

BO | Bulletin officiel PE | de Pôle emploi

N°45 du 5 juin 2020

Sommaire chronologique

Décision PdL n° 2019-42 DS Agences du 12 décembre 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire au sein des agences
– Addendum-----3

Décision DG n° 2020-21 du 2 juin 2020

Délégation de pouvoir du directeur général aux directeurs régionaux de Pôle emploi -----4

Décision No n° 2020-23 DS Agences du 2 juin 2020

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie au sein des agences-9

Décision No n° 2020-24 DS IPR du 2 juin 2020

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par articles 46, 46 bis et 55 du règlement d'assurance chômage et les articles 46, 46 bis et 55 de ses annexes VIII et X, et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables ----- 34

Décision No n° 2020-25 DS PTF du 2 juin 2020

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie au sein de la direction de l'appui à la production ----- 47

Décision No n° 2020-26 DS DR du 2 juin 2020

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie au sein de la direction régionale ----- 65

Décision ARA n° 2020-27 DS Agences du 4 juin 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes au sein des agences ----- 76

Décision ARA n° 2020-28 DS IPR du 4 juin 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par les articles 46, 46 bis et 55 du règlement d'assurance chômage et les articles 46, 46 bis et 55 de ses annexes VIII et X, et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables----- 92

Décision ARA n° 2020-29 DS PTF SAD et PPTC RA du 4 juin 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes au sein des plateformes SAD et PPTC Rhône-Alpes----- 96

[Suite du sommaire page suivante](#)

Décision ARA n° 2020-30 DS DT du 4 juin 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes----- 99

Décision May n° 2020-01 DS DR du 5 juin 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Mayotte au sein de la direction régionale ----- 102

Décision May n° 2020-02 DS Agences du 5 juin 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Mayotte au sein des agences ----- 106

Décision May n° 2020-03 DS PTF du 5 juin 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Mayotte au sein de la plate-forme formations et prestations----- 109

Décision May n° 2020-04 DS Dépense du 5 juin 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Mayotte au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense et de recette ----- 113

Décision Ré n° 2020-04 DS DR du 5 juin 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Réunion au sein de la direction régionale ----- 115

Décision Ré n° 2020-05 DS Dépense du 5 juin 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Réunion au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense et de recette ----- 126

Décision PdL n° 2019-42 DS Agences du 12 décembre 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire au sein des agences – Addendum

A l'article 7 – Abrogation et publication de la décision PdL n° 2019-42 DS Agences du 12 décembre 2019 publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi n° 2019-100 du 16 décembre 2019, il convient de lire :
« Les décisions PdL n° 2019-37 DS Agences et PdL n° 2019-38 DS IPR du 8 octobre 2019 sont abrogées. »

Décision DG n° 2020-21 du 2 juin 2020

Délégation de pouvoir du directeur général aux directeurs régionaux de Pôle emploi

Le directeur général de Pôle emploi,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-5, L.5312-6, L.5312-8, L.5312-9, L.5312-10, L.5312-13, L.5426-8-2, L.5426-8-3, R.5312-4 à R.5312-6, R.5312-19, R.5312-24 à R.5312-27 et R.5422-10,

Vu le code de la commande publique,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu le décret n° 2018-1335 du 28 décembre 2018 relatif aux droits et aux obligations des demandeurs d'emploi et au transfert du suivi de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2014-32 du 16 juillet 2014 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances détenues par Pôle emploi sur un agent ou un tiers autre qu'un usager sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2015-49 du 18 novembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi relative à la signature des opérations de dépense et la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2019-15 du 12 février 2019 fixant le cadre des délégations de signature au sein de Pôle emploi en matière d'opérations de dépense et de recette,

Vu la délibération n° 2019-13 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant le cadre des délégations de pouvoir au sein de Pôle emploi

Vu la délibération n° 2019-14 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu la délibération n° 2019-15 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Vu la décision n° 2020-07 du 18 février 2020 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 – Placement, service des prestations et recouvrement

En complément du pouvoir propre qu'ils détiennent de l'article R.5312-26 du code du travail leur permettant de prendre l'ensemble des décisions en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, en particulier refuser une inscription sur cette liste, la tenir à jour, assurer le suivi et le contrôle de la recherche d'emploi dans les conditions prévues au titre Ier du livre IV de la cinquième partie du code du travail, signer les décisions de radiation, radiation et suppression de tout ou partie du revenu de remplacement, cessation d'inscription et changement de catégorie prévues aux articles R. 5412-1, R. 5426-3 et R. 5411-18 du même code et les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions prises en application de l'article R.5411-18 du même code,

délégation de pouvoir est donnée aux directeurs régionaux de Pôle emploi, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, à l'effet de :

- 1) collecter, publier et diffuser les offres d'emploi et assurer la mise en relation entre les offres et les demandes d'emploi ;
- 2) prendre les décisions relatives au bénéfice des allocations, aides et autres prestations versées par Pôle emploi, que ce soit pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, de l'Unédic, des employeurs mentionnés à l'article L.5424-1 du code du travail, y compris lorsque la convention conclue avec ces employeurs dispose que Pôle emploi statue sur les cas visés par les articles 46, 46 bis et 55 du règlement d'assurance chômage et les articles 46, 46 bis et 55 de ses annexes VIII et X du décret n°2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, ainsi que dans les cas visés par l'annexe IX portant application de l'article 35 du règlement d'assurance chômage applicable à Mayotte, ou de tout autre tiers, à l'exception des décisions entrant dans le cadre des missions pour lesquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général, et, lorsque ces allocations, aides et autres prestations ont été indûment versées, en demander le remboursement, statuer sur les demandes de délais de remboursement, notifier ou faire signifier une contrainte lorsque la loi autorise le recours à cette procédure et en assurer l'exécution ;
- 3) statuer sur les demandes de remise ou d'admission en non-valeur des allocations, aides et autres prestations indûment versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, ou des employeurs mentionnés à l'article L.5424-1 du code du travail dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur ;
- 4) prendre les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R.5312-4 du code du travail ;
- 5) à l'exception du directeur de Pôle emploi Ile-de-France, prendre les décisions, y compris la demande en recouvrement visée à l'article R.1235-1 du code du travail, notifier ou faire signifier une contrainte en vue du recouvrement de ces créances, lorsqu'il y a lieu, engager et conduire les voies d'exécution ou produire au passif des entreprises en procédure collective et procéder au remboursement des ressources indûment recouvrées ;
- 6) pour le directeur de Pôle emploi Ile-de-France, procéder au recouvrement visé à l'article R. 1235-1 du code du travail ;
- 7) notifier ou faire signifier une contrainte lorsque la loi autorise le recours à cette procédure et en assurer l'exécution.

Article 2 – Fonctionnement général de la direction régionale

Délégation de pouvoir est donnée aux directeurs régionaux de Pôle emploi, en matière de fonctionnement général de la direction régionale et dans la limite de leurs attributions, à l'effet de :

- 1) compléter, si nécessaire, le règlement intérieur de Pôle emploi prévu à l'article R.5312-6 10°) du code du travail, pour tenir compte des spécificités d'organisation de la direction régionale ;
- 2) en complément des pouvoirs propres qu'il détient du code du travail, en qualité de chef d'établissement, et dans le domaine de l'hygiène, de la santé et de la sécurité au travail, assurer le respect des obligations légales et réglementaires s'imposant à Pôle emploi concernant la sécurité du public reçu dans l'établissement et la sécurité des biens de Pôle emploi ;
- 3) préparer le budget prévisionnel de la direction régionale dans le cadre du dialogue de gestion avec la direction générale de Pôle emploi et l'exécuter ;
- 4) établir le bon à payer des opérations de dépense et émettre des chèques dans les conditions prévues par la délibération n°2015-49 du 18 novembre 2015 ou de toute autre délibération ayant le même objet qui viendrait à y être substituée, à l'exclusion de toute autre opération de mise en règlement, signer les autorisations de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale, ainsi que, en matière de recettes, procéder à l'endos des chèques ;
- 5) établir les approbations hiérarchiques de déplacement des personnels placés sous son autorité, ainsi que les autorisations d'utiliser un véhicule ;

- 6) dans le cadre du programme d'implantation territoriale, déterminer les implantations de Pôle emploi ;
- 7) dans les conditions et limites fixées par la délibération n°2014-32 du 16 juillet 2014, prendre les décisions par lesquelles il est statué sur les demandes de délais de paiement, les demandes de remise dans la limite d'un montant strictement inférieur à 50 000 € ou les demandes d'admission en non-valeur de créances détenues par Pôle emploi sur un agent, ou un ancien agent (autre qu'un cadre dirigeant ou un cadre supérieur ou un tiers autre qu'un usager, à l'exception des demandes de remise de créances formulées dans le cadre des litiges mentionnés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération n°2019-16 du 12 mars 2019.

Article 3 – Ressources humaines et dialogue social

En complément des pouvoirs propres qu'ils détiennent du code du travail, en qualité de chefs d'établissement, d'assurer le dialogue social ainsi qu'en matière d'institutions représentatives du personnel, délégation de pouvoir est donnée aux directeurs régionaux de Pôle emploi, en matière de ressources humaines, à l'effet de, dans la limite de leurs attributions :

- 1) S'agissant des agents de l'établissement, prendre les décisions de recrutement, dans le cadre de la politique générale de recrutement de Pôle emploi, les décisions de nomination et l'ensemble des autres actes de gestion des ressources humaines, y compris la rupture du contrat de travail ou contrat de droit public, ainsi que les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception :
 - o dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme ;
 - o des décisions et actes de gestion relatifs aux cadres dirigeants ;
 - o des décisions de recrutement et de nomination des cadres supérieurs ;
- 2) prendre les décisions relatives au bénéfice des allocations de chômage ou aides susceptibles d'être versées aux anciens agents de droit privé ou de droit public de la direction régionale privés d'emploi autres que ceux ayant eu la qualité de cadres dirigeants 3) concernant les cadres dirigeants visés au 2) du présent article, assurer les paiements des allocations de chômage ou aides dont les droits ont été déterminés et ouverts par Pôle emploi services, actualiser leur situation en tant que demandeur d'emploi, recouvrer les sommes indûment versées et gérer les recours et contentieux afférents aux décisions prises par la direction régionale.

Article 4 – Achat de fournitures, services et travaux

Délégation de pouvoir est donnée aux directeurs régionaux de Pôle emploi, en matière d'achat de fournitures, services et travaux, à l'effet de, dans la limite de leurs attributions :

- 1) passer et exécuter les marchés publics de fournitures, services et travaux répondant aux besoins propres de la direction régionale et non couverts par un marché public « national » au sens de l'article 3 du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi, à l'exception des marchés publics de travaux passés selon une procédure formalisée et des marchés publics de services afférents à ces opérations ;
- 2) prendre, dans le périmètre de la direction régionale, les décisions relatives à l'exécution d'un marché public « national » si ce marché public le prévoit, à l'exception de la signature des avenants aux marchés publics « nationaux » de prestations aux demandeurs d'emploi ;
- 3) prendre les décisions portant création et composition de la commission des marchés mentionnée à l'article 7 du règlement intérieur ci-dessus mentionné.

Article 5 – Immobilier

Délégation de pouvoir est donnée aux directeurs régionaux de Pôle emploi, en matière immobilière et dans la limite de leurs attributions, à l'effet de :

- conclure et exécuter tout bail, que Pôle emploi y ait la qualité de preneur ou de bailleur ;
- conclure et exécuter les actes relatifs aux acquisitions, échanges et aliénations de biens immobiliers.

Article 6 – Autres contrats

Délégation de pouvoir est donnée aux directeurs régionaux de Pôle emploi, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, à l'effet de conclure et exécuter les contrats de portée régionale ou locale de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion prévues à l'article L. 5424-2 du code du travail.

Article 7 – Recours et contentieux

Délégation de pouvoir est donnée aux directeurs régionaux de Pôle emploi à l'effet de, dans la limite de leurs attributions :

- 1) statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées aux articles 1 à 7 de la présente décision ainsi que sur les recours formés contre les décisions et conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail et contre les décisions prises par Pôle emploi, pour son propre compte, ou pour le compte des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du même code ;
- 2) agir en justice, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, y compris déposer plainte, dans tout litige se rapportant à leurs décisions ou à des faits ou actes intéressant l'établissement, à l'exception des litiges :
 - o visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 et ce, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur ;
 - o concernant plusieurs établissements de Pôle emploi ;
 - o mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi ;
 - o relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et aux accords collectifs nationaux de travail, ainsi qu'à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégué au sein de la direction générale ;
 - o entre Pôle emploi et un agent de la direction régionale porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou supérieur
- 3) lorsqu'il y a lieu, engager et conduire les voies d'exécution ou produire au passif des entreprises en procédure collective ;
- 4) transiger au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente dans les cas se rapportant à leurs décisions ou à des faits ou actes intéressant l'établissement, prévoyant le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 50 000 €, à l'exception des cas dans lesquels le directeur général ne peut conclure une transaction qu'après délibération préalable et spéciale du conseil d'administration en application de l'article 3 de la délibération n°2019-16 du 12 mars 2019.

Article 8 – Dispositions spécifiques aux campus

Délégation de pouvoir est donnée au directeur régional pour, à l'exception des décisions et actes mentionnés dans la décision du directeur général portant délégation de signature au directeur du campus :

- 1) passer et exécuter les marchés publics de fournitures, services et travaux répondant aux besoins des sites des campus situés sur le territoire de la direction régionale, à l'exception des marchés publics de travaux passés selon une procédure formalisée et des marchés publics de services afférents à ces opérations. Pour les besoins en formation, hébergement, restauration des campus, les marchés publics sont passés selon la procédure coordonnée prévue à l'article 6 du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi ;
- 2) pour les sites des campus situés sur le territoire de la direction régionale, prendre l'ensemble des décisions et actes visés aux articles 2, 3 en ce qui concerne exclusivement le personnel des sites non rattachés à la direction générale, 5 et 7.

Article 9 – Conditions de la délégation

Les compétences transférées par effet de la présente décision sont exercées conformément aux instructions du directeur général de Pôle emploi.

Article 10 – Précisions finales

Au sens de la présente décision, on entend par « cadres dirigeants » les cadres dirigeants mentionnés à l'article 1.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et cadres dirigeants soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003.

On entend par « cadres supérieurs » les cadres visés à l'article 4.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et les agents soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de niveaux VA et VB.

Article 11 – Abrogation

Les décisions DG n° 2019-01 du 3 janvier 2019, n° 2019-39 du 22 mars 2019 et n° 2019-40 du 26 mars 2019 sont abrogées.

Article 12 – Publication

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Paris, le 2 juin 2020.

Jean Bassères,
directeur général

Décision No n° 2020-23 DS Agences du 2 juin 2020

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie au sein des agences

La directrice régionale de Pôle emploi Normandie,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5426-2, L. 5426-5, R. 5312-4 et R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu le décret n° 2018-1335 du 28 décembre 2018 relatif aux droits et aux obligations des demandeurs d'emploi et au transfert du suivi de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité,

Vu la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2009-2743 du 15 décembre 2009 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions complémentaires susceptibles d'être confiées à Pôle emploi services à compter du 1er janvier 2010,

Vu la décision n° 2020-07 du 18 février 2020 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 – Placement et service des prestations

§ 1 – Aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, délégation permanente de signature est donnée :

- à l'ensemble des agents exerçant au sein des agences à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie, procéder à l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi,
 - aux personnes désignées au présent paragraphe à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie, prendre l'ensemble des autres décisions en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, en particulier refuser une inscription, tenir à jour la liste, assurer le suivi et le contrôle de la recherche d'emploi, en particulier signer les décisions de radiation, radiation et suppression du revenu de remplacement, cessation d'inscription ou changement de catégorie, les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de cessation d'inscription ou changement de catégorie et, pour les manquements constatés jusqu'au 31 décembre 2018, formés contre les décisions de radiation :
- madame Nadine Maulion, directrice, pôle emploi Bernay
 - madame Marine Valle, responsable d'équipe, pôle emploi Bernay
 - madame Caroline Sorieul, responsable d'équipe, pôle emploi Bernay

- monsieur Didier Malfilatre, responsable d'équipe, pôle emploi Bernay
- madame Delphine Lancelin, référente métiers, pôle emploi Bernay
- madame Fabienne Héline, directrice, pôle emploi Evreux Brossolette
- monsieur Ahmed Hamdi, directeur adjoint, pôle emploi Evreux Brossolette
- monsieur Medhi Bouamar, responsable d'équipe, pôle emploi Evreux Brossolette
- madame Mélina Paténère, responsable d'équipe, pôle emploi Evreux Brossolette
- monsieur Fabien Morel, responsable d'équipe, pôle emploi Evreux Brossolette
- madame Martine Polianoff, responsable d'équipe, pôle emploi Evreux Brossolette
- monsieur Pierre Jourdan, responsable d'équipe, pôle emploi Evreux Brossolette
- madame Lucie Legoupil, référente métiers, pôle emploi Evreux Brossolette
- madame Stéphanie Garnier, directrice, pôle emploi Evreux Delaune
- madame Marie-Christine Danneville, responsable d'équipe, pôle emploi Evreux Delaune
- madame Séverine Rouault, responsable d'équipe, pôle emploi Evreux Delaune
- monsieur Vincent Mesquida, responsable d'équipe, pôle emploi Evreux Delaune
- monsieur Nicolas Hepp, référent métiers, pôle emploi Evreux Delaune
- monsieur Cyrille Stefani, directeur, pôle emploi Gisors
- monsieur Vincent De Biasio, responsable d'équipe, pôle emploi Gisors
- madame Muriel Marie, responsable d'équipe, pôle emploi Gisors
- madame Eloïse Silva, référente métiers, pôle emploi Gisors
- monsieur Brice Mullier, directeur, pôle emploi Louviers
- madame Nadège Michel, directrice adjointe, pôle emploi Louviers
- monsieur Yann Le Goff, responsable d'équipe, pôle emploi Louviers
- madame Pascale Cattelin, responsable d'équipe, pôle emploi Louviers
- madame Valérie Hussant, responsable d'équipe, pôle emploi Louviers
- madame Marie Noëlle Freret, référente métiers, pôle emploi Louviers
- madame Isabelle Duval, directrice, pôle emploi Pont-Audemer
- madame Marie-Pierre Roche, responsable d'équipe, pôle emploi Pont-Audemer
- madame Karine Chaye, responsable d'équipe, pôle emploi Pont-Audemer
- monsieur Ludovic Houvenaghel, responsable d'équipe, pôle emploi Pont-Audemer
- madame Sylvie Fleutry, référente métiers, pôle emploi Pont-Audemer
- madame Chantal Bataille, directrice, pôle emploi Verneuil-sur-Avre
- madame Brigitte Massari, responsable d'équipe, pôle emploi Verneuil-sur-Avre
- madame Julie Mahaut, en mission responsable d'équipe, pôle emploi Verneuil-sur-Avre
- madame Stéphanie Delaitre, référente métiers, pôle emploi Verneuil-sur-Avre
- monsieur Guillaume Rueda, directeur, pôle emploi Vernon
- madame Sophie Hertogh, responsable d'équipe, pôle emploi Vernon
- monsieur David Delaunay, responsable d'équipe, pôle emploi Vernon
- monsieur Arnaud Joubert, responsable d'équipe, pôle emploi Vernon
- madame Catherine Mitroszewska, responsable d'équipe, pôle emploi Vernon
- madame Delphine Delaunay, référente métiers, pôle emploi Vernon
- monsieur Jean-François Leroy, directeur, pôle emploi Barentin
- madame Nathalie Brandel, responsable d'équipe, pôle emploi Barentin
- monsieur Benoit Chopineau, responsable d'équipe, pôle emploi Barentin
- madame Aline Desmarest, référente métiers, pôle emploi Barentin
- monsieur Abdel Karim Benaïssa, directeur, pôle emploi Elbeuf
- madame Sabine Pasquet, directrice adjointe, pôle emploi Elbeuf
- madame Stéphanie Kahn, responsable d'équipe, pôle emploi Elbeuf
- madame Karine Damiani, responsable d'équipe, pôle emploi Elbeuf
- madame Anne-Sophie Charbonneau, responsable d'équipe, pôle emploi Elbeuf
- madame Nathalie Soenen, référente métiers, pôle emploi Elbeuf
- monsieur Philippe Hebert, référent métiers, pôle emploi Elbeuf
- monsieur Olivier Linard, directeur, pôle emploi Rouen Beauvoisine
- madame Patricia Sabrier, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Beauvoisine
- monsieur Philippe Galindo, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Beauvoisine
- monsieur Benjamin Thiers, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Beauvoisine
- madame Emilie Villers, référente métiers, Pôle emploi Rouen Beauvoisine

- monsieur Fabien Thaurenne, directeur, pôle emploi Rouen Luciline
- madame Viviane Python, directrice adjointe, pôle emploi Rouen Luciline
- monsieur Timothée Coulbeaux, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Luciline
- madame Nadia Doucene, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Luciline
- madame Ilham Kassmi, référente métiers, pôle emploi Rouen Luciline
- madame Corinne Créau, directrice, pôle emploi Rouen Aubette
- monsieur Christophe Lebel, directeur adjoint, pôle emploi Rouen Aubette
- madame Evelyne Cocagne, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Aubette
- monsieur Olivier Legrand, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Aubette
- madame Cathy Gobeau, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Aubette
- madame Fanny Quesne, référente métiers, pôle emploi Rouen Aubette
- madame Catherine Leroux, directrice, pôle emploi Maromme
- monsieur Emmanuel Quevillon, responsable d'équipe, pôle emploi Maromme
- madame Sylvie Canu, responsable d'équipe, pôle emploi Maromme
- madame Julie Pataez, responsable d'équipe, pôle emploi Maromme
- madame Séverine Louince, référente métiers, pôle emploi Maromme
- monsieur Cyril Vanbeselaere, directeur, pôle emploi Grand Quevilly
- monsieur Sébastien Ducray, directeur adjoint, pôle emploi Grand Quevilly
- madame Dorothee Devaux, responsable d'équipe, pôle emploi Grand Quevilly
- madame Morgane Mimouni, responsable d'équipe, pôle emploi Grand Quevilly
- madame Emilie Zergui, responsable d'équipe, pôle emploi Grand Quevilly
- madame Nadia Said, référente métiers, pôle emploi Grand Quevilly
- madame Aurélie Quesney, directrice, pôle emploi Saint Etienne du Rouvray
- madame Christine Leroy, responsable d'équipe, pôle emploi Saint Etienne du Rouvray
- madame Nathalie Gonzalez, responsable d'équipe, pôle emploi Saint Etienne du Rouvray
- madame Laetitia Monconduit, référente métiers, pôle emploi Saint Etienne du Rouvray
- monsieur Samir Ghalem, directeur, pôle emploi Rouen Saint Sever
- madame Séverine Revel, directrice adjointe, pôle emploi Rouen Saint Sever
- monsieur Liess Ayad, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Saint Sever
- madame Valérie Smietan-Vangheluwe, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Saint Sever
- madame Sylvie Duboc, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Saint Sever
- monsieur Jérôme Depardé, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Saint Sever
- madame Sandrine Marivoet, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Saint Sever
- madame Sabrina Joly, responsable d'équipe, pôle emploi Saint Sever
- madame Aurélie Dupont, référente métiers, pôle emploi Rouen Saint Sever
- madame Charlotte Menier, référente métiers, pôle emploi Rouen Saint Sever
- madame Fanny Lepainturier, directrice, pôle emploi Yvetot
- monsieur Stéphane Canchel, responsable d'équipe, pôle emploi Yvetot
- madame Svetlana Licciardi, responsable d'équipe, pôle emploi Yvetot
- monsieur Bertrand Lesueur, en mission responsable d'équipe, pôle emploi Yvetot
- madame Céline Nee, référente métiers, pôle emploi Yvetot
- monsieur Christophe Sarry, directeur, pôle emploi Dieppe
- madame Sylvie Halleur, directrice adjointe, pôle emploi Dieppe
- monsieur Jérémie Morin, responsable d'équipe, pôle emploi Dieppe
- madame Marie-Pierre Hedderwick, responsable d'équipe, pôle emploi Dieppe
- madame Isabelle Debonne-Linot, responsable d'équipe, pôle emploi Dieppe
- monsieur Jérôme Lebailly, responsable d'équipe, pôle emploi Dieppe
- monsieur Nicolas Froget, responsable d'équipe, pôle emploi Dieppe
- madame Jennifer Sageot-Deville, référente métiers, pôle emploi Dieppe
- madame Nathalie Quibel, référente métiers, pôle emploi Dieppe
- madame Ingrid Baron, directrice, pôle emploi Forges Les Eaux
- monsieur Alexis Hurel, responsable d'équipe, pôle emploi Forges Les Eaux
- monsieur Frédéric Lefebvre, responsable d'équipe Forges-les-Eaux
- monsieur Guillaume Delaporte, référent métiers, pôle emploi Forges-les-Eaux

- madame Monique Gilet, directrice, pôle emploi Le Tréport
- monsieur Bruno Montigny, responsable d'équipe, pôle emploi Le Tréport
- monsieur Bertrand Aubruchet, responsable d'équipe, pôle emploi Le Tréport
- madame Fanny Cattez, référente métiers, pôle emploi Le Tréport
- madame Catherine Henry, directrice, pôle emploi Lillebonne
- madame Agnès Le Piolot, responsable d'équipe, pôle emploi Lillebonne
- madame Stéphanie Lamy, responsable d'équipe, pôle emploi Lillebonne
- madame Isabelle Beaudoin, référente métiers, pôle emploi Lillebonne
- madame Muriel Thauvel, directrice, pôle emploi Fécamp
- madame Paola Roussel, responsable d'équipe, pôle emploi Fécamp
- madame Karen Rosconval, responsable d'équipe, pôle emploi Fécamp
- monsieur Laurent Richardeau, responsable d'équipe, pôle emploi Fécamp
- madame Stéphanie Henry-Traore, responsable d'équipe, pôle emploi Fécamp
- madame Valérie Pichard-Gerbeaud, référente métiers, pôle emploi Fécamp
- madame Sandrine Meheut, directrice, pôle emploi Harfleur
- madame Isabelle Fidelin, responsable d'équipe, pôle emploi Harfleur
- monsieur Ludovic Lebourgeois, responsable d'équipe, pôle emploi Harfleur
- monsieur Nicolas Urosevic, responsable d'équipe, pôle emploi Harfleur
- madame Nadia Duval, référente métiers, pôle emploi Harfleur
- monsieur Rodolphe Godard, directeur, pôle emploi Le Havre Ferrer
- madame Marie Elisabeth Gerard, directrice adjointe, pôle emploi Le Havre Ferrer
- madame Francine Baret, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Ferrer
- madame Sylvette Courtiade, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Ferrer
- madame Ludivine Boidot, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Ferrer
- madame Muriel Le Guillou, référente métiers, pôle emploi Le Havre Ferrer
- madame Eugénie Forjonel Jamet, référente métiers, pôle emploi Le Havre Ferrer
- monsieur Ludovic Jaouen, directeur, pôle emploi Le Havre Souday
- madame Catherine Millerand, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Souday
- madame Fabienne Savale, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Souday
- madame Laurence Mohand Cherif, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Souday
- monsieur Yannick Jouan, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Souday
- monsieur Christophe Legent, référent métiers, pôle emploi Le Havre Souday
- madame Mathilde Sénéchal, directrice, pôle emploi Le Havre Ville Haute
- madame Béatrice Le Brun, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Ville Haute
- madame Stéphanie Jacqueline, responsable d'équipe, Le Havre Ville Haute
- monsieur Aurélien Flavigny, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Ville Haute
- monsieur David Guillaucourt, référent métiers, pôle emploi Le Havre Ville Haute
- madame Maria-Dolorès Fleury, directrice, pôle emploi Mondeville
- monsieur Franck Marie, directeur adjoint, pôle emploi Mondeville
- madame Elisabeth Lamer, responsable d'équipe, pôle emploi Mondeville
- madame Catherine Bouillet, responsable d'équipe, pôle emploi Mondeville
- monsieur Vincent Voisin, responsable d'équipe, pôle emploi Mondeville
- monsieur Laurent De Saint-denis, référent métiers pôle emploi Mondeville
- madame Valérie Franchin, référente métiers pôle emploi Mondeville
- monsieur Fabrice Meslin, directeur, pôle emploi Caen Beaulieu
- madame Laurence Dubois, responsable d'équipe, pôle emploi Caen Beaulieu
- madame Florence Poullain, responsable d'équipe, pôle emploi Caen Beaulieu
- monsieur Fabien Domagne, responsable d'équipe, pôle emploi Caen Beaulieu
- madame Mélanie Voisin, référente métiers, pôle emploi Caen Beaulieu
- madame Alix Le Guyader, directrice, pôle emploi Caen Fresnel
- monsieur Frédéric Martigny, directeur adjoint, pôle emploi Caen Fresnel
- monsieur Stéphane Imbert, responsable d'équipe, pôle emploi Caen Fresnel
- madame Paule Dujardin, responsable d'équipe, pôle emploi Caen Fresnel
- madame Catherine Lecointe, responsable d'équipe, pôle emploi Caen Fresnel
- madame Laurence Peter, responsable d'équipe, pôle emploi Caen Fresnel
- monsieur Karim Le Goadec, responsable d'équipe, pôle emploi Caen Fresnel
- madame Lydie Gossé, référente métiers, pôle emploi Caen Fresnel

- monsieur Cyrille Lagoutte, référent métiers, pôle emploi Caen Fresnel
- madame Marina Gerot, directrice, pôle emploi Hérouville Saint-Clair
- monsieur Stéphane Borniambuc, responsable d'équipe, pôle emploi Hérouville Saint-Clair
- madame Adeline Hoesz, responsable d'équipe, pôle emploi Hérouville Saint-Clair
- madame Céline Guillet, responsable d'équipe, pôle emploi Hérouville Saint-Clair
- madame Vanessa Bouet, référente métiers, pôle emploi Hérouville Saint-Clair
- madame Emilie Desfontaines, en mission référente métiers, pôle emploi Hérouville Saint-Clair
- madame Delphine Tyr, directrice, pôle emploi Bayeux
- monsieur Thierry Le Moyne, responsable d'équipe, pôle emploi Bayeux
- madame Mélanie Champagneux, responsable d'équipe, pôle emploi Bayeux
- madame Emilie Jourdan, responsable d'équipe, pôle emploi Bayeux
- madame Nelly El Rhaz, référente métiers, pôle emploi Bayeux
- madame Marie-Josèphe Degoulet, directrice, pôle emploi Falaise
- madame Martine Duchatellier-Mars, responsable d'équipe, pôle emploi Falaise
- monsieur Frédéric Jousset, responsable d'équipe, pôle emploi Falaise
- madame Sandra Cormeau, en mission référente métiers, pôle emploi Falaise
- madame Patricia Trannoy, directrice, pôle emploi Lisieux
- madame Flavie Cinaur, directrice adjointe, pôle emploi Lisieux
- madame Marie-Pierre Bouchart, responsable d'équipe, pôle emploi Lisieux
- monsieur Vincent Baville, responsable d'équipe, pôle emploi Lisieux
- monsieur Franck Loiseau, responsable d'équipe, pôle emploi Lisieux
- madame Corinne Margerin, référente métiers, pôle emploi Lisieux
- monsieur Olivier Langlois, directeur, pôle emploi Honfleur
- monsieur Laurent Ernoult, responsable d'équipe, pôle emploi Honfleur
- madame Céline Lançon, responsable d'équipe, pôle emploi Honfleur
- madame Claudine Bornarel, référente métiers, pôle emploi Honfleur
- monsieur Arnaud Gaillard, directeur, pôle emploi Vire
- monsieur Anthony Maunoury, responsable d'équipe, pôle emploi Vire
- monsieur François De Chivre, responsable d'équipe, pôle emploi Vire
- madame Céline Hervé, référente métiers, pôle emploi Vire
- monsieur David Lefebvre, directeur ad interim, pôle emploi Cherbourg Provinces
- madame Nathalie Boutrois, responsable d'équipe, pôle emploi Cherbourg Provinces
- madame Catherine Vaillant, responsable d'équipe, pôle emploi Cherbourg Provinces
- madame Céline Hebert, référente métiers, pôle emploi Cherbourg Provinces
- monsieur David Lefebvre, directeur, pôle emploi Cherbourg Centre
- madame Julie Leduc, responsable d'équipe, pôle emploi Cherbourg Centre
- madame Nathalie Gaignebet Nouvellon, responsable d'équipe, pôle emploi Cherbourg Centre
- madame Claire Guérard, référente métiers, pôle emploi Cherbourg Centre
- madame Odile Brisset, directrice, pôle emploi Cherbourg La Noë
- monsieur Bruno Cuquemelle, responsable d'équipe, pôle emploi Cherbourg La Noë
- madame Cécile Guillot, responsable d'équipe, pôle emploi Cherbourg La Noë
- monsieur Yann Grall, référent métiers, pôle emploi Cherbourg La Noë
- madame Sonia Prou, directrice, pôle emploi Avranches
- madame Marie-Noëlle Eudes, responsable d'équipe, pôle emploi Avranches
- monsieur Nicolas Macé, responsable d'équipe, pôle emploi Avranches
- monsieur David Richard, référent métiers, pôle emploi Avranches
- madame Chantal Plessis, directrice, pôle emploi Coutances
- madame Isabelle Bonnet, responsable d'équipe, pôle emploi Coutances
- madame Emmanuelle Fontaine, responsable d'équipe, pôle emploi Coutances
- madame Caroline Lehuby, référente métiers, pôle emploi Coutances
- monsieur Christian Tricot, directeur, pôle emploi Granville
- madame Véronique Rault, responsable d'équipe, pôle emploi Granville
- madame Nadège Legendre, responsable d'équipe, pôle emploi Granville
- madame Sabrina Fautrel, référente métiers, pôle emploi Granville
- monsieur Bruno Le Corvic, directeur, pôle emploi Saint-Lô – Carentan

- madame Marie-Aude Pasquet, responsable d'équipe, pôle emploi Saint-Lô
- monsieur Emmanuel Le Goaster, responsable d'équipe, pôle emploi Saint-Lô
- madame Christine Cognet, responsable d'équipe, pôle emploi Saint-Lô
- madame Valérie Biju, responsable d'équipe, pôle emploi Saint-Lô
- madame Patricia Gaule, référente métiers, pôle emploi Saint-Lô
- madame Virginie Bisson, directrice, pôle emploi Alençon
- monsieur Christophe Gandon, directeur adjoint, pôle emploi Alençon
- monsieur Thierry Benoit, responsable d'équipe, pôle emploi Alençon
- madame Carole Boyreau, responsable d'équipe, pôle emploi Alençon
- madame Sylvie Leroux, responsable d'équipe, pôle emploi Alençon
- madame Madina Maître, référente métiers, pôle emploi Alençon
- monsieur Yannick Jouadé, directeur, pôle emploi Argentan
- madame Sophie Drapier, responsable d'équipe, pôle emploi Argentan
- monsieur Martin Lacoste, référent métiers, pôle emploi Argentan
- monsieur Jean-François Vaillant, directeur, pôle emploi Flers
- madame Marie-Jeanne Lugnier, responsable d'équipe, pôle emploi Flers
- madame Odile Lemaire, responsable d'équipe, pôle emploi Flers
- madame Isabelle Lefoye, référente métiers, pôle emploi Flers
- madame Vanessa Cooren, directrice, pôle emploi L'Aigle – Mortagne
- madame Emeline Abou, responsable d'équipe, pôle emploi L'Aigle – Mortagne
- monsieur Patrick Rodhain, responsable d'équipe, pôle emploi L'Aigle– Mortagne
- madame Pascale Bunel, responsable d'équipe, pôle emploi L'Aigle– Mortagne
- madame Marie-Joëlle Lacour, en mission responsable d'équipe, pôle emploi L'Aigle – Mortagne
- madame Stéphanie Desjardins, référente métiers, pôle emploi L'Aigle– Mortagne

§ 2 – Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 5 à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- 1) prendre les décisions relatives au bénéfice des allocations, primes, aides et autres prestations versées par Pôle emploi, que ce soit pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers et en demander le remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,
- 2) prendre les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail,
- 3) prendre les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE) ainsi que les décisions de suspension, d'extension et de prolongation de cet agrément,
- 4) signer les bons d'aide à la mobilité, les bons SNCF ainsi que les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi,
- 5) dans les conditions et limites fixées par les textes applicables, prendre les décisions relatives à la conclusion, au suivi et à la rupture du contrat de transition professionnelle (CTP) et demander le remboursement des allocations y afférentes lorsqu'elles ont été indûment versées,
- 6) statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

§ 3 – Délégation permanente est donnée aux personnes désignées à l'article 5 à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie, les demandes d'aides individuelles à la formation dans la limite de leurs attributions.

Chaque délégataire statue sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

§ 4 – Délégation permanente de signature est également donnée à l'ensemble des conseillers au sein des agences à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, signer les bons SNCF non dérogoires au bénéfice des demandeurs d'emploi.

Article 2 – Ordre de service, acte, correspondance, congés, autorisations d'absence et plaintes

Délégation permanente est également donnée aux personnes désignées à l'article 5 à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie, et dans la limite de leurs attributions :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés, les autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, et les approbations hiérarchiques de déplacement ainsi que, sauf en ce qui concerne les déplacements hors de la France métropolitaine et l'outre-mer, les notes de frais et autorisations d'utiliser un véhicule,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

Article 3 – Conventions locales de partenariat

Délégation permanente est également donnée aux personnes désignées à l'article 5 de la présente décision à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public local de l'emploi ainsi que :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords-cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi ;
- 2) les conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi.

Article 4 – Marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation permanente est également donnée aux personnes désignées à l'article 5 de la présente décision à l'effet de signer, dans la limite d'un montant de 25 000 euros HT, les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi.

Article 5 – Délégués permanents

Bénéficient des délégations mentionnées au § 2 et § 3 de l'article 1 et aux articles 2, 3 et 4, à titre permanent :

- madame Nadine Maulion, directrice, pôle emploi Bernay
- madame Fabienne Héline, directrice, pôle emploi Evreux Brossolette
- madame Stéphanie Garnier, directrice, pôle emploi Evreux Delaune
- monsieur Cyrille Stefani, directeur, pôle emploi Gisors
- monsieur Brice Mullier, directeur, pôle emploi Louviers
- madame Isabelle Duval, directrice, pôle emploi Pont-Audemer
- madame Chantal Bataille, directrice, pôle emploi Verneuil-sur-Avre
- monsieur Guillaume Rueda, directeur, pôle emploi Vernon
- monsieur Jean-François Leroy, directeur, pôle emploi Barentin
- monsieur Abdel Karim Benaïssa, directeur, pôle emploi Elbeuf
- monsieur Olivier Linard, directeur, pôle emploi Rouen Beauvoisine
- monsieur Fabien Thaurenne, directeur, pôle emploi Rouen Luciline
- madame Corinne Créau, directrice, pôle emploi Rouen Aubette
- madame Catherine Leroux, directrice, pôle emploi Maromme
- monsieur Cyril Vanbeselaere, directeur, pôle emploi Grand Quevilly
- madame Aurélie Quesney, directrice, pôle emploi Saint Etienne du Rouvray
- monsieur Samir Ghalem, directeur, pôle emploi Rouen Saint Sever
- madame Fanny Lepainturier, directrice, pôle emploi Yvetot
- monsieur Christophe Sarry, directeur, pôle emploi Dieppe
- madame Ingrid Baron, directrice, pôle emploi Forges Les Eaux
- madame Monique Gilet, directrice, pôle emploi Le Tréport

- madame Catherine Henry, directrice, pôle emploi Lillebonne
- madame Muriel Thauvel, directrice, pôle emploi Fécamp
- madame Sandrine Meheut, directrice, pôle emploi Harfleur
- monsieur Rodolphe Godard, directeur, pôle emploi Le Havre Ferrer
- monsieur Ludovic Jaouen, directeur, pôle emploi Le Havre Souday
- madame Mathilde Sénéchal, directrice, pôle emploi Le Havre Ville Haute
- madame Maria-Dolorès Fleury, directrice, pôle emploi Mondeville
- monsieur Fabrice Meslin, directeur, pôle emploi Caen Beaulieu
- madame Alix Le Guyader, directrice, pôle emploi Caen Fresnel
- madame Marina Gerot, directrice, pôle emploi Hérouville Saint-Clair
- madame Delphine Tyr, directrice, pôle emploi Bayeux
- madame Marie-Josèphe Degoulet, directrice, pôle emploi Falaise
- madame Patricia Trannoy, directrice, pôle emploi Lisieux
- monsieur Olivier Langlois, directeur, pôle emploi Honfleur
- monsieur Arnaud Gaillard, directeur, pôle emploi Vire
- monsieur David Lefebvre, directeur ad interim, pôle emploi Cherbourg Provinces
- monsieur David Lefebvre, directeur, pôle emploi Cherbourg Centre
- madame Odile Brisset, directrice, pôle emploi Cherbourg La Noë
- madame Sonia Prou, directrice, pôle emploi Avranches
- madame Chantal Plessis, directrice, pôle emploi Coutances
- monsieur Christian Tricot, directeur, pôle emploi Granville
- monsieur Bruno Le Corvic, directeur, pôle emploi Saint-Lô – Carentan
- madame Virginie Bisson, directrice, pôle emploi Alençon
- monsieur Yannick Jouadé, directeur, pôle emploi Argentan
- monsieur Jean-François Vaillant, directeur, pôle emploi Flers
- madame Vanessa Cooren, directrice, pôle emploi L'Aigle - Mortagne

Article 6 – Délégués temporaires

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article 5 de la présente décision, bénéficiant, à titre temporaire, des délégations mentionnées :

Au § 2 et § 3 de l'article 1 :

- madame Marine Valle, responsable d'équipe, pôle emploi Bernay
- madame Caroline Sorieul, responsable d'équipe, pôle emploi Bernay
- monsieur Didier Malfilatre, responsable d'équipe, pôle emploi Bernay
- madame Delphine Lancelin, référente métiers, pôle emploi Bernay
- monsieur Ahmed Hamdi, directeur adjoint, pôle emploi Evreux Brossolette
- monsieur Medhi Bouamar, responsable d'équipe, pôle emploi Evreux Brossolette
- madame Mélina Paténère, responsable d'équipe, pôle emploi Evreux Brossolette
- monsieur Fabien Morel, responsable d'équipe, pôle emploi Evreux Brossolette
- madame Martine Polianoff, responsable d'équipe, pôle emploi Evreux Brossolette
- monsieur Pierre Jourdan, responsable d'équipe, pôle emploi Evreux Brossolette
- madame Lucie Legoupil, référente métiers, pôle emploi Evreux Brossolette
- madame Marie-Christine Danneville, responsable d'équipe, pôle emploi Evreux Delaune
- madame Séverine Rouault, responsable d'équipe, pôle emploi Evreux Delaune
- monsieur Vincent Mesquida, responsable d'équipe, pôle emploi Evreux Delaune
- monsieur Nicolas Hepp, référent métiers, pôle emploi Evreux Delaune
- monsieur Vincent De Biasio, responsable d'équipe, pôle emploi Gisors
- madame Muriel Marie, responsable d'équipe, pôle emploi Gisors
- madame Eloïse Silva, référente métiers, pôle emploi Gisors
- madame Nadège Michel, directrice adjointe, pôle emploi Louviers
- monsieur Yann Le Goff, responsable d'équipe, pôle emploi Louviers
- madame Pascale Cattelin, responsable d'équipe, pôle emploi Louviers
- madame Valérie Hussant, responsable d'équipe, pôle emploi Louviers
- madame Marie Noëlle Freret, référente métiers, pôle emploi Louviers
- madame Marie-Pierre Roche, responsable d'équipe, pôle emploi Pont-Audemer
- madame Karine Chaye, responsable d'équipe, pôle emploi Pont-Audemer
- monsieur Ludovic Houvenaghel, responsable d'équipe, pôle emploi Pont-Audemer

- madame Sylvie Fleutry, référente métiers, pôle emploi Pont-Audemer
- madame Brigitte Massari, responsable d'équipe, pôle emploi Verneuil-sur-Avre
- madame Julie Mahaut, en mission responsable d'équipe, pôle emploi Verneuil-sur-Avre
- madame Stéphanie Delaitre, référente métiers, pôle emploi Verneuil-sur-Avre
- madame Sophie Hertogh, responsable d'équipe, pôle emploi Vernon
- monsieur David Delaunay, responsable d'équipe, pôle emploi Vernon
- monsieur Arnaud Joubert, responsable d'équipe, pôle emploi Vernon
- madame Catherine Mitroszewska, responsable d'équipe, pôle emploi Vernon
- madame Delphine Delaunay, référente métiers, pôle emploi Vernon
- madame Nathalie Brandel, responsable d'équipe, pôle emploi Barentin
- monsieur Benoit Chopineau, responsable d'équipe, pôle emploi Barentin
- madame Aline Desmarest, référente métiers, pôle emploi Barentin
- madame Sabine Pasquet, directrice adjointe, pôle emploi Elbeuf
- madame Stéphanie Kahn, responsable d'équipe, pôle emploi Elbeuf
- madame Karine Damiani, responsable d'équipe, pôle emploi Elbeuf
- madame Anne-Sophie Charbonneau, responsable d'équipe, pôle emploi Elbeuf
- madame Nathalie Soenen, référente métiers, pôle emploi Elbeuf
- monsieur Philippe Hebert, référent métiers, pôle emploi Elbeuf
- madame Patricia Sabrier, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Beauvoisine
- monsieur Philippe Galindo, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Beauvoisine
- monsieur Benjamin Thiers, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Beauvoisine
- madame Emilie Villers, référente métiers, Pôle emploi Rouen Beauvoisine
- madame Viviane Python, directrice adjointe, pôle emploi Rouen Luciline
- monsieur Timothée Coulbeaux, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Luciline
- madame Nadia Doucene, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Luciline
- madame Ilham Kassmi, référente métiers, pôle emploi Rouen Luciline
- monsieur Christophe Lebel, directeur adjoint, pôle emploi Rouen Aubette
- madame Evelyne Cocagne, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Aubette
- monsieur Olivier Legrand, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Aubette
- madame Cathy Gobeau, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Aubette
- madame Fanny Quesne, référente métiers, pôle emploi Rouen Aubette
- monsieur Emmanuel Quevillon, responsable d'équipe, pôle emploi Maromme
- madame Sylvie Canu, responsable d'équipe, pôle emploi Maromme
- madame Julie Pataez, responsable d'équipe, pôle emploi Maromme
- madame Séverine Louince, référente métiers, pôle emploi Maromme
- monsieur Sébastien Ducray, directeur adjoint, pôle emploi Grand Quevilly
- madame Dorothee Devaux, responsable d'équipe, pôle emploi Grand Quevilly
- madame Morgane Mimouni, responsable d'équipe, pôle emploi Grand Quevilly
- madame Emilie Zergui, responsable d'équipe, pôle emploi Grand Quevilly
- madame Nadia Said, référente métiers, pôle emploi Grand Quevilly
- madame Christine Leroy, responsable d'équipe, pôle emploi Saint Etienne du Rouvray
- madame Nathalie Gonzalez, responsable d'équipe, pôle emploi Saint Etienne du Rouvray
- madame Laetitia Monconduit, référente métiers, pôle emploi Saint Etienne du Rouvray
- madame Sévérine Revel, directrice adjointe, pôle emploi Rouen Saint Sever
- monsieur Liess Ayad, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Saint Sever
- madame Valérie Smietan-Vangheluwe, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Saint Sever
- madame Sylvie Duboc, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Saint Sever
- monsieur Jérôme Depardé, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Saint Sever
- madame Sandrine Marivoet, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Saint Sever
- madame Sabrina Joly, responsable d'équipe, pôle emploi Saint Sever
- madame Aurélie Dupont, référente métiers, pôle emploi Rouen Saint Sever
- madame Charlotte Menier, référente métiers, pôle emploi Rouen Saint Sever
- monsieur Stéphane Canchel, responsable d'équipe, pôle emploi Yvetot
- madame Svetlana Licciardi, responsable d'équipe, pôle emploi Yvetot
- monsieur Bertand Lesueur, en mission responsable d'équipe, pôle emploi Yvetot
- madame Céline Nee, référente métiers, pôle emploi Yvetot
- madame Sylvie Halleur, directrice adjointe, pôle emploi Dieppe
- monsieur Jérémie Morin, responsable d'équipe, pôle emploi Dieppe

- madame Marie-Pierre Hedderwick, responsable d'équipe, pôle emploi Dieppe
- madame Isabelle Debonne-Linot, responsable d'équipe, pôle emploi Dieppe
- monsieur Jérôme Lebailly, responsable d'équipe, pôle emploi Dieppe
- monsieur Nicolas Froget, responsable d'équipe, pôle emploi Dieppe
- madame Jennifer Sageot-Deville, référente métiers, pôle emploi Dieppe
- madame Nathalie Quibel, référente métiers, pôle emploi Dieppe
- monsieur Alexis Hurel, responsable d'équipe, pôle emploi Forges Les Eaux
- monsieur Frédéric Lefebvre, responsable d'équipe Forges-les-Eaux
- monsieur Guillaume Delaporte, référent métiers, pôle emploi Forges-les-Eaux
- monsieur Bruno Montigny, responsable d'équipe, pôle emploi Le Tréport
- monsieur Bertrand Aubruchet, responsable d'équipe, pôle emploi Le Tréport
- madame Fanny Cattez, référente métiers, pôle emploi Le Tréport
- madame Agnès Le Piolot, responsable d'équipe, pôle emploi Lillebonne
- madame Stéphanie Lamy, responsable d'équipe, pôle emploi Lillebonne
- madame Isabelle Beauvain, référente métiers, pôle emploi Lillebonne
- madame Paola Roussel, responsable d'équipe, pôle emploi Fécamp
- madame Karen Rosconval, responsable d'équipe, pôle emploi Fécamp
- monsieur Laurent Richardeau, responsable d'équipe, pôle emploi Fécamp
- madame Stéphanie Henry-Traore, responsable d'équipe, pôle emploi Fécamp
- madame Valérie Pichard-Gerbeaud, référente métiers, pôle emploi Fécamp
- madame Isabelle Fidelin, responsable d'équipe, pôle emploi Harfleur
- monsieur Ludovic Lebourgeois, responsable d'équipe, pôle emploi Harfleur
- monsieur Nicolas Urosevic, responsable d'équipe, pôle emploi Harfleur
- madame Nadia Duval, référente métiers, pôle emploi Harfleur
- madame Marie Elisabeth Gerard, directrice adjointe, pôle emploi Le Havre Ferrer
- madame Francine Baret, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Ferrer
- madame Sylvette Courtiade, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Ferrer
- madame Ludivine Boidot, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Ferrer
- madame Muriel Le Guillou, référente métiers, pôle emploi Le Havre Ferrer
- madame Eugénie Forjonel Jamet, référente métiers, pôle emploi Le Havre Ferrer
- madame Catherine Millerand, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Souday
- madame Fabienne Savale, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Souday
- madame Laurence Mohand Cherif, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Souday
- monsieur Yannick Jouan, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Souday
- monsieur Christophe Legent, référent métiers, pôle emploi Le Havre Souday
- madame Béatrice Le Brun, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Ville Haute
- madame Stéphanie Jacqueline, responsable d'équipe, Le Havre Ville Haute
- monsieur Aurélien Flavigny, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Ville Haute
- monsieur David Guillaucourt, référent métiers, pôle emploi Le Havre Ville Haute
- monsieur Franck Marie, directeur adjoint, pôle emploi Mondeville
- madame Elisabeth Lamer, responsable d'équipe, pôle emploi Mondeville
- madame Catherine Bouillet, responsable d'équipe, pôle emploi Mondeville
- monsieur Vincent Voisin, responsable d'équipe, pôle emploi Mondeville
- monsieur Laurent De Saint-denis, référent métiers pôle emploi Mondeville
- madame Valérie Franchin, référente métiers pôle emploi Mondeville
- madame Laurence Dubois, responsable d'équipe, pôle emploi Caen Beaulieu
- madame Florence Poullain, responsable d'équipe, pôle emploi Caen Beaulieu
- monsieur Fabien Domagne, responsable d'équipe, pôle emploi Caen Beaulieu
- madame Mélanie Voisin, référente métiers, pôle emploi Caen Beaulieu
- monsieur Frédéric Martigny, directeur adjoint, pôle emploi Caen Fresnel
- monsieur Stéphane Imbert, responsable d'équipe, pôle emploi Caen Fresnel
- madame Paule Dujardin, responsable d'équipe, pôle emploi Caen Fresnel
- madame Catherine Lecointe, responsable d'équipe, pôle emploi Caen Fresnel
- madame Laurence Peter, responsable d'équipe, pôle emploi Caen Fresnel
- monsieur Karim Le Goadec, responsable d'équipe, pôle emploi Caen Fresnel
- madame Lydie Gossé, référente métiers, pôle emploi Caen Fresnel
- monsieur Cyrille Lagoutte, référent métiers, pôle emploi Caen Fresnel
- monsieur Stéphane Borniambuc, responsable d'équipe, pôle emploi Hérouville Saint-Clair

- madame Adeline Hoesz, responsable d'équipe, pôle emploi Hérouville Saint-Clair
- madame Céline Guillet, responsable d'équipe, pôle emploi Hérouville Saint-Clair
- madame Vanessa Bouet, référente métiers, pôle emploi Hérouville Saint-Clair
- madame Emilie Desfontaines, en mission référente métiers, pôle emploi Hérouville Saint-Clair
- monsieur Thierry Le Moyne, responsable d'équipe, pôle emploi Bayeux
- madame Mélanie Champagneux, responsable d'équipe, pôle emploi Bayeux
- madame Emilie Jourdan, responsable d'équipe, pôle emploi Bayeux
- madame Nelly El Rhaz, référente métiers, pôle emploi Bayeux
- madame Martine Duchatellier-Mars, responsable d'équipe, pôle emploi Falaise
- monsieur Frédéric Jousset, responsable d'équipe, pôle emploi Falaise
- madame Sandra Cormeau, en mission référente métiers, pôle emploi Falaise
- madame Flavie Cinaur, directrice adjointe, pôle emploi Lisieux
- madame Marie-Pierre Bouchart, responsable d'équipe, pôle emploi Lisieux
- monsieur Vincent Baville, responsable d'équipe, pôle emploi Lisieux
- monsieur Franck Loiseau, responsable d'équipe, pôle emploi Lisieux
- madame Corinne Margerin, référente métiers, pôle emploi Lisieux
- monsieur Laurent Ernoult, responsable d'équipe, pôle emploi Honfleur
- madame Céline Lançon, responsable d'équipe, pôle emploi Honfleur
- madame Claudine Bornarel, référente métiers, pôle emploi Honfleur
- monsieur Anthony Maunoury, responsable d'équipe, pôle emploi Vire
- monsieur François De Chivre, responsable d'équipe, pôle emploi Vire
- madame Céline Hervé, référente métiers, pôle emploi Vire
- madame Nathalie Boutois, responsable d'équipe, pôle emploi Cherbourg Provinces
- madame Catherine Vaillant, responsable d'équipe, pôle emploi Cherbourg Provinces
- madame Céline Hebert, référente métiers, pôle emploi Cherbourg Provinces
- madame Julie Leduc, responsable d'équipe, pôle emploi Cherbourg Centre
- madame Nathalie Gaignebet Nouvellon, responsable d'équipe, pôle emploi Cherbourg Centre
- madame Claire Guérard, référente métiers, pôle emploi Cherbourg Centre
- monsieur Bruno Cuquemelle, responsable d'équipe, pôle emploi Cherbourg La Noë
- madame Cécile Guillot, responsable d'équipe, pôle emploi Cherbourg La Noë
- monsieur Yann Grall, référent métiers, pôle emploi Cherbourg La Noë
- madame Marie-Noëlle Eudes, responsable d'équipe, pôle emploi Avranches
- monsieur Nicolas Macé, responsable d'équipe, pôle emploi Avranches
- monsieur David Richard, référent métiers, pôle emploi Avranches
- madame Isabelle Bonnet, responsable d'équipe, pôle emploi Coutances
- madame Emmanuelle Fontaine, responsable d'équipe, pôle emploi Coutances
- madame Caroline Lehuby, référente métiers, pôle emploi Coutances
- madame Véronique Rault, responsable d'équipe, pôle emploi Granville
- madame Nadège Legendre, responsable d'équipe, pôle emploi Granville
- madame Sabrina Fautrel, référente métiers, pôle emploi Granville
- madame Marie-Aude Pasquet, responsable d'équipe, pôle emploi Saint-Lô
- monsieur Emmanuel Le Goaster, responsable d'équipe, pôle emploi Saint-Lô
- madame Christine Cognet, responsable d'équipe, pôle emploi Saint-Lô
- madame Valérie Biju, responsable d'équipe, pôle emploi Saint-Lô
- madame Patricia Gaule, référente métiers, pôle emploi Saint-Lô
- monsieur Christophe Gandon, directeur adjoint, pôle emploi Alençon
- monsieur Thierry Benoit, responsable d'équipe, pôle emploi Alençon
- madame Carole Boyreau, responsable d'équipe, pôle emploi Alençon
- madame Sylvie Leroux, responsable d'équipe, pôle emploi Alençon
- madame Madina Maître, référente métiers, pôle emploi Alençon
- madame Sophie Drapier, responsable d'équipe, pôle emploi Argentan
- monsieur Martin Lacoste, référent métiers, pôle emploi Argentan
- madame Marie-Jeanne Lugnier, responsable d'équipe, pôle emploi Flers
- madame Odile Lemaire, responsable d'équipe, pôle emploi Flers
- madame Isabelle Lefoye, référente métiers, pôle emploi Flers
- madame Emeline Abou, responsable d'équipe, pôle emploi L'Aigle – Mortagne
- monsieur Patrick Rodhain, responsable d'équipe, pôle emploi L'Aigle – Mortagne
- madame Pascale Bunel, responsable d'équipe, pôle emploi L'Aigle – Mortagne

- madame Marie-Joëlle Lacour, en mission responsable d'équipe, pôle emploi L'Aigle – Mortagne
- madame Stéphanie Desjardins, référente métiers, pôle emploi L'Aigle – Mortagne

A l'article 2 :

- madame Marine Valle, responsable d'équipe, pôle emploi Bernay
- madame Caroline Sorieul, responsable d'équipe, pôle emploi Bernay
- monsieur Didier Malfilatre, responsable d'équipe, pôle emploi Bernay
- monsieur Ahmed Hamdi, directeur adjoint, pôle emploi Evreux Brossolette
- monsieur Mehdi Bouamar, responsable d'équipe, pôle emploi Evreux Brossolette
- madame Mélina Patènère, responsable d'équipe, pôle emploi Evreux Brossolette
- monsieur Fabien Morel, responsable d'équipe, pôle emploi Evreux Brossolette
- madame Martine Polianoff, responsable d'équipe, pôle emploi Evreux Brossolette
- monsieur Pierre Jourdan, responsable d'équipe, pôle emploi Evreux Brossolette
- madame Marie-Christine Danneville, responsable d'équipe, pôle emploi Evreux Delaune
- madame Séverine Rouault, responsable d'équipe, pôle emploi Evreux Delaune
- monsieur Vincent Mesquida, responsable d'équipe, pôle emploi Evreux Delaune
- monsieur Vincent De Biasio, responsable d'équipe, pôle emploi Gisors
- madame Muriel Marie, responsable d'équipe, pôle emploi Gisors
- madame Nadège Michel, directrice adjointe, pôle emploi Louviers
- monsieur Yann Le Goff, responsable d'équipe, pôle emploi Louviers
- madame Pascale Cattelin, responsable d'équipe, pôle emploi Louviers
- madame Valérie Hussant, responsable d'équipe, pôle emploi Louviers
- madame Marie-Pierre Roche, responsable d'équipe, pôle emploi Pont-Audemer
- madame Karine Chaye, responsable d'équipe, pôle emploi Pont-Audemer
- monsieur Ludovic Houvenaghel, responsable d'équipe, pôle emploi Pont-Audemer
- madame Brigitte Massari, responsable d'équipe, pôle emploi Verneuil-sur-Avre
- madame Julie Mahaut, en mission responsable d'équipe, pôle emploi Verneuil-sur-Avre
- madame Sophie Hertogh, responsable d'équipe, pôle emploi Vernon
- monsieur David Delaunay, responsable d'équipe, pôle emploi Vernon
- monsieur Arnaud Joubert, responsable d'équipe, pôle emploi Vernon
- madame Catherine Mitroszewska, responsable d'équipe, pôle emploi Vernon
- madame Nathalie Brandel, responsable d'équipe, pôle emploi Barentin
- monsieur Benoît Chopineau, responsable d'équipe, pôle emploi Barentin
- madame Sabine Pasquet, directrice adjointe, pôle emploi Elbeuf
- madame Stéphanie Kahn, responsable d'équipe, pôle emploi Elbeuf
- madame Karine Damiani, responsable d'équipe, pôle emploi Elbeuf
- madame Anne-Sophie Charbonneau, responsable d'équipe, pôle emploi Elbeuf
- madame Patricia Sabrier, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Beauvoisine
- monsieur Philippe Galindo, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Beauvoisine
- monsieur Benjamin Thiers, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Beauvoisine
- madame Viviane Python, directrice adjointe, pôle emploi Rouen Luciline
- monsieur Timothée Coulbeaux, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Luciline
- madame Nadia Doucene, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Luciline
- monsieur Christophe Lebel, directeur adjoint, pôle emploi Rouen Aubette
- madame Evelyne Cocagne, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Aubette
- monsieur Olivier Legrand, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Aubette
- madame Cathy Gobeau, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Aubette
- monsieur Emmanuel Quevillon, responsable d'équipe, pôle emploi Maromme
- madame Sylvie Canu, responsable d'équipe, pôle emploi Maromme
- madame Julie Pataez, responsable d'équipe, pôle emploi Maromme
- monsieur Sébastien Ducray, directeur adjoint, pôle emploi Grand Quevilly
- madame Dorothee Devaux, responsable d'équipe, pôle emploi Grand Quevilly
- madame Morgane Mimouni, responsable d'équipe, pôle emploi Grand Quevilly
- madame Emilie Zergui, responsable d'équipe, pôle emploi Grand Quevilly
- madame Christine Leroy, responsable d'équipe, pôle emploi Saint Etienne du Rouvray
- madame Nathalie Gonzalez, responsable d'équipe, pôle emploi Saint Etienne du Rouvray
- madame Séverine Revel, directrice adjointe, pôle emploi Rouen Saint Sever

- monsieur Liess Ayad, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Saint Sever
- madame Valérie Smietan-Vangheluwe, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Saint Sever
- madame Sylvie Duboc, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Saint Sever
- monsieur Jérôme Depardé, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Saint Sever
- madame Sandrine Marivoet, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Saint Sever
- madame Sabrina Joly, responsable d'équipe, pôle emploi Saint Sever
- monsieur Stéphane Canchel, responsable d'équipe, pôle emploi Yvetot
- madame Svetlana Licciardi, responsable d'équipe, pôle emploi Yvetot
- monsieur Bertand Lesueur, en mission responsable d'équipe, pôle emploi Yvetot
- monsieur Jérémy Morin, responsable d'équipe, pôle emploi Dieppe
- madame Marie-Pierre Hedderwick, responsable d'équipe, pôle emploi Dieppe
- madame Isabelle Debonne-Linot, responsable d'équipe, pôle emploi Dieppe
- monsieur Jérôme Lebailly, responsable d'équipe, pôle emploi Dieppe
- monsieur Nicolas Froget, responsable d'équipe, pôle emploi Dieppe
- monsieur Alexis Hurel, responsable d'équipe, pôle emploi Forges Les Eaux
- monsieur Frédéric Lefebvre, responsable d'équipe Forges-les-Eaux
- monsieur Bruno Montigny, responsable d'équipe, pôle emploi Le Tréport
- monsieur Bertrand Aubruchet, responsable d'équipe, pôle emploi Le Tréport
- madame Agnès Le Piolot, responsable d'équipe, pôle emploi Lillebonne
- madame Stéphanie Lamy, responsable d'équipe, pôle emploi Lillebonne
- madame Paola Roussel, responsable d'équipe, pôle emploi Fécamp
- madame Karen Rosconval, responsable d'équipe, pôle emploi Fécamp
- monsieur Laurent Richardeau, responsable d'équipe, pôle emploi Fécamp
- madame Stéphanie Henry-Traore, responsable d'équipe, pôle emploi Fécamp
- madame Isabelle Fidelin, responsable d'équipe, pôle emploi Harfleur
- monsieur Ludovic Lebourgeois, responsable d'équipe, pôle emploi Harfleur
- monsieur Nicolas Urosevic, responsable d'équipe, pôle emploi Harfleur
- madame Marie Elisabeth Gerard, directrice adjointe, pôle emploi Le Havre Ferrer
- madame Francine Baret, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Ferrer
- madame Sylvette Courtiade, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Ferrer
- madame Ludivine Boidot, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Ferrer
- madame Catherine Millerand, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Souday
- madame Fabienne Savale, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Souday
- madame Laurence Mohand Cherif, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Souday
- monsieur Yannick Jouan, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Souday
- madame Béatrice Le Brun, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Ville Haute
- madame Stéphanie Jacqueline, responsable d'équipe, Le Havre Ville Haute
- monsieur Aurélien Flavigny, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Ville Haute
- monsieur Franck Marie, directeur adjoint, pôle emploi Mondeville
- madame Elisabeth Lamer, responsable d'équipe, pôle emploi Mondeville
- madame Catherine Bouillet, responsable d'équipe, pôle emploi Mondeville
- monsieur Vincent Voisin, responsable d'équipe, pôle emploi Mondeville
- madame Laurence Dubois, responsable d'équipe, pôle emploi Caen Beaulieu
- madame Florence Poullain, responsable d'équipe, pôle emploi Caen Beaulieu
- monsieur Fabien Domagne, responsable d'équipe, pôle emploi Caen Beaulieu
- monsieur Frédéric Martigny, directeur adjoint, pôle emploi Caen Fresnel
- monsieur Stéphane Imbert, responsable d'équipe, pôle emploi Caen Fresnel
- madame Paule Dujardin, responsable d'équipe, pôle emploi Caen Fresnel
- madame Catherine Lecointe, responsable d'équipe, pôle emploi Caen Fresnel
- madame Laurence Peter, responsable d'équipe, pôle emploi Caen Fresnel
- monsieur Karim Le Goadec, responsable d'équipe, pôle emploi Caen Fresnel
- monsieur Stéphane Borniambuc, responsable d'équipe, pôle emploi Hérouville Saint-Clair
- madame Adeline Hoez, responsable d'équipe, pôle emploi Hérouville Saint-Clair
- madame Céline Guillet, responsable d'équipe, pôle emploi Hérouville Saint-Clair
- monsieur Thierry Le Moyne, responsable d'équipe, pôle emploi Bayeux
- madame Mélanie Champagneux, responsable d'équipe, pôle emploi Bayeux
- madame Emilie Jourdan, responsable d'équipe, pôle emploi Bayeux
- madame Martine Duchatellier-Mars, responsable d'équipe, pôle emploi Falaise

- monsieur Frédéric Jousset, responsable d'équipe, pôle emploi Falaise
- madame Flavie Cinaur, directrice adjointe, pôle emploi Lisieux
- madame Marie-Pierre Bouchart, responsable d'équipe, pôle emploi Lisieux
- monsieur Vincent Baville, responsable d'équipe, pôle emploi Lisieux
- monsieur Franck Loiseau, responsable d'équipe, pôle emploi Lisieux
- monsieur Laurent Ernoult, responsable d'équipe, pôle emploi Honfleur
- madame Céline Lançon, responsable d'équipe, pôle emploi Honfleur
- monsieur Anthony Maunoury, responsable d'équipe, pôle emploi Vire
- monsieur François De Chivre, responsable d'équipe, pôle emploi Vire
- madame Nathalie Boutrois, responsable d'équipe, pôle emploi Cherbourg Provinces
- madame Catherine Vaillant, responsable d'équipe, pôle emploi Cherbourg Provinces
- madame Julie Leduc, responsable d'équipe, pôle emploi Cherbourg Centre
- madame Nathalie Gaignebet Nouvellon, responsable d'équipe, pôle emploi Cherbourg Centre
- monsieur Bruno Cuquemelle, responsable d'équipe, pôle emploi Cherbourg La Noë
- madame Cécile Guillot, responsable d'équipe, pôle emploi Cherbourg La Noë
- madame Marie-Noëlle Eudes, responsable d'équipe, pôle emploi Avranches
- monsieur Nicolas Macé, responsable d'équipe, pôle emploi Avranches
- madame Isabelle Bonnet, responsable d'équipe, pôle emploi Coutances
- madame Emmanuelle Fontaine, responsable d'équipe, pôle emploi Coutances
- madame Véronique Rault, responsable d'équipe, pôle emploi Granville
- madame Nadège Legendre, responsable d'équipe, pôle emploi Granville
- madame Marie-Aude Pasquet, responsable d'équipe, pôle emploi Saint-Lô
- monsieur Emmanuel Le Goaster, responsable d'équipe, pôle emploi Saint-Lô
- madame Christine Cognet, responsable d'équipe, pôle emploi Saint-Lô
- madame Valérie Biju, responsable d'équipe, pôle emploi Saint-Lô
- monsieur Christophe Gandon, directeur adjoint, pôle emploi Alençon
- monsieur Thierry Benoit, responsable d'équipe, pôle emploi Alençon
- madame Carole Boyreau, responsable d'équipe, pôle emploi Alençon
- madame Sylvie Leroux, responsable d'équipe, pôle emploi Alençon
- madame Sophie Drapier, responsable d'équipe, pôle emploi Argentan
- madame Marie-Jeanne Lugnier, responsable d'équipe, pôle emploi Flers
- madame Emeline Abou, responsable d'équipe, pôle emploi L'Aigle – Mortagne
- monsieur Patrick Rodhain, responsable d'équipe, pôle emploi L'Aigle – Mortagne
- madame Pascale Bunel, responsable d'équipe, pôle emploi L'Aigle – Mortagne
- madame Marie-Joëlle Lacour, en mission responsable d'équipe, pôle emploi L'Aigle – Mortagne

Article 7 – Prestations en trop versées : délais de remboursement et remise

§ 1 – Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 24 mois.

Bénéficient de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- madame Nadine Maulion, directrice, pôle emploi Bernay
- madame Fabienne Héline, directrice, pôle emploi Evreux Brossolette
- madame Stéphanie Garnier, directrice, pôle emploi Evreux Delaune
- monsieur Ahmed Hamdi, directeur adjoint, pôle emploi Evreux Brossolette
- monsieur Cyrille Stefani, directeur, pôle emploi Gisors
- monsieur Brice Mullier, directeur, pôle emploi Louviers
- madame Nadège Michel, directrice adjointe, pôle emploi Louviers
- madame Isabelle Duval, directrice, pôle emploi Pont-Audemer
- madame Chantal Bataille, directrice, pôle emploi Verneuil-sur-Avre
- monsieur Guillaume Rueda, directeur, pôle emploi Vernon
- monsieur Jean-François Leroy, directeur, pôle emploi Barentin

- monsieur Abdel Karim Benaissa, directeur, pôle emploi Elbeuf
- madame Sabine Pasquet, directrice adjointe, pôle emploi Elbeuf
- monsieur Olivier Linard, directeur, pôle emploi Rouen Beauvoisine
- monsieur Fabien Thaurenne, directeur, pôle emploi Rouen Luciline
- madame Viviane Python, directrice adjointe, pôle emploi Rouen Luciline
- madame Corinne Créau, directrice, pôle emploi Rouen Aubette
- monsieur Christophe Lebel, directeur adjoint, pôle emploi Rouen Aubette
- madame Catherine Leroux, directrice, pôle emploi Maromme
- monsieur Cyril Vanbeselaere, directeur, pôle emploi Grand Quevilly
- monsieur Sébastien Ducray, directeur adjoint, pôle emploi Grand Quevilly
- madame Aurélie Quesney, directrice, pôle emploi Saint Etienne du Rouvray
- monsieur Samir Ghalem, directeur, pôle emploi Rouen Saint Sever
- madame Sévérine Revel, directrice adjointe, pôle emploi Rouen Saint Sever
- madame Fanny Lepainturier, directrice, pôle emploi Yvetot
- monsieur Christophe Sarry, directeur, pôle emploi Dieppe
- madame Sylvie Halleur, directrice adjointe, pôle emploi Dieppe
- madame Ingrid Baron, directrice, pôle emploi Forges Les Eaux
- madame Monique Gilet, directrice, pôle emploi Le Tréport
- madame Catherine Henry, directrice, pôle emploi Lillebonne
- madame Muriel Thauvel, directrice, pôle emploi Fécamp
- madame Sandrine Meheut, directrice, pôle emploi Harfleur
- monsieur Rodolphe Godard, directeur, pôle emploi Le Havre Ferrer
- madame Marie Elisabeth Gerard, directrice adjointe, pôle emploi Le Havre Ferrer
- monsieur Ludovic Jaouen, directeur, pôle emploi Le Havre Souday
- madame Mathilde Sénéchal, directrice, pôle emploi Le Havre Ville Haute
- madame Maria-Dolorès Fleury, directrice, pôle emploi Mondeville
- monsieur Franck Marie, directeur adjoint, pôle emploi Mondeville
- monsieur Fabrice Meslin, directeur, pôle emploi Caen Beaulieu
- madame Alix Le Guyader, directrice, pôle emploi Caen Fresnel
- monsieur Frédéric Martigny, directeur adjoint, pôle emploi Caen Fresnel
- madame Marina Gerot, directrice, pôle emploi Hérouville Saint-Clair
- madame Delphine Tyr, directrice, pôle emploi Bayeux
- madame Marie-Josèphe Degoulet, directrice, pôle emploi Falaise
- madame Patricia Trannoy, directrice, pôle emploi Lisieux
- madame Flavie Cinaur, directrice adjointe, pôle emploi Lisieux
- monsieur Olivier Langlois, directeur, pôle emploi Honfleur
- monsieur Arnaud Gaillard, directeur, pôle emploi Vire
- monsieur David Lefebvre, directeur ad interim, pôle emploi Cherbourg Provinces
- monsieur David Lefebvre, directeur, pôle emploi Cherbourg Centre
- madame Odile Brisset, directrice, pôle emploi Cherbourg La Noë
- madame Sonia Prou, directrice, pôle emploi Avranches
- madame Chantal Plessis, directrice, pôle emploi Coutances
- monsieur Christian Tricot, directeur, pôle emploi Granville
- monsieur Bruno Le Corvic, directeur, pôle emploi Saint-Lô - Carentan
- madame Virginie Bisson, directrice, pôle emploi Alençon
- monsieur Christophe Gandon, directeur adjoint, pôle emploi Alençon
- monsieur Yannick Jouadé, directeur, pôle emploi Argentan
- monsieur Jean-François Vaillant, directeur, pôle emploi Flers
- madame Vanessa Cooren, directrice, pôle emploi L'Aigle - Mortagne

Chaque délégué statue sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au paragraphe 1 de l'article 7 de la présente décision, bénéficient, à titre temporaire, des délégations mentionnées :

- madame Marine Valle, responsable d'équipe, pôle emploi Bernay
- madame Caroline Sorieul, responsable d'équipe, pôle emploi Bernay
- monsieur Didier Malfilatre, responsable d'équipe, pôle emploi Bernay
- madame Delphine Lancelin, référente métiers, pôle emploi Bernay

- monsieur Medhi Bouamar, responsable d'équipe, pôle emploi Evreux Brossolette
- madame Mélina Paténère, responsable d'équipe, pôle emploi Evreux Brossolette
- monsieur Fabien Morel, responsable d'équipe, pôle emploi Evreux Brossolette
- madame Martine Polianoff, responsable d'équipe, pôle emploi Evreux Brossolette
- monsieur Pierre Jourdan, responsable d'équipe, pôle emploi Evreux Brossolette
- madame Lucie Legoupil, référente métiers, pôle emploi Evreux Brossolette
- madame Marie-Christine Danneville, responsable d'équipe, pôle emploi Evreux Delaune
- madame Séverine Rouault, responsable d'équipe, pôle emploi Evreux Delaune
- monsieur Vincent Mesquida, responsable d'équipe, pôle emploi Evreux Delaune
- monsieur Nicolas Hepp, référent métiers, pôle emploi Evreux Delaune
- monsieur Vincent De Biasio, responsable d'équipe, pôle emploi Gisors
- madame Muriel Marie, responsable d'équipe, pôle emploi Gisors
- madame Eloïse Silva, référente métiers, pôle emploi Gisors
- monsieur Yann Le Goff, responsable d'équipe, pôle emploi Louviers
- madame Pascale Cattelin, responsable d'équipe, pôle emploi Louviers
- madame Valérie Hussant, responsable d'équipe, pôle emploi Louviers
- madame Marie Noëlle Freret, référente métiers, pôle emploi Louviers
- madame Marie-Pierre Roche, responsable d'équipe, pôle emploi Pont-Audemer
- madame Karine Chaye, responsable d'équipe, pôle emploi Pont-Audemer
- monsieur Ludovic Houvenaghel, responsable d'équipe, pôle emploi Pont-Audemer
- madame Sylvie Fleutry, référente métiers, pôle emploi Pont-Audemer
- madame Brigitte Massari, responsable d'équipe, pôle emploi Verneuil-sur-Avre
- madame Julie Mahaut, en mission responsable d'équipe, pôle emploi Verneuil-sur-Avre
- madame Stéphanie Delaitre, référente métiers, pôle emploi Verneuil-sur-Avre
- madame Sophie Hertogh, responsable d'équipe, pôle emploi Vernon
- monsieur David Delaunay, responsable d'équipe, pôle emploi Vernon
- monsieur Arnaud Joubert, responsable d'équipe, pôle emploi Vernon
- madame Catherine Mitroszewska, responsable d'équipe, pôle emploi Vernon
- madame Delphine Delaunay, référente métiers, pôle emploi Vernon
- madame Nathalie Brandel, responsable d'équipe, pôle emploi Barentin
- monsieur Benoit Chopineau, responsable d'équipe, pôle emploi Barentin
- madame Aline Desmarest, référente métiers, pôle emploi Barentin
- madame Stéphanie Kahn, responsable d'équipe, pôle emploi Elbeuf
- madame Karine Damiani, responsable d'équipe, pôle emploi Elbeuf
- madame Anne-Sophie Charbonneau, responsable d'équipe, pôle emploi Elbeuf
- madame Nathalie Soenen, référente métiers, pôle emploi Elbeuf
- monsieur Philippe Hebert, référent métiers, pôle emploi Elbeuf
- madame Patricia Sabrier, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Beauvoisine
- monsieur Philippe Galindo, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Beauvoisine
- monsieur Benjamin Thiers, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Beauvoisine
- madame Emilie Villers, référente métiers, Pôle emploi Rouen Beauvoisine
- monsieur Timothée Coulbeaux, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Luciline
- madame Nadia Doucene, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Luciline
- madame Ilham Kassmi, référente métiers, pôle emploi Rouen Luciline
- madame Evelyne Cocagne, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Aubette
- monsieur Olivier Legrand, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Aubette
- madame Cathy Gobeau, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Aubette
- madame Fanny Quesne, référente métiers, pôle emploi Rouen Aubette
- monsieur Emmanuel Quevillon, responsable d'équipe, pôle emploi Maromme
- madame Sylvie Canu, responsable d'équipe, pôle emploi Maromme
- madame Julie Pataez, responsable d'équipe, pôle emploi Maromme
- madame Séverine Louince, référente métiers, pôle emploi Maromme
- madame Dorothee Devaux, responsable d'équipe, pôle emploi Grand Quevilly
- madame Morgane Mimouni, responsable d'équipe, pôle emploi Grand Quevilly
- madame Emilie Zergui, responsable d'équipe, pôle emploi Grand Quevilly
- madame Nadia Said, référente métiers, pôle emploi Grand Quevilly
- madame Christine Leroy, responsable d'équipe, pôle emploi Saint Etienne du Rouvray
- madame Nathalie Gonzalez, responsable d'équipe, pôle emploi Saint Etienne du Rouvray

- madame Laetitia Monconduit, référente métiers, pôle emploi Saint Etienne du Rouvray
- monsieur Liess Ayad, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Saint Sever
- madame Valérie Smietan-Vangheluwe, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Saint Sever
- madame Sylvie Duboc, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Saint Sever
- monsieur Jérôme Depardé, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Saint Sever
- madame Sandrine Marivoet, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Saint Sever
- madame Sabrina Joly, responsable d'équipe, pôle emploi Saint Sever
- madame Aurélie Dupont, référente métiers, pôle emploi Rouen Saint Sever
- madame Charlotte Menier, référente métiers, pôle emploi Rouen Saint Sever
- monsieur Stéphane Canchel, responsable d'équipe, pôle emploi Yvetot
- madame Svetlana Licciardi, responsable d'équipe, pôle emploi Yvetot
- monsieur Bertrand Lesueur, en mission responsable d'équipe, pôle emploi Yvetot
- madame Céline Nee, référente métiers, pôle emploi Yvetot
- monsieur Jérémy Morin, responsable d'équipe, pôle emploi Dieppe
- madame Marie-Pierre Hedderwick, responsable d'équipe, pôle emploi Dieppe
- madame Isabelle Debonne-Linot, responsable d'équipe, pôle emploi Dieppe
- monsieur Jérôme Lebailly, responsable d'équipe, pôle emploi Dieppe
- monsieur Nicolas Froget, responsable d'équipe, pôle emploi Dieppe
- madame Jennifer Sageot-Deville, référente métiers, pôle emploi Dieppe
- madame Nathalie Quibel, référente métiers, pôle emploi Dieppe
- monsieur Alexis Hurel, responsable d'équipe, pôle emploi Forges Les Eaux
- monsieur Frédéric Lefebvre, responsable d'équipe Forges-les-Eaux
- monsieur Guillaume Delaporte, référent métiers, pôle emploi Forges-les-Eaux
- monsieur Bruno Montigny, responsable d'équipe, pôle emploi Le Tréport
- monsieur Bertrand Aubruchet, responsable d'équipe, pôle emploi Le Tréport
- madame Fanny Cattez, référente métiers, pôle emploi Le Tréport
- madame Agnès Le Piolot, responsable d'équipe, pôle emploi Lillebonne
- madame Stéphanie Lamy, responsable d'équipe, pôle emploi Lillebonne
- madame Isabelle Beaudoin, référente métiers, pôle emploi Lillebonne
- madame Paola Roussel, responsable d'équipe, pôle emploi Fécamp
- madame Karen Rosconval, responsable d'équipe, pôle emploi Fécamp
- monsieur Laurent Richardeau, responsable d'équipe, pôle emploi Fécamp
- madame Stéphanie Henry-Traore, responsable d'équipe, pôle emploi Fécamp
- madame Valérie Pichard-Gerbeaud, référente métiers, pôle emploi Fécamp
- madame Isabelle Fidelin, responsable d'équipe, pôle emploi Harfleur
- monsieur Ludovic Lebourgeois, responsable d'équipe, pôle emploi Harfleur
- monsieur Nicolas Urosevic, responsable d'équipe, pôle emploi Harfleur
- madame Nadia Duval, référente métiers, pôle emploi Harfleur
- madame Francine Baret, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Ferrer
- madame Sylvette Courtiade, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Ferrer
- madame Ludivine Boidot, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Ferrer
- madame Muriel Le Guillou, référente métiers, pôle emploi Le Havre Ferrer
- madame Eugénie Forjonel Jamet, référente métiers, pôle emploi Le Havre Ferrer
- madame Catherine Millerand, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Souday
- madame Fabienne Savale, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Souday
- madame Laurence Mohand Cherif, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Souday
- monsieur Yannick Jouan, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Souday
- monsieur Christophe Legent, référent métiers, pôle emploi Le Havre Souday
- madame Béatrice Le Brun, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Ville Haute
- madame Stéphanie Jacqueline, responsable d'équipe, Le Havre Ville Haute
- monsieur Aurélien Flavigny, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Ville Haute
- monsieur David Guillaucourt, référent métiers, pôle emploi Le Havre Ville Haute
- madame Elisabeth Lamer, responsable d'équipe, pôle emploi Mondeville
- madame Catherine Bouillet, responsable d'équipe, pôle emploi Mondeville
- monsieur Vincent Voisin, responsable d'équipe, pôle emploi Mondeville
- monsieur Laurent De Saint-denis, référent métiers pôle emploi Mondeville
- madame Valérie Franchin, référente métiers pôle emploi Mondeville
- madame Laurence Dubois, responsable d'équipe, pôle emploi Caen Beaulieu

- madame Florence Poullain, responsable d'équipe, pôle emploi Caen Beaulieu
- monsieur Fabien Domagne, responsable d'équipe, pôle emploi Caen Beaulieu
- madame Mélanie Voisin, référente métiers, pôle emploi Caen Beaulieu
- monsieur Stéphane Imbert, responsable d'équipe, pôle emploi Caen Fresnel
- madame Paule Dujardin, responsable d'équipe, pôle emploi Caen Fresnel
- madame Catherine Lecointe, responsable d'équipe, pôle emploi Caen Fresnel
- madame Laurence Peter, responsable d'équipe, pôle emploi Caen Fresnel
- monsieur Karim Le Goadec, responsable d'équipe, pôle emploi Caen Fresnel
- madame Lydie Gossé, référente métiers, pôle emploi Caen Fresnel
- monsieur Cyrille Lagoutte, référent métiers, pôle emploi Caen Fresnel
- monsieur Stéphane Borniambuc, responsable d'équipe, pôle emploi Hérouville Saint-Clair
- madame Adeline Hoez, responsable d'équipe, pôle emploi Hérouville Saint-Clair
- madame Céline Guillet, responsable d'équipe, pôle emploi Hérouville Saint-Clair
- madame Vanessa Bouet, référente métiers, pôle emploi Hérouville Saint-Clair
- madame Emilie Desfontaines, en mission référente métiers, pôle emploi Hérouville Saint-Clair
- monsieur Thierry Le Moyne, responsable d'équipe, pôle emploi Bayeux
- madame Mélanie Champagneux, responsable d'équipe, pôle emploi Bayeux
- madame Emilie Jourdan, responsable d'équipe, pôle emploi Bayeux
- madame Nelly El Rhaz, référente métiers, pôle emploi Bayeux
- madame Martine Duchatellier-Mars, responsable d'équipe, pôle emploi Falaise
- monsieur Frédéric Jousset, responsable d'équipe, pôle emploi Falaise
- madame Sandra Cormeau, en mission référente métiers, pôle emploi Falaise
- madame Marie-Pierre Bouchart, responsable d'équipe, pôle emploi Lisieux
- monsieur Vincent Baville, responsable d'équipe, pôle emploi Lisieux
- monsieur Franck Loiseau, responsable d'équipe, pôle emploi Lisieux
- madame Corinne Margerin, référente métiers, pôle emploi Lisieux
- monsieur Laurent Ernoult, responsable d'équipe, pôle emploi Honfleur
- madame Céline Lançon, responsable d'équipe, pôle emploi Honfleur
- madame Claudine Bornarel, référente métiers, pôle emploi Honfleur
- monsieur Anthony Maunoury, responsable d'équipe, pôle emploi Vire
- monsieur François De Chivre, responsable d'équipe, pôle emploi Vire
- madame Céline Hervé, référente métiers, pôle emploi Vire
- madame Nathalie Boutrois, responsable d'équipe, pôle emploi Cherbourg Provinces
- madame Catherine Vaillant, responsable d'équipe, pôle emploi Cherbourg Provinces
- madame Céline Hebert, référente métiers, pôle emploi Cherbourg Provinces
- madame Julie Leduc, responsable d'équipe, pôle emploi Cherbourg Centre
- madame Nathalie Gaignebet Nouvellon, responsable d'équipe, pôle emploi Cherbourg Centre
- madame Claire Guérard, référente métiers, pôle emploi Cherbourg Centre
- monsieur Bruno Cuquemelle, responsable d'équipe, pôle emploi Cherbourg La Noë
- madame Cécile Guillot, responsable d'équipe, pôle emploi Cherbourg La Noë
- monsieur Yann Grall, référent métiers, pôle emploi Cherbourg La Noë
- madame Marie-Noëlle Eudes, responsable d'équipe, pôle emploi Avranches
- monsieur Nicolas Macé, responsable d'équipe, pôle emploi Avranches
- monsieur David Richard, référent métiers, pôle emploi Avranches
- madame Isabelle Bonnet, responsable d'équipe, pôle emploi Coutances
- madame Emmanuelle Fontaine, responsable d'équipe, pôle emploi Coutances
- madame Caroline Lehuby, référente métiers, pôle emploi Coutances
- madame Véronique Rault, responsable d'équipe, pôle emploi Granville
- madame Nadège Legendre, responsable d'équipe, pôle emploi Granville
- madame Sabrina Fautrel, référente métiers, pôle emploi Granville
- madame Marie-Aude Pasquet, responsable d'équipe, pôle emploi Saint-Lô
- monsieur Emmanuel Le Goaster, responsable d'équipe, pôle emploi Saint-Lô
- madame Christine Cognet, responsable d'équipe, pôle emploi Saint-Lô
- madame Valérie Biju, responsable d'équipe, pôle emploi Saint-Lô
- madame Patricia Gaule, référente métiers, pôle emploi Saint-Lô
- monsieur Thierry Benoit, responsable d'équipe, pôle emploi Alençon
- madame Carole Boyreau, responsable d'équipe, pôle emploi Alençon
- madame Sylvie Leroux, responsable d'équipe, pôle emploi Alençon

- madame Madina Maître, référente métiers, pôle emploi Alençon
- madame Sophie Drapier, responsable d'équipe, pôle emploi Argentan
- monsieur Martin Lacoste, référent métiers, pôle emploi Argentan
- madame Marie-Jeanne Lugnier, responsable d'équipe, pôle emploi Flers
- madame Odile Lemaire, responsable d'équipe, pôle emploi Flers
- madame Isabelle Lefoye, référente métiers, pôle emploi Flers
- madame Emeline Abou, responsable d'équipe, pôle emploi L'Aigle – Mortagne
- monsieur Patrick Rodhain, responsable d'équipe, pôle emploi L'Aigle – Mortagne
- madame Pascale Bunel, responsable d'équipe, pôle emploi L'Aigle – Mortagne
- madame Marie-Joëlle Lacour, en mission responsable d'équipe, pôle emploi L'Aigle – Mortagne
- madame Stéphanie Desjardins, référente métiers, pôle emploi L'Aigle – Mortagne

Chaque délégataire statue sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

§ 2 – Délégation permanente de signature est donnée à l'ensemble des agents exerçant en agences, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 12 mois.

§ 3 – Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, pour au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros.

Sont ainsi désignés, à titre permanent :

- madame Nadine Maulion, directrice, pôle emploi Bernay
- madame Fabienne Héline, directrice, pôle emploi Evreux Brossolette
- madame Stéphanie Garnier, directrice, pôle emploi Evreux Delaune
- monsieur Ahmed Hamdi, directeur adjoint, pôle emploi Evreux Brossolette
- monsieur Cyrille Stefani, directeur, pôle emploi Gisors
- monsieur Brice Mullier, directeur, pôle emploi Louviers
- madame Nadège Michel, directrice adjointe, pôle emploi Louviers
- madame Isabelle Duval, directrice, pôle emploi Pont-Audemer
- madame Chantal Bataille, directrice, pôle emploi Verneuil-sur-Avre
- monsieur Guillaume Rueda, directeur, pôle emploi Vernon
- monsieur Jean-François Leroy, directeur, pôle emploi Barentin
- monsieur Abdel Karim Benaïssa, directeur, pôle emploi Elbeuf
- madame Sabine Pasquet, directrice adjointe, pôle emploi Elbeuf
- monsieur Olivier Linard, directeur, pôle emploi Rouen Beauvoisine
- monsieur Fabien Thaurenne, directeur, pôle emploi Rouen Luciline
- madame Viviane Python, directrice adjointe, pôle emploi Rouen Luciline
- madame Corinne Créau, directrice, pôle emploi Rouen Aubette
- monsieur Christophe Lebel, directeur adjoint, pôle emploi Rouen Aubette
- madame Catherine Leroux, directrice, pôle emploi Maromme
- monsieur Cyril Vanbeselaere, directeur, pôle emploi Grand Quevilly
- monsieur Sébastien Ducray, directeur adjoint, pôle emploi Grand Quevilly
- madame Aurélie Quesney, directrice, pôle emploi Saint Etienne du Rouvray
- monsieur Samir Ghalem, directeur, pôle emploi Rouen Saint Sever
- madame Séverine Revel, directrice adjointe, pôle emploi Rouen Saint Sever
- madame Fanny Lepainturier, directrice, pôle emploi Yvetot

- monsieur Christophe Sarry, directeur, pôle emploi Dieppe
- madame Sylvie Halleur, directrice adjointe, pôle emploi Dieppe
- madame Ingrid Baron, directrice, pôle emploi Forges Les Eaux
- madame Monique Gilet, directrice, pôle emploi Le Tréport
- madame Catherine Henry, directrice, pôle emploi Lillebonne
- madame Muriel Thauvel, directrice, pôle emploi Fécamp
- madame Sandrine Meheut, directrice, pôle emploi Harfleur
- monsieur Rodolphe Godard, directeur, pôle emploi Le Havre Ferrer
- madame Marie Elisabeth Gerard, directrice adjointe, pôle emploi Le Havre Ferrer
- monsieur Ludovic Jaouen, directeur, pôle emploi Le Havre Souday
- madame Mathilde Sénéchal, directrice, pôle emploi Le Havre Ville Haute
- madame Maria-Dolorès Fleury, directrice, pôle emploi Mondeville
- monsieur Franck Marie, directeur adjoint, pôle emploi Mondeville
- monsieur Fabrice Meslin, directeur, pôle emploi Caen Beaulieu
- madame Alix Le Guyader, directrice, pôle emploi Caen Fresnel
- monsieur Frédéric Martigny, directeur adjoint, pôle emploi Caen Fresnel
- madame Marina Gerot, directrice, pôle emploi Hérouville Saint-Clair
- madame Delphine Tyr, directrice, pôle emploi Bayeux
- madame Marie-Josèphe Degoulet, directrice, pôle emploi Falaise
- madame Patricia Trannoy, directrice, pôle emploi Lisieux
- madame Flavie Cinaur, directrice adjointe, pôle emploi Lisieux
- monsieur Olivier Langlois, directeur, pôle emploi Honfleur
- monsieur Arnaud Gaillard, directeur, pôle emploi Vire
- monsieur David Lefebvre, directeur ad interim, pôle emploi Cherbourg Provinces
- monsieur David Lefebvre, directeur, pôle emploi Cherbourg Centre
- madame Odile Brisset, directrice, pôle emploi Cherbourg La Noë
- madame Sonia Prou, directrice, pôle emploi Avranches
- madame Chantal Plessis, directrice, pôle emploi Coutances
- monsieur Christian Tricot, directeur, pôle emploi Granville
- monsieur Bruno Le Corvic, directeur, pôle emploi Saint-Lô - Carentan
- madame Virginie Bisson, directrice, pôle emploi Alençon
- monsieur Christophe Gandon, directeur adjoint, pôle emploi Alençon
- monsieur Yannick Jouadé, directeur, pôle emploi Argentan
- monsieur Jean-François Vaillant, directeur, pôle emploi Flers
- madame Vanessa Cooren, directrice, pôle emploi L'Aigle - Mortagne

Le délégataire statue sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Marine Valle, responsable d'équipe, pôle emploi Bernay
- madame Caroline Sorieul, responsable d'équipe, pôle emploi Bernay
- monsieur Didier Malfilatre, responsable d'équipe, pôle emploi Bernay
- madame Delphine Lancelin, référente métiers, pôle emploi Bernay
- monsieur Medhi Bouamar, responsable d'équipe, pôle emploi Evreux Brossolette
- madame Mélina Paténère, responsable d'équipe, pôle emploi Evreux Brossolette
- monsieur Fabien Morel, responsable d'équipe, pôle emploi Evreux Brossolette
- madame Martine Polianoff, responsable d'équipe, pôle emploi Evreux Brossolette
- monsieur Pierre Jourdan, responsable d'équipe, pôle emploi Evreux Brossolette
- madame Lucie Legoupil, référente métiers, pôle emploi Evreux Brossolette
- madame Marie-Christine Danneville, responsable d'équipe, pôle emploi Evreux Delaune
- madame Séverine Rouault, responsable d'équipe, pôle emploi Evreux Delaune
- monsieur Vincent Mesquida, responsable d'équipe, pôle emploi Evreux Delaune
- monsieur Nicolas Hepp, référent métiers, pôle emploi Evreux Delaune
- monsieur Vincent De Biasio, responsable d'équipe, pôle emploi Gisors
- madame Muriel Marie, responsable d'équipe, pôle emploi Gisors
- madame Eloïse Silva, référente métiers, pôle emploi Gisors
- monsieur Yann Le Goff, responsable d'équipe, pôle emploi Louviers

- madame Pascale Cattelin, responsable d'équipe, pôle emploi Louviers
- madame Valérie Hussant, responsable d'équipe, pôle emploi Louviers
- madame Marie Noëlle Freret, référente métiers, pôle emploi Louviers
- madame Marie-Pierre Roche, responsable d'équipe, pôle emploi Pont-Audemer
- madame Karine Chaye, responsable d'équipe, pôle emploi Pont-Audemer
- monsieur Ludovic Houvenaghel, responsable d'équipe, pôle emploi Pont-Audemer
- madame Sylvie Fleutry, référente métiers, pôle emploi Pont-Audemer
- madame Brigitte Massari, responsable d'équipe, pôle emploi Verneuil-sur-Avre
- madame Julie Mahaut, en mission responsable d'équipe, pôle emploi Verneuil-sur-Avre
- madame Stéphanie Delaitre, référente métiers, pôle emploi Verneuil-sur-Avre
- madame Sophie Hertogh, responsable d'équipe, pôle emploi Vernon
- monsieur David Delaunay, responsable d'équipe, pôle emploi Vernon
- monsieur Arnaud Joubert, responsable d'équipe, pôle emploi Vernon
- madame Catherine Mitroszewska, responsable d'équipe, pôle emploi Vernon
- madame Delphine Delaunay, référente métiers, pôle emploi Vernon
- madame Nathalie Brandel, responsable d'équipe, pôle emploi Barentin
- monsieur Benoit Chopineau, responsable d'équipe, pôle emploi Barentin
- madame Aline Desmarest, référente métiers, pôle emploi Barentin
- madame Stéphanie Kahn, responsable d'équipe, pôle emploi Elbeuf
- madame Karine Damiani, responsable d'équipe, pôle emploi Elbeuf
- madame Anne-Sophie Charbonneau, responsable d'équipe, pôle emploi Elbeuf
- madame Nathalie Soenen, référente métiers, pôle emploi Elbeuf
- monsieur Philippe Hebert, référent métiers, pôle emploi Elbeuf
- madame Patricia Sabrier, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Beauvoisine
- monsieur Philippe Galindo, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Beauvoisine
- monsieur Benjamin Thiers, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Beauvoisine
- madame Emilie Villers, référente métiers, Pôle emploi Rouen Beauvoisine
- monsieur Timothée Coulbeaux, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Luciline
- madame Nadia Doucene, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Luciline
- madame Ilham Kassmi, référente métiers, pôle emploi Rouen Luciline
- madame Evelyne Cocagne, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Aubette
- monsieur Olivier Legrand, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Aubette
- madame Cathy Gobeau, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Aubette
- madame Fanny Quesne, référente métiers, pôle emploi Rouen Aubette
- monsieur Emmanuel Quevillon, responsable d'équipe, pôle emploi Maromme
- madame Sylvie Canu, responsable d'équipe, pôle emploi Maromme
- madame Julie Pataez, responsable d'équipe, pôle emploi Maromme
- madame Séverine Louince, référente métiers, pôle emploi Maromme
- madame Dorothee Devaux, responsable d'équipe, pôle emploi Grand Quevilly
- madame Morgane Mimouni, responsable d'équipe, pôle emploi Grand Quevilly
- madame Emilie Zergui, responsable d'équipe, pôle emploi Grand Quevilly
- madame Nadia Said, référente métiers, pôle emploi Grand Quevilly
- madame Christine Leroy, responsable d'équipe, pôle emploi Saint Etienne du Rouvray
- madame Nathalie Gonzalez, responsable d'équipe, pôle emploi Saint Etienne du Rouvray
- madame Laetitia Monconduit, référente métiers, pôle emploi Saint Etienne du Rouvray
- monsieur Liess Ayad, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Saint Sever
- madame Valérie Smietan-Vangheluwe, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Saint Sever
- madame Sylvie Duboc, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Saint Sever
- monsieur Jérôme Depardé, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Saint Sever
- madame Sandrine Marivoet, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Saint Sever
- madame Sabrina Joly, responsable d'équipe, pôle emploi Saint Sever
- madame Aurélie Dupont, référente métiers, pôle emploi Rouen Saint Sever
- madame Charlotte Menier, référente métiers, pôle emploi Rouen Saint Sever
- monsieur Stéphane Canchel, responsable d'équipe, pôle emploi Yvetot
- madame Svetlana Licciardi, responsable d'équipe, pôle emploi Yvetot
- monsieur Bertrand Lesueur, en mission responsable d'équipe, pôle emploi Yvetot
- madame Céline Nee, référente métiers, pôle emploi Yvetot
- monsieur Jérémy Morin, responsable d'équipe, pôle emploi Dieppe

- madame Marie-Pierre Hedderwick, responsable d'équipe, pôle emploi Dieppe
- madame Isabelle Debonne-Linot, responsable d'équipe, pôle emploi Dieppe
- monsieur Jérôme Lebailly, responsable d'équipe, pôle emploi Dieppe
- monsieur Nicolas Froget, responsable d'équipe, pôle emploi Dieppe
- madame Jennifer Sageot-Deville, référente métiers, pôle emploi Dieppe
- madame Nathalie Quibel, référente métiers, pôle emploi Dieppe
- monsieur Alexis Hurel, responsable d'équipe, pôle emploi Forges Les Eaux
- monsieur Frédéric Lefebvre, responsable d'équipe Forges-les-Eaux
- monsieur Guillaume Delaporte, référent métiers, pôle emploi Forges-les-Eaux
- monsieur Bruno Montigny, responsable d'équipe, pôle emploi Le Tréport
- monsieur Bertrand Aubruchet, responsable d'équipe, pôle emploi Le Tréport
- madame Fanny Cattez, référente métiers, pôle emploi Le Tréport
- madame Agnès Le Piolot, responsable d'équipe, pôle emploi Lillebonne
- madame Stéphanie Lamy, responsable d'équipe, pôle emploi Lillebonne
- madame Isabelle Beauoin, référente métiers, pôle emploi Lillebonne
- madame Paola Roussel, responsable d'équipe, pôle emploi Fécamp
- madame Karen Rosconval, responsable d'équipe, pôle emploi Fécamp
- monsieur Laurent Richardeau, responsable d'équipe, pôle emploi Fécamp
- madame Stéphanie Henry-Traore, responsable d'équipe, pôle emploi Fécamp
- madame Valérie Pichard-Gerbeaud, référente métiers, pôle emploi Fécamp
- madame Isabelle Fidelin, responsable d'équipe, pôle emploi Harfleur
- monsieur Ludovic Lebourgeois, responsable d'équipe, pôle emploi Harfleur
- monsieur Nicolas Urosevic, responsable d'équipe, pôle emploi Harfleur
- madame Nadia Duval, référente métiers, pôle emploi Harfleur
- madame Francine Baret, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Ferrer
- madame Sylvette Courtiade, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Ferrer
- madame Ludivine Boidot, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Ferrer
- madame Muriel Le Guillou, référente métiers, pôle emploi Le Havre Ferrer
- madame Eugénie Forjonel Jamet, référente métiers, pôle emploi Le Havre Ferrer
- madame Catherine Millerand, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Souday
- madame Fabienne Savale, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Souday
- madame Laurence Mohand Cherif, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Souday
- monsieur Yannick Jouan, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Souday
- monsieur Christophe Legent, référent métiers, pôle emploi Le Havre Souday
- madame Béatrice Le Brun, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Ville Haute
- madame Stéphanie Jacqueline, responsable d'équipe, Le Havre Ville Haute
- monsieur Aurélien Flavigny, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Ville Haute
- monsieur David Guillaucourt, référent métiers, pôle emploi Le Havre Ville Haute
- madame Elisabeth Lamer, responsable d'équipe, pôle emploi Mondeville
- madame Catherine Bouillet, responsable d'équipe, pôle emploi Mondeville
- monsieur Vincent Voisin, responsable d'équipe, pôle emploi Mondeville
- monsieur Laurent De Saint-denis, référent métiers pôle emploi Mondeville
- madame Valérie Franchin, référente métiers pôle emploi Mondeville
- madame Laurence Dubois, responsable d'équipe, pôle emploi Caen Beaulieu
- madame Florence Poullain, responsable d'équipe, pôle emploi Caen Beaulieu
- monsieur Fabien Domagne, responsable d'équipe, pôle emploi Caen Beaulieu
- madame Mélanie Voisin, référente métiers, pôle emploi Caen Beaulieu
- monsieur Stéphane Imbert, responsable d'équipe, pôle emploi Caen Fresnel
- madame Paule Dujardin, responsable d'équipe, pôle emploi Caen Fresnel
- madame Catherine Lecointe, responsable d'équipe, pôle emploi Caen Fresnel
- madame Laurence Peter, responsable d'équipe, pôle emploi Caen Fresnel
- monsieur Karim Le Goadec, responsable d'équipe, pôle emploi Caen Fresnel
- madame Lydie Gossé, référente métiers, pôle emploi Caen Fresnel
- monsieur Cyrille Lagoutte, référent métiers, pôle emploi Caen Fresnel
- monsieur Stéphane Borniambuc, responsable d'équipe, pôle emploi Hérouville Saint-Clair
- madame Adeline Hoz, responsable d'équipe, pôle emploi Hérouville Saint-Clair
- madame Céline Guillet, responsable d'équipe, pôle emploi Hérouville Saint-Clair
- madame Vanessa Bouet, référente métiers, pôle emploi Hérouville Saint-Clair

- madame Emilie Desfontaines, en mission référente métiers, pôle emploi Hérouville Saint-Clair
- monsieur Thierry Le Moyne, responsable d'équipe, pôle emploi Bayeux
- madame Mélanie Champagneux, responsable d'équipe, pôle emploi Bayeux
- madame Emilie Jourdan, responsable d'équipe, pôle emploi Bayeux
- madame Nelly El Rhaz, référente métiers, pôle emploi Bayeux
- madame Martine Duchatellier-Mars, responsable d'équipe, pôle emploi Falaise
- monsieur Frédéric Jousset, responsable d'équipe, pôle emploi Falaise
- madame Sandra Cormeau, en mission référente métiers, pôle emploi Falaise
- madame Marie-Pierre Bouchart, responsable d'équipe, pôle emploi Lisieux
- monsieur Vincent Bavielle, responsable d'équipe, pôle emploi Lisieux
- monsieur Franck Loiseau, responsable d'équipe, pôle emploi Lisieux
- madame Corinne Margerin, référente métiers, pôle emploi Lisieux
- monsieur Laurent Ernoul, responsable d'équipe, pôle emploi Honfleur
- madame Céline Lançon, responsable d'équipe, pôle emploi Honfleur
- madame Claudine Bornarel, référente métiers, pôle emploi Honfleur
- monsieur Anthony Maunoury, responsable d'équipe, pôle emploi Vire
- monsieur François De Chivre, responsable d'équipe, pôle emploi Vire
- madame Céline Hervé, référente métiers, pôle emploi Vire
- madame Nathalie Boutois, responsable d'équipe, pôle emploi Cherbourg Provinces
- madame Catherine Vaillant, responsable d'équipe, pôle emploi Cherbourg Provinces
- madame Céline Hebert, référente métiers, pôle emploi Cherbourg Provinces
- madame Julie Leduc, responsable d'équipe, pôle emploi Cherbourg Centre
- madame Nathalie Gaignebet Nouvellon, responsable d'équipe, pôle emploi Cherbourg Centre
- madame Claire Guérard, référente métiers, pôle emploi Cherbourg Centre
- monsieur Bruno Cuquemelle, responsable d'équipe, pôle emploi Cherbourg La Noë
- madame Cécile Guillot, responsable d'équipe, pôle emploi Cherbourg La Noë
- monsieur Yann Grall, référent métiers, pôle emploi Cherbourg La Noë
- madame Marie-Noëlle Eudes, responsable d'équipe, pôle emploi Avranches
- monsieur Nicolas Macé, responsable d'équipe, pôle emploi Avranches
- monsieur David Richard, référent métiers, pôle emploi Avranches
- madame Isabelle Bonnet, responsable d'équipe, pôle emploi Coutances
- madame Emmanuelle Fontaine, responsable d'équipe, pôle emploi Coutances
- madame Caroline Lehuby, référente métiers, pôle emploi Coutances
- madame Véronique Rault, responsable d'équipe, pôle emploi Granville
- madame Nadège Legendre, responsable d'équipe, pôle emploi Granville
- madame Sabrina Fautrel, référente métiers, pôle emploi Granville
- madame Marie-Aude Pasquet, responsable d'équipe, pôle emploi Saint-Lô
- monsieur Emmanuel Le Goaster, responsable d'équipe, pôle emploi Saint-Lô
- madame Christine Cognet, responsable d'équipe, pôle emploi Saint-Lô
- madame Valérie Biju, responsable d'équipe, pôle emploi Saint-Lô
- madame Patricia Gaule, référente métiers, pôle emploi Saint-Lô
- monsieur Thierry Benoit, responsable d'équipe, pôle emploi Alençon
- madame Carole Boyreau, responsable d'équipe, pôle emploi Alençon
- madame Sylvie Leroux, responsable d'équipe, pôle emploi Alençon
- madame Madina Maître, référente métiers, pôle emploi Alençon
- madame Sophie Drapier, responsable d'équipe, pôle emploi Argentan
- monsieur Martin Lacoste, référent métiers, pôle emploi Argentan
- madame Marie-Jeanne Lugnier, responsable d'équipe, pôle emploi Flers
- madame Odile Lemaire, responsable d'équipe, pôle emploi Flers
- madame Isabelle Lefoye, référente métiers, pôle emploi Flers
- madame Emeline Abou, responsable d'équipe, pôle emploi L'Aigle – Mortagne
- monsieur Patrick Rodhain, responsable d'équipe, pôle emploi L'Aigle – Mortagne
- madame Pascale Bunel, responsable d'équipe, pôle emploi L'Aigle – Mortagne
- madame Marie-Joëlle Lacour, en mission responsable d'équipe, pôle emploi L'Aigle – Mortagne
- madame Stéphanie Desjardins, référente métiers, pôle emploi L'Aigle – Mortagne

Chaque délégataire statue sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

Article 8 – Courriers accordant une promotion

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie, signer les courriers accordant une promotion sur instruction de la directrice régionale ou sur celle d'un représentant de la direction des ressources humaines, ainsi que les décisions leur accordant des primes et indemnités, après validation par la directrice régionale de Pôle emploi Normandie hormis pour les cadres supérieurs au sens de la CCN ou leurs homologues de droit public.

Bénéficient de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- madame Nadine Maulion, directrice, pôle emploi Bernay
- madame Fabienne Héline, directrice, pôle emploi Evreux Brossolette
- madame Stéphanie Garnier, directrice, pôle emploi Evreux Delaune
- monsieur Ahmed Hamdi, directeur adjoint, pôle emploi Evreux Brossolette
- monsieur Cyrille Stefani, directeur, pôle emploi Gisors
- monsieur Brice Mullier, directeur, pôle emploi Louviers
- madame Nadège Michel, directrice adjointe, pôle emploi Louviers
- madame Isabelle Duval, directrice, pôle emploi Pont-Audemer
- madame Chantal Bataille, directrice, pôle emploi Verneuil-sur-Avre
- monsieur Guillaume Rueda, directeur, pôle emploi Vernon
- monsieur Jean-François Leroy, directeur, pôle emploi Barentin
- monsieur Abdel Karim Benaïssa, directeur, pôle emploi Elbeuf
- madame Sabine Pasquet, directrice adjointe, pôle emploi Elbeuf
- monsieur Olivier Linard, directeur, pôle emploi Rouen Beauvoisine
- monsieur Fabien Thaurenne, directeur, pôle emploi Rouen Luciline
- madame Viviane Python, directrice adjointe, pôle emploi Rouen Luciline
- madame Corinne Créau, directrice, pôle emploi Rouen Aubette
- monsieur Christophe Lebel, directeur adjoint, pôle emploi Rouen Aubette
- madame Catherine Leroux, directrice, pôle emploi Maromme
- monsieur Cyril Vanbeselaere, directeur, pôle emploi Grand Quevilly
- monsieur Sébastien Ducray, directeur adjoint, pôle emploi Grand Quevilly
- madame Aurélie Quesney, directrice, pôle emploi Saint Etienne du Rouvray
- monsieur Samir Ghalem, directeur, pôle emploi Rouen Saint Sever
- madame Sévérine Revel, directrice adjointe, pôle emploi Rouen Saint Sever
- madame Fanny Lepainturier, directrice, pôle emploi Yvetot
- monsieur Christophe Sarry, directeur, pôle emploi Dieppe
- madame Sylvie Halleur, directrice adjointe, pôle emploi Dieppe
- madame Ingrid Baron, directrice, pôle emploi Forges Les Eaux
- madame Monique Gilet, directrice, pôle emploi Le Tréport
- madame Catherine Henry, directrice, pôle emploi Lillebonne
- madame Muriel Thauvel, directrice, pôle emploi Fécamp
- madame Sandrine Meheut, directrice, pôle emploi Harfleur
- monsieur Rodolphe Godard, directeur, pôle emploi Le Havre Ferrer
- madame Marie Elisabeth Gerard, directrice adjointe, pôle emploi Le Havre Ferrer
- monsieur Ludovic Jaouen, directeur, pôle emploi Le Havre Souday
- madame Mathilde Sénéchal, directrice, pôle emploi Le Havre Ville Haute
- madame Maria-Dolorès Fleury, directrice, pôle emploi Mondeville
- monsieur Franck Marie, directeur adjoint, pôle emploi Mondeville
- monsieur Fabrice Meslin, directeur, pôle emploi Caen Beaulieu
- madame Alix Le Guyader, directrice, pôle emploi Caen Fresnel
- monsieur Frédéric Martigny, directeur adjoint, pôle emploi Caen Fresnel
- madame Marina Gerot, directrice, pôle emploi Hérouville Saint-Clair
- madame Delphine Tyr, directrice, pôle emploi Bayeux
- madame Marie-Josèphe Degoulet, directrice, pôle emploi Falaise
- madame Patricia Trannoy, directrice, pôle emploi Lisieux
- madame Flavie Cinaur, directrice adjointe, pôle emploi Lisieux
- monsieur Olivier Langlois, directeur, pôle emploi Honfleur
- monsieur Arnaud Gaillard, directeur, pôle emploi Vire
- monsieur David Lefebvre, directeur ad interim, pôle emploi Cherbourg Provinces

- monsieur David Lefebvre, directeur, pôle emploi Cherbourg Centre
- madame Odile Brisset, directrice, pôle emploi Cherbourg La Noë
- madame Sonia Prou, directrice, pôle emploi Avranches
- madame Chantal Plessis, directrice, pôle emploi Coutances
- monsieur Christian Tricot, directeur, pôle emploi Granville
- monsieur Bruno Le Corvic, directeur, pôle emploi Saint-Lô - Carentan
- madame Virginie Bisson, directrice, pôle emploi Alençon
- monsieur Christophe Gandon, directeur adjoint, pôle emploi Alençon
- monsieur Yannick Jouadé, directeur, pôle emploi Argentan
- monsieur Jean-François Vaillant, directeur, pôle emploi Flers
- madame Vanessa Cooren, directrice, pôle emploi L'Aigle – Mortagne

Article 9 – Abrogation

La décision No n° 2020-20 DS Agences du 27 avril 2020 est abrogée.

Article 10 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Rouen, le 2 juin 2020.

Martine Chong-Wa Numeric,
directrice régionale
de Pôle emploi Normandie

Décision No n° 2020-24 DS IPR du 2 juin 2020

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par articles 46, 46 bis et 55 du règlement d'assurance chômage et les articles 46, 46 bis et 55 de ses annexes VIII et X, et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables

La directrice régionale de Pôle emploi Normandie,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-10, L. 5422-20, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu, ensemble, le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de l'annexe A,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle ,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant respectivement acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu, ensemble, la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2020-07 du 18 février 2020 relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive et les décisions par lesquelles le directeur général a transféré à cet établissement des missions complémentaires précédemment exercées par la direction régionale de Pôle emploi Normandie,

Décide :

Article 1 – Décisions relatives au versement des allocations d'assurance chômage

§ 1 – Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie et dans les conditions et limites fixées par le régime d'assurance chômage, en particulier les articles 46, 46 bis et 55 du règlement d'assurance chômage et les articles 46, 46 bis et 55 de ses annexes VIII et X, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article 4 de la présente décision, après instruction des demandes :

- 1) admettre un demandeur d'emploi au bénéfice des allocations en cas de départ volontaire d'un emploi précédemment occupé,
- 2) prendre en compte, dans le salaire de référence servant à calculer le montant des allocations, des majorations de rémunérations intervenues pendant la période de référence servant au calcul du revenu de remplacement mentionnée au § 3 des articles 12 des annexes VIII et X du règlement d'assurance chômage,
- 3) accorder le bénéfice des allocations dans les quatre situations visées au § 3 des articles 46 bis des annexes VIII et X du règlement d'assurance chômage,
- 4) accorder le maintien du versement des prestations au titre du § 3 de l'article 9 du règlement d'assurance chômage dans les deux cas visés au § 3 des articles 46 bis du règlement d'assurance chômage.

§ 2 – Bénéficiaire de la délégation donnée au § 1er du présent article :

- madame Laurence Charles, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- monsieur Henri Godenne, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Vincent Laigneau, directeur de l'appui à la production

- madame Caroline Delaune, directrice de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Frédéric Martin, directeur de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Jean-Paul Clain, chargé de mission au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Mohamed Slimani, directeur territorial Seine Maritime
- monsieur Christophe Birette, directeur territorial Eure-Orne
- monsieur Pascal Gabaret, directeur territorial Calvados-Manche
- monsieur Frédéric Montandreaux, directeur territorial délégué Rouen
- madame Valérie Groult, directrice territoriale déléguée Le Havre
- monsieur Gwenaël Jahier, directeur territorial délégué Evreux
- madame Patricia Pomarede, directrice territoriale déléguée Alençon
- madame Sigrid Bigorgne, directrice territoriale déléguée Caen
- madame Annie Martin-Vitart, directrice territoriale déléguée Cherbourg
- monsieur Franck Mutel, conseiller technique au sein de la direction territoriale Seine Maritime
- monsieur Philippe Breinlinger, chargé de mission au sein de la direction territoriale Seine Maritime
- monsieur Roland Auger, chargé de mission au sein de la direction territoriale Seine Maritime
- madame Christiane Leromain, responsable des fonctions supports au sein de la direction territoriale Eure-Orne
- monsieur Philippe Soyer, chargé de mission au sein de la direction territoriale Eure-Orne
- madame Colette Salamone, chargée de mission au sein de la direction territoriale Eure-Orne
- madame Véronique Abraham-Leprince, chargée de mission au sein de la direction territoriale Eure-Orne
- madame Agnès Coquereau, responsable des fonctions supports au sein de la direction territoriale Calvados-Manche
- monsieur Christophe Herpin, chargé de mission au sein de la direction territoriale Calvados-Manche
- madame Nadine Maulion, directrice, pôle emploi Bernay
- madame Fabienne Héline, directrice, pôle emploi Evreux Brossolette
- madame Stéphanie Garnier, directrice, pôle emploi Evreux Delaune
- monsieur Cyrille Stefani, directeur, pôle emploi Gisors
- monsieur Brice Mullier, directeur, pôle emploi Louviers
- madame Isabelle Duval, directrice, pôle emploi Pont-Audemer
- madame Chantal Bataille, directrice, pôle emploi Verneuil-sur-Avre
- monsieur Guillaume Rueda, directeur, pôle emploi Vernon
- monsieur Jean-François Leroy, directeur, pôle emploi Barentin
- monsieur Abdel Karim Benaïssa, directeur, pôle emploi Elbeuf
- monsieur Olivier Linard, directeur, pôle emploi Rouen Beauvoisine
- monsieur Fabien Thaurenne, directeur, pôle emploi Rouen Luciline
- madame Corinne Créau, directrice, pôle emploi Rouen Aubette
- madame Catherine Leroux, directrice, pôle emploi Maromme
- monsieur Cyril Vanbeselaere, directeur, pôle emploi Grand Quevilly
- madame Aurélie Quesney, directrice, pôle emploi Saint Etienne du Rouvray
- monsieur Samir Ghalem, directeur, pôle emploi Rouen Saint Sever
- madame Fanny Lepainturier, directrice, pôle emploi Yvetot
- monsieur Christophe Sarry, directeur, pôle emploi Dieppe
- madame Ingrid Baron, directrice, pôle emploi Forges Les Eaux
- madame Monique Gilet, directrice, pôle emploi Le Tréport
- madame Catherine Henry, directrice, pôle emploi Lillebonne
- madame Muriel Thauvel, directrice, pôle emploi Fécamp
- madame Sandrine Meheut, directrice, pôle emploi Harfleur
- monsieur Rodolphe Godard, directeur, pôle emploi Le Havre Ferrer
- monsieur Ludovic Jaouen, directeur, pôle emploi Le Havre Souday
- madame Mathilde Sénéchal, directrice, pôle emploi Le Havre Ville Haute
- madame Maria-Dolorès Fleury, directrice, pôle emploi Mondeville
- monsieur Fabrice Meslin, directeur, pôle emploi Caen Beaulieu
- madame Alix Le Guyader, directrice, pôle emploi Caen Fresnel

- madame Marina Gerot, directrice, pôle emploi Hérouville Saint-Clair
- madame Delphine Tyr, directrice, pôle emploi Bayeux
- madame Marie-Josèphe Degoulet, directrice, pôle emploi Falaise
- madame Patricia Trannoy, directrice, pôle emploi Lisieux
- monsieur Olivier Langlois, directeur, pôle emploi Honfleur
- monsieur Arnaud Gaillard, directeur, pôle emploi Vire
- monsieur David Lefebvre, directeur ad interim, pôle emploi Cherbourg Provinces
- monsieur David Lefebvre, directeur, pôle emploi Cherbourg Centre
- madame Odile Brisset, directrice, pôle emploi Cherbourg La Noë
- madame Sonia Prou, directrice, pôle emploi Avranches
- madame Chantal Plessis, directrice, pôle emploi Coutances
- monsieur Christian Tricot, directeur, pôle emploi Granville
- monsieur Bruno Le Corvic, directeur, pôle emploi Saint-Lô – Carentan
- madame Virginie Bisson, directrice, pôle emploi Alençon
- monsieur Yannick Jouadé, directeur, pôle emploi Argentan
- monsieur Jean-François Vaillant, directeur, pôle emploi Flers
- madame Vanessa Cooren, directrice, pôle emploi L'Aigle - Mortagne

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Sandrine Bounolleau, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Gilles Catelain, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Valérie Quitteville, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Patrick Leroy, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Isabelle Marie, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Florence Bunoux, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Fabrice Degrenne, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Martine Dombry, référente métiers à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Marella Lermechain Champion, référente métiers à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Aurélie Dieuzie, chargée d'appui au pilotage des activités à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Mathieu Lhermenier, référent métiers à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Marine Valle, responsable d'équipe, pôle emploi Bernay
- madame Caroline Sorieul, responsable d'équipe, pôle emploi Bernay
- monsieur Didier Malfilatre, responsable d'équipe, pôle emploi Bernay
- madame Delphine Lancelin, référente métiers, pôle emploi Bernay
- monsieur Ahmed Hamdi, directeur adjoint, pôle emploi Evreux Brossolette
- monsieur Medhi Bouamar, responsable d'équipe, pôle emploi Evreux Brossolette
- madame Mélina Paténère, responsable d'équipe, pôle emploi Evreux Brossolette
- monsieur Fabien Morel, responsable d'équipe, pôle emploi Evreux Brossolette
- madame Martine Polianoff, responsable d'équipe, pôle emploi Evreux Brossolette

- monsieur Pierre Jourdan, responsable d'équipe, pôle emploi Evreux Brossolette
- madame Lucie Legoupil, référente métiers, pôle emploi Evreux Brossolette
- madame Marie-Christine Danneville, responsable d'équipe, pôle emploi Evreux Delaune
- madame Séverine Rouault, responsable d'équipe, pôle emploi Evreux Delaune
- monsieur Vincent Mesquida, responsable d'équipe, pôle emploi Evreux Delaune
- monsieur Nicolas Hepp, référent métiers, pôle emploi Evreux Delaune
- monsieur Vincent De Biasio, responsable d'équipe, pôle emploi Gisors
- madame Muriel Marie, responsable d'équipe, pôle emploi Gisors
- madame Eloïse Silva, référente métiers, pôle emploi Gisors
- madame Nadège Michel, directrice adjointe, pôle emploi Louviers
- monsieur Yann Le Goff, responsable d'équipe, pôle emploi Louviers
- madame Pascale Cattelin, responsable d'équipe, pôle emploi Louviers
- madame Valérie Hussant, responsable d'équipe, pôle emploi Louviers
- madame Marie Noëlle Freret, référente métiers, pôle emploi Louviers
- madame Marie-Pierre Roche, responsable d'équipe, pôle emploi Pont-Audemer
- madame Karine Chaye, responsable d'équipe, pôle emploi Pont-Audemer
- monsieur Ludovic Houvenaghel, responsable d'équipe, pôle emploi Pont-Audemer
- madame Sylvie Fleutry, référente métiers, pôle emploi Pont-Audemer
- madame Brigitte Massari, responsable d'équipe, pôle emploi Verneuil-sur-Avre
- madame Julie Mahaut, en mission responsable d'équipe, pôle emploi Verneuil-sur-Avre
- madame Stéphanie Delaitre, référente métiers, pôle emploi Verneuil-sur-Avre
- madame Sophie Hertogh, responsable d'équipe, pôle emploi Vernon
- monsieur David Delaunay, responsable d'équipe, pôle emploi Vernon
- monsieur Arnaud Joubert, responsable d'équipe, pôle emploi Vernon
- madame Catherine Mitroszewska, responsable d'équipe, pôle emploi Vernon
- madame Delphine Delaunay, référente métiers, pôle emploi Vernon
- madame Nathalie Brandel, responsable d'équipe, pôle emploi Barentin
- monsieur Benoit Chopineau, responsable d'équipe, pôle emploi Barentin
- madame Aline Desmarest, référente métiers, pôle emploi Barentin
- madame Sabine Pasquet, directrice adjointe, pôle emploi Elbeuf
- madame Stéphanie Kahn, responsable d'équipe, pôle emploi Elbeuf
- madame Karine Damiani, responsable d'équipe, pôle emploi Elbeuf
- madame Anne-Sophie Charbonneau, responsable d'équipe, pôle emploi Elbeuf
- madame Nathalie Soenen, référente métiers, pôle emploi Elbeuf
- monsieur Philippe Hebert, référent métiers, pôle emploi Elbeuf
- madame Patricia Sabrier, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Beauvoisine
- monsieur Philippe Galindo, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Beauvoisine
- monsieur Benjamin Thiers, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Beauvoisine
- madame Emilie Villers, référente métiers, Pôle emploi Rouen Beauvoisine
- madame Viviane Python, directrice adjointe, pôle emploi Rouen Luciline
- monsieur Timothée Coulbeaux, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Luciline
- madame Nadia Doucene, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Luciline
- madame Ilham Kassmi, référente métiers, pôle emploi Rouen Luciline
- monsieur Christophe Lebel, directeur adjoint, pôle emploi Rouen Aubette
- madame Evelyne Cocagne, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Aubette
- monsieur Olivier Legrand, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Aubette
- madame Cathy Gobeau, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Aubette
- madame Fanny Quesne, référente métiers, pôle emploi Rouen Aubette
- monsieur Emmanuel Quevillon, responsable d'équipe, pôle emploi Maromme
- madame Sylvie Canu, responsable d'équipe, pôle emploi Maromme
- madame Julie Pataez, responsable d'équipe, pôle emploi Maromme
- madame Séverine Louince, référente métiers, pôle emploi Maromme
- monsieur Sébastien Ducray, directeur adjoint, pôle emploi Grand Quevilly
- madame Dorothee Devaux, responsable d'équipe, pôle emploi Grand Quevilly
- madame Morgane Mimouni, responsable d'équipe, pôle emploi Grand Quevilly
- madame Emilie Zergui, responsable d'équipe, pôle emploi Grand Quevilly
- madame Nadia Said, référente métiers, pôle emploi Grand Quevilly
- madame Christine Leroy, responsable d'équipe, pôle emploi Saint Etienne du Rouvray

- madame Nathalie Gonzalez, responsable d'équipe, pôle emploi Saint Etienne du Rouvray
- madame Laetitia Monconduit, référente métiers, pôle emploi Saint Etienne du Rouvray
- madame Sévérine Revel, directrice adjointe, pôle emploi Rouen Saint Sever
- monsieur Liess Ayad, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Saint Sever
- madame Valérie Smietan-Vangheluwe, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Saint Sever
- madame Sylvie Duboc, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Saint Sever
- monsieur Jérôme Depardé, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Saint Sever
- madame Sandrine Marivoet, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Saint Sever
- madame Sabrina Joly, responsable d'équipe, pôle emploi Saint Sever
- madame Aurélie Dupont, référente métiers, pôle emploi Rouen Saint Sever
- madame Charlotte Menier, référente métiers, pôle emploi Rouen Saint Sever
- monsieur Stéphane Canchel, responsable d'équipe, pôle emploi Yvetot
- madame Svetlana Licciardi, responsable d'équipe, pôle emploi Yvetot
- monsieur Bertrand Lesueur, en mission responsable d'équipe, pôle emploi Yvetot
- madame Céline Nee, référente métiers, pôle emploi Yvetot
- madame Sylvie Halleur, directrice adjointe, pôle emploi Dieppe
- monsieur Jérémie Morin, responsable d'équipe, pôle emploi Dieppe
- madame Marie-Pierre Hedderwick, responsable d'équipe, pôle emploi Dieppe
- madame Isabelle Debonne-Linot, responsable d'équipe, pôle emploi Dieppe
- monsieur Jérôme Lebailly, responsable d'équipe, pôle emploi Dieppe
- monsieur Nicolas Froget, responsable d'équipe, pôle emploi Dieppe
- madame Jennifer Sageot-Deville, référente métiers, pôle emploi Dieppe
- madame Nathalie Quibel, référente métiers, pôle emploi Dieppe
- monsieur Alexis Hurel, responsable d'équipe, pôle emploi Forges Les Eaux
- monsieur Frédéric Lefebvre, responsable d'équipe Forges-les-Eaux
- monsieur Guillaume Delaporte, référent métiers, pôle emploi Forges-les-Eaux
- monsieur Bruno Montigny, responsable d'équipe, pôle emploi Le Tréport
- monsieur Bertrand Aubruchet, responsable d'équipe, pôle emploi Le Tréport
- madame Fanny Cattez, référente métiers, pôle emploi Le Tréport
- madame Agnès Le Piolot, responsable d'équipe, pôle emploi Lillebonne
- madame Stéphanie Lamy, responsable d'équipe, pôle emploi Lillebonne
- madame Isabelle Beaudoin, référente métiers, pôle emploi Lillebonne
- madame Paola Roussel, responsable d'équipe, pôle emploi Fécamp
- madame Karen Rosconval, responsable d'équipe, pôle emploi Fécamp
- monsieur Laurent Richardeau, responsable d'équipe, pôle emploi Fécamp
- madame Stéphanie Henry-Traore, responsable d'équipe, pôle emploi Fécamp
- madame Valérie Pichard-Gerbeaud, référente métiers, pôle emploi Fécamp
- madame Isabelle Fidelin, responsable d'équipe, pôle emploi Harfleur
- monsieur Ludovic Lebourgeois, responsable d'équipe, pôle emploi Harfleur
- monsieur Nicolas Urosevic, responsable d'équipe, pôle emploi Harfleur
- madame Nadia Duval, référente métiers, pôle emploi Harfleur
- madame Marie Elisabeth Gerard, directrice adjointe, pôle emploi Le Havre Ferrer
- madame Francine Baret, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Ferrer
- madame Sylvette Courtiade, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Ferrer
- madame Ludivine Boidot, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Ferrer
- madame Muriel Le Guillou, référente métiers, pôle emploi Le Havre Ferrer
- madame Eugénie Forjonel Jamet, référente métiers, pôle emploi Le Havre Ferrer
- madame Catherine Millerand, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Souday
- madame Fabienne Savale, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Souday
- madame Laurence Mohand Cherif, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Souday
- monsieur Yannick Jouan, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Souday
- monsieur Christophe Legent, référent métiers, pôle emploi Le Havre Souday
- madame Béatrice Le Brun, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Ville Haute
- madame Stéphanie Jacqueline, responsable d'équipe, Le Havre Ville Haute
- monsieur Aurélien Flavigny, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Ville Haute
- monsieur David Guillaucourt, référent métiers, pôle emploi Le Havre Ville Haute
- monsieur Franck Marie, directeur adjoint, pôle emploi Mondeville
- madame Elisabeth Lamer, responsable d'équipe, pôle emploi Mondeville

- madame Catherine Bouillet, responsable d'équipe, pôle emploi Mondeville
- monsieur Vincent Voisin, responsable d'équipe, pôle emploi Mondeville
- monsieur Laurent De Saint-denis, référent métiers, pôle emploi Mondeville
- madame Valérie Franchin, référente métiers, pôle emploi Mondeville
- madame Laurence Dubois, responsable d'équipe, pôle emploi Caen Beaulieu
- madame Florence Poullain, responsable d'équipe, pôle emploi Caen Beaulieu
- monsieur Fabien Domagne, responsable d'équipe, pôle emploi Caen Beaulieu
- madame Mélanie Voisin, référente métiers, pôle emploi Caen Beaulieu
- monsieur Frédéric Martigny, directeur adjoint, pôle emploi Caen Fresnel
- monsieur Stéphane Imbert, responsable d'équipe, pôle emploi Caen Fresnel
- madame Paule Dujardin, responsable d'équipe, pôle emploi Caen Fresnel
- madame Catherine Lecointe, responsable d'équipe, pôle emploi Caen Fresnel
- madame Laurence Peter, responsable d'équipe, pôle emploi Caen Fresnel
- monsieur Karim Le Goadec, responsable d'équipe, pôle emploi Caen Fresnel
- madame Lydie Gossé, référente métiers, pôle emploi Caen Fresnel
- monsieur Cyrille Lagoutte, référent métiers, pôle emploi Caen Fresnel
- monsieur Stéphane Borniambuc, responsable d'équipe, pôle emploi Hérouville Saint-Clair
- madame Adeline Hoez, responsable d'équipe, pôle emploi Hérouville Saint-Clair
- madame Céline Guillet, responsable d'équipe, pôle emploi Hérouville Saint-Clair
- madame Vanessa Bouet, référente métiers, pôle emploi Hérouville Saint-Clair
- madame Emilie Desfontaines, en mission référente métiers, pôle emploi Hérouville Saint-Clair
- monsieur Thierry Le Moyne, responsable d'équipe, pôle emploi Bayeux
- madame Mélanie Champagneux, responsable d'équipe, pôle emploi Bayeux
- madame Emilie Jourdan, responsable d'équipe, pôle emploi Bayeux
- madame Nelly El Rhaz, référente métiers, pôle emploi Bayeux
- madame Martine Duchatellier-Mars, responsable d'équipe, pôle emploi Falaise
- monsieur Frédéric Jousset, responsable d'équipe, pôle emploi Falaise
- madame Sandra Cormeau, en mission référente métiers, pôle emploi Falaise
- madame Flavie Cinaur, directrice adjointe, pôle emploi Lisieux
- madame Marie-Pierre Bouchart, responsable d'équipe, pôle emploi Lisieux
- monsieur Vincent Baville, responsable d'équipe, pôle emploi Lisieux
- madame Franck Loiseau, responsable d'équipe, pôle emploi Lisieux
- madame Corinne Margerin, référente métiers, pôle emploi Lisieux
- monsieur Laurent Ernout, responsable d'équipe, pôle emploi Honfleur
- madame Céline Lançon, responsable d'équipe, pôle emploi Honfleur
- madame Claudine Bornarel, référente métiers, pôle emploi Honfleur
- monsieur Anthony Maunoury, responsable d'équipe, pôle emploi Vire
- monsieur François De Chivre, responsable d'équipe, pôle emploi Vire
- madame Céline Hervé, référente métiers, pôle emploi Vire
- madame Nathalie Boutrois, responsable d'équipe, pôle emploi Cherbourg Provinces
- madame Catherine Vaillant, responsable d'équipe, pôle emploi Cherbourg Provinces
- madame Céline Hebert, référente métiers, pôle emploi Cherbourg Provinces
- madame Julie Leduc, responsable d'équipe, pôle emploi Cherbourg Centre
- madame Nathalie Gaignebet Nouvellon, responsable d'équipe, pôle emploi Cherbourg Centre
- madame Claire Guérard, référente métiers, pôle emploi Cherbourg Centre
- monsieur Bruno Cuquemelle, responsable d'équipe, pôle emploi Cherbourg La Noë
- madame Cécile Guillot, responsable d'équipe, pôle emploi Cherbourg La Noë
- monsieur Yann Grall, référent métiers, pôle emploi Cherbourg La Noë
- madame Marie-Noëlle Eudes, responsable d'équipe, pôle emploi Avranches
- monsieur Nicolas Macé, responsable d'équipe, pôle emploi Avranches
- monsieur David Richard, référent métiers, pôle emploi Avranches
- madame Isabelle Bonnet, responsable d'équipe, pôle emploi Coutances
- madame Emmanuelle Fontaine, responsable d'équipe, pôle emploi Coutances
- madame Caroline Lehuby, référente métiers, pôle emploi Coutances
- madame Véronique Rault, responsable d'équipe, pôle emploi Granville
- madame Nadège Legendre, responsable d'équipe, pôle emploi Granville
- madame Sabrina Fautrel, référente métiers, pôle emploi Granville
- madame Marie-Aude Pasquet, responsable d'équipe, pôle emploi Saint-Lô

- monsieur Emmanuel Le Goaster, responsable d'équipe, pôle emploi Saint-Lô
- madame Christine Cognet, responsable d'équipe, pôle emploi Saint-Lô
- madame Valérie Biju, responsable d'équipe, pôle emploi Saint-Lô
- madame Patricia Gaule, référente métiers, pôle emploi Saint-Lô
- monsieur Christophe Gandon, directeur adjoint, pôle emploi Alençon
- monsieur Thierry Benoit, responsable d'équipe, pôle emploi Alençon
- madame Carole Boyreau, responsable d'équipe, pôle emploi Alençon
- madame Sylvie Leroux, responsable d'équipe, pôle emploi Alençon
- madame Madina Maître, référente métiers, pôle emploi Alençon
- madame Sophie Drapier, responsable d'équipe, pôle emploi Argentan
- monsieur Martin Lacoste, référent métiers, pôle emploi Argentan
- madame Marie-Jeanne Lugnier, responsable d'équipe, pôle emploi Flers
- madame Odile Lemaire, responsable d'équipe, pôle emploi Flers
- madame Isabelle Lefoye, référente métiers, pôle emploi Flers
- madame Emeline Abou, responsable d'équipe, pôle emploi L'Aigle – Mortagne
- monsieur Patrick Rodhain, responsable d'équipe, pôle emploi L'Aigle – Mortagne
- madame Pascale Bunel, responsable d'équipe, pôle emploi L'Aigle – Mortagne
- madame Marie-Joëlle Lacour, en mission responsable d'équipe, pôle emploi L'Aigle – Mortagne
- madame Stéphanie Desjardins, référente métiers, pôle emploi L'Aigle – Mortagne

Article 2 – Remises des allocations et/ou prestations indûment versées

§ 1 – Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie et dans les conditions et limites fixées par le régime d'assurance chômage, en particulier le § 4 des articles 46 bis du règlement d'assurance chômage et de ses annexes VIII et X, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article 4 de la présente décision, après instruction des demandes, accorder, en tout ou en partie, la remise des allocations et/ou prestations indûment versées au titre du régime d'assurance chômage ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) pour une raison autre que l'existence d'une fraude ou d'une fausse déclaration, établie par le juge ou alléguée par les services de Pôle emploi, pour un montant maximal de 650 euros.

§ 2 – Bénéficiaire de la délégation visée au § 1er du présent article :

- madame Laurence Charles, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- monsieur Henri Godenne, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Stéphane Joyaux, directeur de la performance, pilotage et organisation du travail
- monsieur Vincent Laigneau, directeur de l'appui à la production
- madame Caroline Delaune, directrice de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Frédéric Martin, directeur de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Jean-Paul Clain, chargé de mission au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Sandrine Bounolleau, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Gilles Catelain, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Valérie Quitteville, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Patrick Leroy, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Isabelle Marie, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Florence Bunoux, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production

- monsieur Fabrice Degrenne, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Mohamed Slimani, directeur territorial Seine Maritime
- monsieur Christophe Birette, directeur territorial Eure-Orne
- monsieur Pascal Gabaret, directeur territorial Calvados-Manche
- monsieur Frédéric Montandreaux, directeur territorial délégué Rouen
- madame Valérie Groult, directrice territoriale déléguée Le Havre
- monsieur Gwenaël Jahier, directeur territorial délégué Evreux
- madame Patricia Pomarede, directrice territoriale déléguée Alençon
- madame Sigrid Bigorgne, directrice territoriale déléguée Caen
- madame Annie Martin-Vitart, directrice territoriale déléguée Cherbourg
- monsieur Franck Mutel, conseiller technique au sein de la direction territoriale Seine Maritime
- monsieur Philippe Breinlinger, chargé de mission au sein de la direction territoriale Seine Maritime
- monsieur Roland Auger, chargé de mission au sein de la direction territoriale Seine Maritime
- madame Christiane Leromain, responsable des fonctions supports au sein de la direction territoriale Eure-Orne
- madame Colette Salamone, chargée de mission au sein de la direction territoriale Eure-Orne
- madame Véronique Abraham-Leprince, chargée de mission au sein de la direction territoriale Eure-Orne
- madame Agnès Coquereau, responsable des fonctions supports au sein de la direction territoriale Calvados-Manche
- monsieur Christophe Herpin, chargé de mission au sein de la direction territoriale Calvados-Manche
- madame Nadine Maulion, directrice, pôle emploi Bernay
- madame Fabienne Héline, directrice, pôle emploi Evreux Brossolette
- madame Stéphanie Garnier, directrice, pôle emploi Evreux Delaune
- monsieur Cyrille Stefani, directeur, pôle emploi Gisors
- monsieur Brice Mullier, directeur, pôle emploi Louviers
- madame Isabelle Duval, directrice, pôle emploi Pont-Audemer
- madame Chantal Bataille, directrice, pôle emploi Verneuil-sur-Avre
- monsieur Guillaume Rueda, directeur, pôle emploi Vernon
- monsieur Jean-François Leroy, directeur, pôle emploi Barentin
- monsieur Abdel Karim Benaïssa, directeur, pôle emploi Elbeuf
- monsieur Olivier Linard, directeur, pôle emploi Rouen Beauvoisine
- monsieur Fabien Thaurenne, directeur, pôle emploi Rouen Luciline
- madame Corinne Créau, directrice, pôle emploi Rouen Aubette
- madame Catherine Leroux, directrice, pôle emploi Maromme
- monsieur Cyril Vanbeselaere, directeur, pôle emploi Grand Quevilly
- madame Aurélie Quesney, directrice, pôle emploi Saint Etienne du Rouvray
- monsieur Samir Ghalem, directeur, pôle emploi Rouen Saint Sever
- madame Fanny Lepainturier, directrice, pôle emploi Yvetot
- monsieur Christophe Sarry, directeur, pôle emploi Dieppe
- madame Ingrid Baron, directrice, pôle emploi Forges Les Eaux
- madame Monique Gilet, directrice, pôle emploi Le Tréport
- madame Catherine Henry, directrice, pôle emploi Lillebonne
- madame Muriel Thauvel, directrice, pôle emploi Fécamp
- madame Sandrine Meheut, directrice, pôle emploi Harfleur
- monsieur Ludovic Lebourgeois, directeur ad interim, pôle emploi Harfleur
- monsieur Rodolphe Godard, directeur, pôle emploi Le Havre Ferrer
- monsieur Ludovic Jaouen, directeur, pôle emploi Le Havre Souday
- madame Mathilde Sénéchal, directrice, pôle emploi Le Havre Ville Haute
- madame Maria-Dolorès Fleury, directrice, pôle emploi Mondeville
- monsieur Fabrice Meslin, directeur, pôle emploi Caen Beaulieu
- madame Alix Le Guyader, directrice, pôle emploi Caen Fresnel
- madame Marina Gerot, directrice, pôle emploi Hérouville Saint-Clair
- madame Delphine Tyr, directrice, pôle emploi Bayeux
- madame Marie-Josèphe Degoulet, directrice, pôle emploi Falaise

- madame Patricia Trannoy, directrice, pôle emploi Lisieux
- monsieur Olivier Langlois, directeur, pôle emploi Honfleur
- monsieur Arnaud Gaillard, directeur, pôle emploi Vire
- monsieur David Lefebvre, directeur ad interim, pôle emploi Cherbourg Provinces
- monsieur David Lefebvre, directeur, pôle emploi Cherbourg Centre
- madame Odile Brisset, directrice, pôle emploi Cherbourg La Noë
- madame Sonia Prou, directrice, pôle emploi Avranches
- madame Chantal Plessis, directrice, pôle emploi Coutances
- monsieur Christian Tricot, directeur, pôle emploi Granville
- monsieur Bruno Le Corvic, directeur, pôle emploi Saint-Lô – Carentan
- madame Virginie Bisson, directrice, pôle emploi Alençon
- monsieur Yannick Jouadé, directeur, pôle emploi Argentan
- monsieur Jean-François Vaillant, directeur, pôle emploi Flers
- madame Vanessa Cooren, directrice, pôle emploi L'Aigle - Mortagne

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Marine Valle, responsable d'équipe, pôle emploi Bernay
- madame Caroline Sorieul, responsable d'équipe, pôle emploi Bernay
- monsieur Didier Malfilatre, responsable d'équipe, pôle emploi Bernay
- madame Delphine Lancelin, référente métiers, pôle emploi Bernay
- monsieur Ahmed Hamdi, directeur adjoint, pôle emploi Evreux Brossolette
- monsieur Medhi Bouamar, responsable d'équipe, pôle emploi Evreux Brossolette
- madame Mélina Paténère, responsable d'équipe, pôle emploi Evreux Brossolette
- monsieur Fabien Morel, responsable d'équipe, pôle emploi Evreux Brossolette
- madame Martine Polianoff, responsable d'équipe, pôle emploi Evreux Brossolette
- monsieur Pierre Jourdan, responsable d'équipe, pôle emploi Evreux Brossolette
- madame Lucie Legoupil, référente métiers, pôle emploi Evreux Brossolette
- madame Marie-Christine Danneville, responsable d'équipe, pôle emploi Evreux Delaune
- madame Séverine Rouault, responsable d'équipe, pôle emploi Evreux Delaune
- monsieur Vincent Mesquida, responsable d'équipe, pôle emploi Evreux Delaune
- monsieur Nicolas Hepp, référent métiers, pôle emploi Evreux Delaune
- monsieur Vincent De Biasio, responsable d'équipe, pôle emploi Gisors
- madame Muriel Marie, responsable d'équipe, pôle emploi Gisors
- madame Eloïse Silva, référente métiers, pôle emploi Gisors
- madame Nadège Michel, directrice adjointe, pôle emploi Louviers
- monsieur Yann Le Goff, responsable d'équipe, pôle emploi Louviers
- madame Pascale Cattelin, responsable d'équipe, pôle emploi Louviers
- madame Valérie Hussant, responsable d'équipe, pôle emploi Louviers
- madame Marie Noëlle Freret, référente métiers, pôle emploi Louviers
- madame Marie-Pierre Roche, responsable d'équipe, pôle emploi Pont-Audemer
- madame Karine Chaye, responsable d'équipe, pôle emploi Pont-Audemer
- monsieur Ludovic Houvenaghel, responsable d'équipe, pôle emploi Pont-Audemer
- madame Sylvie Fleury, référente métiers, pôle emploi Pont-Audemer
- madame Brigitte Massari, responsable d'équipe, pôle emploi Verneuil-sur-Avre
- madame Julie Mahaut, en mission responsable d'équipe, pôle emploi Verneuil-sur-Avre
- madame Stéphanie Delaitre, référente métiers, pôle emploi Verneuil-sur-Avre
- madame Sophie Hertogh, responsable d'équipe, pôle emploi Vernon
- monsieur David Delaunay, responsable d'équipe, pôle emploi Vernon
- monsieur Arnaud Joubert, responsable d'équipe, pôle emploi Vernon
- madame Catherine Mitroszewska, responsable d'équipe, pôle emploi Vernon
- madame Delphine Delaunay, référente métiers, pôle emploi Vernon
- madame Nathalie Brandel, responsable d'équipe, pôle emploi Barentin
- monsieur Benoit Chopineau, responsable d'équipe, pôle emploi Barentin
- madame Aline Desmarest, référente métiers, pôle emploi Barentin
- madame Sabine Pasquet, directrice adjointe, pôle emploi Elbeuf
- madame Stéphanie Kahn, responsable d'équipe, pôle emploi Elbeuf
- madame Karine Damiani, responsable d'équipe, pôle emploi Elbeuf

- madame Anne-Sophie Charbonneau, responsable d'équipe, pôle emploi Elbeuf
- madame Nathalie Soenen, référente métiers, pôle emploi Elbeuf
- monsieur Philippe Hebert, référent métiers, pôle emploi Elbeuf
- madame Patricia Sabrier, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Beauvoisine
- monsieur Philippe Galindo, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Beauvoisine
- monsieur Benjamin Thiers, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Beauvoisine
- madame Emilie Villers, référente métiers, Pôle emploi Rouen Beauvoisine
- madame Viviane Python, directrice adjointe, pôle emploi Rouen Luciline
- monsieur Timothée Coulbeaux, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Luciline
- madame Nadia Doucene, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Luciline
- madame Ilham Kassmi, référente métiers, pôle emploi Rouen Luciline
- monsieur Christophe Lebel, directeur adjoint, pôle emploi Rouen Aubette
- madame Evelyne Cocagne, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Aubette
- monsieur Olivier Legrand, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Aubette
- madame Cathy Gobeau, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Aubette
- madame Fanny Quesne, référente métiers, pôle emploi Rouen Aubette
- monsieur Emmanuel Quevillon, responsable d'équipe, pôle emploi Maromme
- madame Sylvie Canu, responsable d'équipe, pôle emploi Maromme
- madame Julie Pataez, responsable d'équipe, pôle emploi Maromme
- madame Séverine Louince, référente métiers, pôle emploi Maromme
- monsieur Sébastien Ducray, directeur adjoint, pôle emploi Grand Quevilly
- madame Dorothée Devaux, responsable d'équipe, pôle emploi Grand Quevilly
- madame Morgane Mimouni, responsable d'équipe, pôle emploi Grand Quevilly
- madame Emilie Zergui, responsable d'équipe, pôle emploi Grand Quevilly
- madame Nadia Said, référente métiers, pôle emploi Grand Quevilly
- madame Christine Leroy, responsable d'équipe, pôle emploi Saint Etienne du Rouvray
- madame Nathalie Gonzalez, responsable d'équipe, pôle emploi Saint Etienne du Rouvray
- madame Laetitia Monconduit, référente métiers, pôle emploi Saint Etienne du Rouvray
- madame Séverine Revel, directrice adjointe, pôle emploi Rouen Saint Sever
- monsieur Liess Ayad, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Saint Sever
- madame Valérie Smietan-Vangheluwe, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Saint Sever
- madame Sylvie Duboc, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Saint Sever
- monsieur Jérôme Depardé, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Saint Sever
- madame Sandrine Marivoet, responsable d'équipe, pôle emploi Rouen Saint Sever
- madame Sabrina Joly, responsable d'équipe, pôle emploi Saint Sever
- madame Aurélie Dupont, référente métiers, pôle emploi Rouen Saint Sever
- madame Charlotte Menier, référente métiers, pôle emploi Rouen Saint Sever
- monsieur Stéphane Canchel, responsable d'équipe, pôle emploi Yvetot
- madame Svetlana Licciardi, responsable d'équipe, pôle emploi Yvetot
- monsieur Bertrand Lesueur, en mission responsable d'équipe, pôle emploi Yvetot
- madame Céline Nee, référente métiers, pôle emploi Yvetot
- madame Sylvie Halleur, directrice adjointe, pôle emploi Dieppe
- monsieur Jérôme Morin, responsable d'équipe, pôle emploi Dieppe
- madame Marie-Pierre Hedderwick, responsable d'équipe, pôle emploi Dieppe
- madame Isabelle Debonne-Linot, responsable d'équipe, pôle emploi Dieppe
- monsieur Jérôme Lebailly, responsable d'équipe, pôle emploi Dieppe
- monsieur Nicolas Froget, responsable d'équipe, pôle emploi Dieppe
- madame Jennifer Sageot-Deville, référente métiers, pôle emploi Dieppe
- madame Nathalie Quibel, référente métiers, pôle emploi Dieppe
- monsieur Alexis Hurel, responsable d'équipe, pôle emploi Forges Les Eaux
- monsieur Frédéric Lefebvre, responsable d'équipe Forges-les-Eaux
- monsieur Guillaume Delaporte, référent métiers, pôle emploi Forges-les-Eaux
- monsieur Bruno Montigny, responsable d'équipe, pôle emploi Le Tréport
- monsieur Bertrand Aubruchet, responsable d'équipe, pôle emploi Le Tréport
- madame Fanny Cattez, référente métiers, pôle emploi Le Tréport
- madame Agnès Le Piolot, responsable d'équipe, pôle emploi Lillebonne
- madame Stéphanie Lamy, responsable d'équipe, pôle emploi Lillebonne
- madame Isabelle Beaudoin, référente métiers, pôle emploi Lillebonne

- madame Paola Roussel, responsable d'équipe, pôle emploi Fécamp
- madame Karen Rosconval, responsable d'équipe, pôle emploi Fécamp
- monsieur Laurent Richardeau, responsable d'équipe, pôle emploi Fécamp
- madame Stéphanie Henry-Traore, responsable d'équipe, pôle emploi Fécamp
- madame Valérie Pichard-Gerbeaud, référente métiers, pôle emploi Fécamp
- madame Isabelle Fidelin, responsable d'équipe, pôle emploi Harfleur
- monsieur Ludovic Lebourgeois, responsable d'équipe, pôle emploi Harfleur
- monsieur Nicolas Urosecvic, responsable d'équipe, pôle emploi Harfleur
- madame Nadia Duval, référente métiers, pôle emploi Harfleur
- madame Marie Elisabeth Gerard, directrice adjointe, pôle emploi Le Havre Ferrer
- madame Francine Baret, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Ferrer
- madame Sylvette Courtiade, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Ferrer
- madame Ludivine Boidot, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Ferrer
- madame Muriel Le Guillou, référente métiers, pôle emploi Le Havre Ferrer
- madame Eugénie Forjonel Jamet, référente métiers, pôle emploi Le Havre Ferrer
- madame Catherine Millerand, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Souday
- madame Fabienne Savale, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Souday
- madame Laurence Mohand Cherif, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Souday
- monsieur Yannick Jouan, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Souday
- monsieur Christophe Legent, référent métiers, pôle emploi Le Havre Souday
- madame Béatrice Le Brun, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Ville Haute
- madame Stéphanie Jacqueline, responsable d'équipe, Le Havre Ville Haute
- monsieur Aurélien Flavigny, responsable d'équipe, pôle emploi Le Havre Ville Haute
- monsieur David Guillaucourt, référent métiers, pôle emploi Le Havre Ville Haute
- monsieur Franck Marie, directeur adjoint, pôle emploi Mondeville
- madame Elisabeth Lamer, responsable d'équipe, pôle emploi Mondeville
- madame Catherine Bouillet, responsable d'équipe, pôle emploi Mondeville
- monsieur Vincent Voisin, responsable d'équipe, pôle emploi Mondeville
- monsieur Laurent De Saint-denis, référent métiers pôle emploi Mondeville
- madame Valérie Franchin, référente métiers pôle emploi Mondeville
- madame Laurence Dubois, responsable d'équipe, pôle emploi Caen Beaulieu
- madame Florence Poullain, responsable d'équipe, pôle emploi Caen Beaulieu
- monsieur Fabien Domagne, responsable d'équipe, pôle emploi Caen Beaulieu
- madame Mélanie Voisin, référente métiers, pôle emploi Caen Beaulieu
- monsieur Frédéric Martigny, directeur adjoint, pôle emploi Caen Fresnel
- monsieur Stéphane Imbert, responsable d'équipe, pôle emploi Caen Fresnel
- madame Paule Dujardin, responsable d'équipe, pôle emploi Caen Fresnel
- madame Catherine Lecointe, responsable d'équipe, pôle emploi Caen Fresnel
- madame Laurence Peter, responsable d'équipe, pôle emploi Caen Fresnel
- monsieur Karim Le Goadec, responsable d'équipe, pôle emploi Caen Fresnel
- madame Lydie Gossé, référente métiers, pôle emploi Caen Fresnel
- monsieur Cyrille Lagoutte, référent métiers, pôle emploi Caen Fresnel
- monsieur Stéphane Borniambuc, responsable d'équipe, pôle emploi Hérouville Saint-Clair
- madame Adeline Hoesz, responsable d'équipe, pôle emploi Hérouville Saint-Clair
- madame Céline Guillet, responsable d'équipe, pôle emploi Hérouville Saint-Clair
- madame Vanessa Bouet, référente métiers, pôle emploi Hérouville Saint-Clair
- madame Emilie Desfontaines, en mission référente métiers, pôle emploi Hérouville Saint-Clair
- monsieur Thierry Le Moyne, responsable d'équipe, pôle emploi Bayeux
- madame Mélanie Champagneux, responsable d'équipe, pôle emploi Bayeux
- madame Emilie Jourdan, responsable d'équipe, pôle emploi Bayeux
- madame Nelly El Rhaz, référente métiers, pôle emploi Bayeux
- madame Martine Duchatellier-Mars, responsable d'équipe, pôle emploi Falaise
- monsieur Frédéric Jousset, responsable d'équipe, pôle emploi Falaise
- madame Sandra Cormeau, en mission référente métiers, pôle emploi Falaise
- madame Flavie Cinaur, directrice adjointe, pôle emploi Lisieux
- madame Marie-Pierre Bouchart, responsable d'équipe, pôle emploi Lisieux
- monsieur Vincent Bavielle, responsable d'équipe, pôle emploi Lisieux
- monsieur Franck Loiseau, responsable d'équipe, pôle emploi Lisieux

- madame Corinne Margerin, référente métiers, pôle emploi Lisieux
- monsieur Laurent Ernoult, responsable d'équipe, pôle emploi Honfleur
- madame Céline Lançon, responsable d'équipe, pôle emploi Honfleur
- madame Claudine Bornarel, référente métiers, pôle emploi Honfleur
- monsieur Anthony Maunoury, responsable d'équipe, pôle emploi Vire
- monsieur François De Chivre, responsable d'équipe, pôle emploi Vire
- madame Céline Hervé, référente métiers, pôle emploi Vire
- madame Nathalie Boutrois, responsable d'équipe, pôle emploi Cherbourg Provinces
- madame Catherine Vaillant, responsable d'équipe, pôle emploi Cherbourg Provinces
- madame Céline Hebert, référente métiers, pôle emploi Cherbourg Provinces
- madame Julie Leduc, responsable d'équipe, pôle emploi Cherbourg Centre
- madame Nathalie Gaignebet Nouvellon, responsable d'équipe, pôle emploi Cherbourg Centre
- madame Claire Guérard, référente métiers, pôle emploi Cherbourg Centre
- monsieur Bruno Cuquemelle, responsable d'équipe, pôle emploi Cherbourg La Noë
- madame Cécile Guillot, responsable d'équipe, pôle emploi Cherbourg La Noë
- monsieur Yann Grall, référent métiers, pôle emploi Cherbourg La Noë
- madame Marie-Noëlle Eudes, responsable d'équipe, pôle emploi Avranches
- monsieur Nicolas Macé, responsable d'équipe, pôle emploi Avranches
- monsieur David Richard, référent métiers, pôle emploi Avranches
- madame Isabelle Bonnet, responsable d'équipe, pôle emploi Coutances
- madame Emmanuelle Fontaine, responsable d'équipe, pôle emploi Coutances
- madame Caroline Lehuby, référente métiers, pôle emploi Coutances
- madame Véronique Rault, responsable d'équipe, pôle emploi Granville
- madame Nadège Legendre, responsable d'équipe, pôle emploi Granville
- madame Sabrina Fautrel, référente métiers, pôle emploi Granville
- madame Marie-Aude Pasquet, responsable d'équipe, pôle emploi Saint-Lô
- monsieur Emmanuel Le Goaster, responsable d'équipe, pôle emploi Saint-Lô
- madame Christine Cognet, responsable d'équipe, pôle emploi Saint-Lô
- madame Valérie Biju, responsable d'équipe, pôle emploi Saint-Lô
- madame Patricia Gaule, référente métiers, pôle emploi Saint-Lô
- monsieur Christophe Gandon, directeur adjoint, pôle emploi Alençon
- monsieur Thierry Benoit, responsable d'équipe, pôle emploi Alençon
- madame Carole Boyreau, responsable d'équipe, pôle emploi Alençon
- madame Sylvie Leroux, responsable d'équipe, pôle emploi Alençon
- madame Madina Maître, référente métiers, pôle emploi Alençon
- madame Sophie Drapier, responsable d'équipe, pôle emploi Argentan
- monsieur Martin Lacoste, référent métiers, pôle emploi Argentan
- madame Marie-Jeanne Lugnier, responsable d'équipe, pôle emploi Flers
- madame Odile Lemaire, responsable d'équipe, pôle emploi Flers
- madame Isabelle Lefoye, référente métiers, pôle emploi Flers
- madame Emeline Abou, responsable d'équipe, pôle emploi L'Aigle – Mortagne
- monsieur Patrick Rodhain, responsable d'équipe, pôle emploi L'Aigle – Mortagne
- madame Pascale Bunel, responsable d'équipe, pôle emploi L'Aigle – Mortagne
- madame Marie-Joëlle Lacour, en mission responsable d'équipe, pôle emploi L'Aigle – Mortagne
- madame Stéphanie Desjardins, référente métiers, pôle emploi L'Aigle – Mortagne

Article 3 – Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

§ 1 – Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom directrice régionale de Pôle emploi Normandie, dans les conditions et limites fixées par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi et sous réserve des dispositions de l'article 4 de la présente décision, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à :

- 1) 1 000 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage, ou du CSP, à :
 - o madame Laurence Charles, directrice régionale adjointe en charge des opérations

- monsieur Henri Godenne, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- 2) 500 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage, ou du CSP, à :
 - monsieur Vincent Laigneau, directeur de l'appui à la production
 - madame Caroline Delaune, directrice de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
 - monsieur Frédéric Martin, directeur de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
 - monsieur Jean-Paul Clain, chargé de mission au sein de la direction de l'appui à la production

Article 4 – Restriction

Lorsque, par décision du directeur général, l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence pour gérer une mission déterminée, les délégataires constitués dans la présente décision ne disposent plus, à compter de la date d'effet de la décision du directeur général, de la compétence pour statuer dans les dossiers afférents à cette mission lorsque l'établissement Pôle emploi services a le pouvoir de décider.

Article 5 – Incompatibilités

Lorsque le bénéficiaire d'une délégation de signature constate qu'il est parent ou allié du demandeur d'emploi ou de l'employeur sur la situation duquel il est appelé à statuer, ou lié à celui-ci, sous quelque forme que ce soit, il ne peut ni prendre de décision, ni donner un avis sur la décision à prendre dans le dossier concerné.

Article 6 – Abrogation

La décision No n° 2020-21 DS IPR du 27 avril 2020 est abrogée.

Article 7 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Rouen, le 2 juin 2020.

Martine Chong-Wa Numeric,
directrice régionale
de Pôle emploi Normandie

Décision No n° 2020-25 DS PTF du 2 juin 2020

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie au sein de la direction de l'appui à la production

La directrice régionale de Pôle emploi Normandie,

Vu le code du travail, notamment ses articles, L.5312-1, L. 5312-2 L.5312-9, L.5312-10, L.5412-1, L.5426-2, L.5426-5 et L.5426-6, R.5312-4, R.5312-25 et R.5312-26, R.5412-8, R.5426-11

Vu la loi n°2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n°2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de son annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité,

Vu la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration

Vu la décision n° 2020-07 du 18 février 2020 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Section 1 – Fonctionnement général

Article 1 – Correspondances, congés, autorisations d'absence et ordres de missions

§ 1 – Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées aux § 2 et § 3 du présent article, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie, dans la limite de leurs attributions :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de la direction appui au réseau ou à l'animation du service public local de l'emploi, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Normandie et des correspondances avec ses partenaires institutionnels
- 2) signer les congés, les autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, et les approbations hiérarchiques de déplacement ainsi que, sauf en ce qui concerne les déplacements hors de la France métropolitaine et l'outre-mer, les notes de frais et autorisations d'utiliser un véhicule,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

§ 2 – Bénéficie de la délégation visée au § 1 du présent article pour l'ensemble de la direction de l'appui à la production :

- monsieur Vincent Laigneau, directeur de l'appui à la production

§ 3 – Bénéficient de la délégation visée au § 1 du présent article dans la limite de leurs attributions :

- madame Caroline Delaune, directrice de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Frédéric Martin, directeur de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Jean-Paul Clain, chargé de mission au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Delphine Leforestier, directrice du contrôle de la recherche d'emploi, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Sandrine Bounolleau, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Gilles Catelain, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Valérie Quitteville, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Patrick Leroy, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Isabelle Marie, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Florence Bunoux, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Fabrice Degrenne, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Laure Deschamps, responsable d'équipe à la direction du contrôle de la recherche d'emploi, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Stéphanie Chastel, responsable d'équipe à la direction du contrôle de la recherche d'emploi, au sein de la direction de l'appui à la production

Article 2 – Contentieux « réglementation »

§ 1 – Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Vincent Laigneau, directeur de l'appui à la production

- madame Caroline Delaune, directrice de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Frédéric Martin, directeur de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Delphine Leforestier, directrice du contrôle de la recherche d'emploi, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Jean-Paul Clain, chargé de mission au sein de la direction de l'appui à la production

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie et dans la limite des attributions du service et notamment ceux liés aux prestations en trop versées et ceux liés à la réglementation, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du conseil d'Etat et de la cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Normandie ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2019-16 du 12 mars 2019, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

§ 2 – En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 1 du présent article, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Sandrine Bounolleau, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Valérie Quitteville, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Patrick Leroy, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Gilles Catelain, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Isabelle Marie, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Fabrice Degrenne, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Florence Bunoux, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production

Article 3 – Plaintes sans constitution de partie civile

§ 1 – Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Vincent Laigneau, directeur de l'appui à la production, à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie et dans la limite de ses attributions, porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers que Pôle emploi représente, pour tout fait ou acte intéressant la direction de l'appui à la production..

§ 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de la personne mentionnée au § 1, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Caroline Delaune, directrice de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Frédéric Martin, directeur de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Delphine Leforestier, directrice du contrôle de la recherche d'emploi, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Jean-Paul Clain, chargé de mission au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Sandrine Bounolleau, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production

- monsieur Gilles Catelain, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Valérie Quitteville, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Patrick Leroy, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Isabelle Marie, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Fabrice Degrenne, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Florence Bunoux, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Stéphanie Chastel, responsable d'équipe à la direction du contrôle de la recherche d'emploi, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Laure Deschamps, responsable d'équipe à la direction du contrôle de la recherche d'emploi, au sein de la direction de l'appui à la production

Article 4 – Courriers accordant une promotion

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Vincent Laigneau, directeur de l'appui à la production
- madame Caroline Delaune, directrice de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Frédéric Martin, directeur de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Delphine Leforestier, directrice du contrôle de la recherche d'emploi, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Sandrine Bounolleau, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Gilles Catelain, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Valérie Quitteville, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Patrick Leroy, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Isabelle Marie, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Fabrice Degrenne, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Florence Bunoux, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Stéphanie Chastel, responsable d'équipe à la direction du contrôle de la recherche d'emploi, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Laure Deschamps, responsable d'équipe à la direction du contrôle de la recherche d'emploi, au sein de la direction de l'appui à la production

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie, dans la limite de leurs attributions, les courriers accordant une promotion sur instruction de la directrice régionale, hormis pour les cadres supérieurs au sens de la CCN ou leurs homologues de droit public.

Section 2 – Placement, prestations de service et aides individuelles à la formation, au bénéfice des demandeurs d'emploi

Article 5 – Placement et service des prestations

§ 1 – Délégation permanente est donnée aux personnes désignées aux § 3 et § 4 du présent article à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- prendre l'ensemble des décisions en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, en particulier procéder aux inscriptions sur cette liste, la tenir à jour, assurer le suivi et le contrôle de la recherche d'emploi dans les conditions prévues au titre Ier du livre IV de la cinquième partie du code du travail, en particulier signer les décisions de radiation, cessation d'inscription et changement de catégorie prévues aux articles R. 5412-1 et R. 5411-18 du même code, les décisions de radiation et de suppression de tout ou partie du revenu de remplacement prévues à l'article R. 5426-3 du même code et les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions prises en application de l'article R. 5411-18 du même code, à l'exception de celles qu'elles auraient elles-mêmes signées ;
- statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe

§ 2 – Délégation permanente est donnée aux personnes désignées aux § 3 et § 4 du présent article à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- prendre les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail,
- prendre les décisions relatives au bénéfice des allocations, primes, aides et autres prestations versées par Pôle emploi, que ce soit pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers et en demander le remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,
- statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

§ 3 – Bénéficiaire de la délégation visée aux § 1 et § 2 du présent article pour l'ensemble de la direction de l'appui à la production :

- monsieur Vincent Laigneau, directeur de l'appui à la production

§ 4 – Bénéficiaire de la délégation visée aux § 1 et § 2 du présent article dans la limite de leurs attributions :

- madame Caroline Delaune, directrice de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Frédéric Martin, directeur de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Delphine Leforestier, directrice du contrôle de la recherche d'emploi, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Jean-Paul Clain, chargé de mission au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Sandrine Bounolleau, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Gilles Catelain, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Valérie Quitteville, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production

- monsieur Patrick Leroy, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Isabelle Marie, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Florence Bunoux, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Fabrice Degrenne, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Stéphanie Chastel, responsable d'équipe à la direction du contrôle de la recherche d'emploi, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Laure Deschamps, responsable d'équipe à la direction du contrôle de la recherche d'emploi, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Martine Dombry, référente métiers à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Marella Lermchain Champion, référente métiers à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Aurélie Dieuzie, chargée d'appui au pilotage des activités à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Mathieu Lhermenier, référent métiers à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Patricia Limare, chargée d'appui au pilotage des activités, au sein de la direction de l'appui à la production

Article 6 – Prestations de service au bénéfice des demandeurs d'emploi

§ 1 – Délégation permanente est donnée à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie, les bons et lettres de commande de prestations de service au bénéfice des demandeurs d'emploi à :

- monsieur Vincent Laigneau, directeur de l'appui à la production
- madame Caroline Delaune, directrice de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Frédéric Martin, directeur de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Delphine Leforestier, directrice du contrôle de la recherche d'emploi, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Jean-Paul Clain, chargé de mission au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Sandrine Bounolleau, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Gilles Catelain, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Valérie Quitteville, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Patrick Leroy, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Isabelle Marie, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Fabrice Degrenne, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Florence Bunoux, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production

- madame Stéphanie Chastel, responsable d'équipe à la direction du contrôle de la recherche d'emploi, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Laure Deschamps, responsable d'équipe à la direction du contrôle de la recherche d'emploi, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Martine Dombry, référente métiers à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Marella Lermechain Champion, référente métiers à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Aurélie Dieuzie, chargée d'appui au pilotage des activités à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Mathieu Lhermenier, référent métiers à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Patricia Limare, chargée d'appui au pilotage des activités, au sein de la direction de l'appui à la production

§ 2 – En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 1, bénéficient, à titre temporaire, de la même délégation :

- madame Angélique Gonord, à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Christophe Peron, à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Touriya Moufid, à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Isabelle Bidaux, à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Fabienne Desoutter, à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Céline Denize, à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Pascale Le Gars, à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Céline Bouyer, à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Michaël Creton, à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Christelle Morin, à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Emilie Braun, à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Frédérique Vercher, à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Abigaïl Heleine, à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Catherine Cécile, à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Houda Khayat, à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Romain Couppey, à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Catherine Bonissent, à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Martine Dufay, à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Véronique Duquenne, à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production

- madame Amandine Leconte, à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production

§ 3 – Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Vincent Laigneau, directeur de l'appui à la production, à madame Caroline Delaune, directrice de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production, à monsieur Frédéric Martin, directeur de production pour les départements du Calvados et de la Manche, et à monsieur Jean-Paul Clain, chargé de mission au sein de la direction de l'appui à la production, à l'effet de, au nom de la directrice régionale Pôle emploi Normandie :

- signer les bons d'aide à la mobilité, les bons SNCF, pour le compte des agences Pôle emploi de la région.

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 3 du présent article, bénéficient, à titre temporaire, de la même délégation de signature :

- madame Sandrine Bounolleau, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Gilles Catelain, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Valérie Quitteville, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Patrick Leroy, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Isabelle Marie, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Florence Bunoux, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Fabrice Degrenne, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Martine Dombry, référente métiers à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Marella Lermachain Champion, référente métiers à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Aurélie Dieuzie, chargée d'appui au pilotage des activités à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Mathieu Lhermenier, référent métiers à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production

Article 7 – Aides individuelles à la formation au bénéfice des demandeurs d'emploi

§ 1 – Délégation permanente est donnée à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie, les demandes d'aides individuelles à la formation à :

- monsieur Vincent Laigneau, directeur de l'appui à la production
- madame Caroline Delaune, directrice de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Frédéric Martin, directeur de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Jean-Paul Clain, chargé de mission au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Sandrine Bounolleau, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production

- monsieur Gilles Catelain, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Valérie Quitteville, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Patrick Leroy, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Isabelle Marie, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Fabrice Degrenne, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Florence Bunoux, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production

§ 2 – En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 1, bénéficiant, à titre temporaire, de la même délégation de signature :

- madame Martine Dombry, référente métiers à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Marella Lermechain Champion, référente métiers à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Aurélie Dieuzie, chargée d'appui au pilotage des activités à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Mathieu Lhermenier, référent métiers à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Patricia Limare, chargée d'appui au pilotage des activités, au sein de la direction de l'appui à la production
- Chaque délégataire ci avant désigné statue sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

Section 3 – Aides et mesures en faveur des entreprises

Article 8 – Aides et mesures en faveur des entreprises

§ 1 – Délégation permanente est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions les décisions relatives aux aides et mesure en faveur des entreprises,

§ 2 – Bénéficiaire de la délégation mentionnée au § 1 du présent article :

- monsieur Vincent Laigneau, directeur de l'appui à la production
- madame Caroline Delaune, directrice de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Frédéric Martin, directeur de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Jean-Paul Clain, chargé de mission au sein de la direction de l'appui à la production

§ 3 – En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 2 du présent article, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Sandrine Bounolleau, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Gilles Catelain, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production

- madame Valérie Quitteville, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Patrick Leroy, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Florence Bunoux, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Isabelle Marie, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Fabrice Degrenne, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Martine Dombry, référente métiers à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Marella Lermechain Champion, référente métiers à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Aurélie Dieuzie, chargée d'appui au pilotage des activités à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Mathieu Lhermenier, référent métiers à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- Chaque délégataire ci avant désigné statue sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

Article 9 – Production au passif des entreprises en procédure collective

§ 1 – Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Vincent Laigneau, directeur de l'appui à la production, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de ses attributions, les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres que celles visées à l'article 12 de la présente décision sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

§ 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de la personne mentionnée au § 1, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Frédéric Martin, directeur de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Caroline Delaune, directrice de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Jean-Paul Clain, chargé de mission au sein de la direction de l'appui à la production

Section 4 – Contrôle de la recherche d'emploi

Article 10 – Contrôle de la recherche d'emploi

§ 1 – Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie, en matière de contrôle de la recherche d'emploi et dans la limite de leurs attributions, les décisions de radiation ou les décisions de radiation et de suppression de tout ou partie du revenu de remplacement pour défaut de justification de l'accomplissement d'actes positifs et répétés en vue de rechercher un emploi, de créer, de reprendre ou de développer une entreprise, telles que prévues aux articles R. 5412-1 et R. 5426-3 du même code.

§ 2 – Bénéficiant de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur Vincent Laigneau, directeur de l'appui à la production
- madame Delphine Leforestier, directrice du contrôle de la recherche d'emploi, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Jean-Paul Clain, chargé de mission au sein de la direction de l'appui à la production

- madame Stéphanie Chastel, responsable d'équipe à la direction du contrôle de la recherche d'emploi, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Laure Deschamps, responsable d'équipe à la direction du contrôle de la recherche d'emploi, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Patricia Limare, chargée d'appui au pilotage des activités, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Martine Dombry, référente métiers à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Marella Lermachain Champion, référente métiers à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Aurélie Dieuzie, chargée d'appui au pilotage des activités à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Mathieu Lhermenier, référent métiers à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production

Article 11 – Recours contre une décision de radiation ou une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Vincent Laigneau, directeur de l'appui à la production, à l'effet de signer au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie, les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires prévus aux articles R. 5412-8 et R. 5426-11 du code du travail formés à l'encontre d'une décision de radiation ou d'une décision de radiation et de suppression de tout ou partie du revenu de remplacement prise sur le fondement de l'article 10 de la présente décision, sauf s'il est lui-même signataire de la décision contestée.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Vincent Laigneau, directeur de l'appui à la production, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Mohamed Slimani, directeur territorial Seine Maritime
- monsieur Christophe Birette, directeur territorial Eure-Orne
- monsieur Pascal Gabaret, directeur territorial Calvados-Manche
- monsieur Frédéric Montandreaux, directeur territorial délégué Rouen
- madame Valérie Groult, directrice territoriale déléguée Le Havre
- monsieur Gwenaël Jahier, directeur territorial délégué Evreux
- madame Patricia Pomarede, directrice territoriale déléguée Alençon
- madame Sigrid Bigorgne, directrice territoriale déléguée Caen
- madame Annie Martin-Vitart, directrice territoriale déléguée Cherbourg

Section 5 – Recouvrement

Article 12 – Recouvrement des contributions, cotisations et autres ressources

Délégation permanente est donnée à :

- monsieur Vincent Laigneau, directeur de l'appui à la production
- madame Caroline Delaune, directrice de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Frédéric Martin, directeur de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Jean-Paul Clain, chargé de mission au sein de la direction de l'appui à la production

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- les décisions relatives au recouvrement des contributions et cotisations, majorations de retard y afférentes et autres sommes devant être recouvrées par Pôle emploi, à l'exception des contributions, cotisations, majorations et autres sommes pour le recouvrement desquelles

l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général ;

- les décisions relatives aux demandes de remboursement de ces contributions, cotisations, majorations de retard, et autres sommes, lorsqu'elles ont indûment été encaissées,
- les décisions par lesquelles les contributions, cotisations et autres ressources restant dues à Pôle emploi sont produites au passif des entreprises en procédure collective,
- les décisions par lesquelles le remboursement prévu à l'article R. 1235-1 du code du travail est demandé,
- les décisions relatives aux aides et mesure en faveur des entreprises,
- les décisions par lesquelles il est statué sur les « demandes de renseignement sur la participation » à l'assurance chômage des dirigeants, mandataires sociaux et associés,

Chaque délégataire ci avant désigné statue sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

Article 13 – Contraintes

§ 1 – Contraintes délivrées en vue de recouvrer les ressources

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Vincent Laigneau, directeur de l'appui à la production
- madame Caroline Delaune, directrice de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Frédéric Martin, directeur de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Jean-Paul Clain, chargé de mission au sein de la direction de l'appui à la production

à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des contributions, cotisations, majorations de retard et autres ressources visées à l'article 12, § 1 et faire procéder à son exécution.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Sandrine Bounolleau, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Gilles Catelain, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Valérie Quitteville, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Patrick Leroy, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Florence Bunoux, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Isabelle Marie, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Fabrice Degrenne, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production

S'agissant des contraintes délivrées en vue de recouvrer les ressources pour le département de l'Orne, bénéficient également de la délégation susvisée à titre permanent, monsieur Frédéric Martin, et à titre temporaire, madame Florence Bunoux, madame Isabelle Marie et monsieur Fabrice Degrenne.

Chaque délégataire ci avant désigné statue sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

§ 2 – Contraintes délivrées en vue de recouvrer les prestations en trop versées

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Vincent Laigneau, directeur de l'appui à la production
- madame Caroline Delaune, directrice de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Frédéric Martin, directeur de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Jean-Paul Clain, chargé de mission au sein de la direction de l'appui à la production

à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, ou pour le compte d'un tiers lorsque la loi autorise le recours à cette procédure et faire procéder à son exécution.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Sandrine Bounolleau, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Gilles Catelain, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Valérie Quitteville, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Patrick Leroy, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Florence Bunoux, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Isabelle Marie, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Fabrice Degrenne, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production

S'agissant des contraintes délivrées en vue de recouvrer les prestations en trop versées pour le département de l'Orne, bénéficiant également de la délégation susvisée à titre permanent, monsieur Frédéric Martin, et à titre temporaire, madame Florence Bunoux, madame Isabelle Marie et monsieur Fabrice Degrenne.

§ 3 – Contraintes délivrées dans le cadre de l'article L. 1235-4 du code du travail

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Vincent Laigneau, directeur de l'appui à la production,
- madame Caroline Delaune, directrice de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production,
- monsieur Frédéric Martin, directeur de production pour les départements du Calvados et de la Manche
- monsieur Jean-Paul Clain, chargé de mission au sein de la direction de l'appui à la production au sein de la direction de l'appui à la production

à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte, conformément à l'article L.1235-4 du code du travail, en vue de recouvrer auprès de l'employeur fautif tout ou partie des allocations de chômage versées par Pôle emploi, pour le compte de l'organisme gestionnaire du régime d'assurance chômage, et faire procéder à son exécution.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiant respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Sandrine Bounolleau, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production

- monsieur Gilles Catelain, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Valérie Quitteville, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Patrick Leroy, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Florence Bunoux, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Isabelle Marie, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Fabrice Degrenne, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production

S'agissant des contraintes délivrées dans le cadre de l'article L. 1235-4 du code du travail pour le département de l'Orne, bénéficiant également de la délégation susvisée à titre permanent, monsieur Frédéric Martin, et à titre temporaire, madame Florence Bunoux, madame Isabelle Marie et monsieur Fabrice Degrenne.

Article 14 – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise de dette et admission en non-valeur

§ 1 – Délais de remboursement

a/ Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Vincent Laigneau, directeur de l'appui à la production pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie :

- dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées dans la limite de 60 mois,
- dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'état, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 60 mois.

b/ En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Vincent Laigneau, directeur de l'appui à la production, bénéficiant de la délégation susvisée à titre temporaire :

- madame Caroline Delaune, directrice de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Frédéric Martin, directeur de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Jean-Paul Clain, chargé de mission au sein de la direction de l'appui à la production

c/ Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Sandrine Bounolleau, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Gilles Catelain, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Valérie Quitteville, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Patrick Leroy, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production

- madame Florence Bunoux, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Isabelle Marie, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Fabrice Degrenne, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Martine Dombry, référente métiers à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Marella Lermachain Champion, référente métiers à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Aurélie Dieuzie, chargée d'appui au pilotage des activités à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Mathieu Lhermenier, référent métiers à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production

pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 36 mois.

d/ Délégation permanente de signature est donnée à l'ensemble des agents exerçant au sein de la direction de l'appui à la production, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, ou des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 12 mois.

§ 2 – Remise de dette

a/ Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Vincent Laigneau, directeur de l'appui à la production

pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie :

- dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi ; pour son propre compte ; pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 5000 euros,
- dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction des demandes, accorder, en tout ou en partie, la remise des allocations et/ou prestations indûment versées au titre de la convention d'assurance chômage, de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) pour une raison autre que l'existence d'une fraude ou d'une fausse déclaration, établie par le juge ou alléguée par les services de Pôle emploi, pour un montant maximal de 650 euros.

b/ En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Vincent Laigneau, directeur de l'appui à la production, bénéficient de la délégation susvisée à titre temporaire :

- madame Caroline Delaune, directrice de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Frédéric Martin, directeur de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Jean-Paul Clain, chargé de mission au sein de la direction de l'appui à la production

c/ Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Sandrine Bounolleau, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Gilles Catelain, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Valérie Quitteville, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Patrick Leroy, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Florence Bunoux, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Isabelle Marie, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Fabrice Degrenne, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Martine Dombry, référente métiers à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Marella Lermehain Champion, référente métiers à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Aurélie Dieuzie, chargée d'appui au pilotage des activités à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Mathieu Lhermenier, référent métiers à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production

pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie :

- dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi ; pour son propre compte ; pour le compte de l'Etat, ou des employeurs ayant conclu une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 2000 euros,
- dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction des demandes, accorder, en tout ou en partie, la remise des allocations et/ou prestations indûment versées au titre de la convention d'assurance chômage, de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) pour une raison autre que l'existence d'une fraude ou d'une fausse déclaration, établie par le juge ou alléguée par les services de Pôle emploi, pour un montant maximal de 650 euros.

§ 3 – Admission en non valeur

a/ Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Vincent Laigneau, directeur de l'appui à la production

pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, ou des employeurs ayant conclu une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 5000 euros.

b/ En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Vincent Laigneau, directeur de l'appui à la production, bénéficient de la délégation susvisée à titre temporaire :

- madame Caroline Delaune, directrice de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Frédéric Martin, directeur de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Jean-Paul Clain, chargé de mission au sein de la direction de l'appui à la production

c/ Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Sandrine Bounolleau, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Gilles Catelain, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Valérie Quitteville, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Patrick Leroy, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Florence Bunoux, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Isabelle Marie, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Fabrice Degrenne, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production

pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie, dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, ou des employeurs ayant conclu une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 2000 euros.

d/ Délégation permanente de signature est donnée à l'ensemble des agents exerçant au sein de la direction de l'appui à la production, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie, dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, ou des employeurs ayant conclu une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 450 euros.

Chaque délégataire ci avant désigné statue sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

e/ Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom directrice régionale de Pôle emploi Normandie, dans les conditions et limites fixées par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à :

- 1) 22 500 euros s'il s'agit de cotisations à l'Ags, à 10 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, ou de cotisations, participations financières ou autres sommes dues par l'employeur au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et à 1 000 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP, à :
 - o madame Laurence Charles, directrice régionale adjointe en charge des opérations
 - o monsieur Henri Godenne, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale

- 2) 5 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, de cotisations à l'Ags, ou de cotisations, participations financières ou autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et inférieur à 500 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP, à :
 - o monsieur Vincent Laigneau, directeur de l'appui à la production
 - o madame Caroline Delaune, directrice de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
 - o monsieur Frédéric Martin, directeur de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
 - o monsieur Jean-Paul Clain, chargé de mission au sein de la direction de l'appui à la production
- 3) 1 000 euros, s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, de cotisations à l'Ags, ou de cotisations, participations financières ou autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP), à :
 - o madame Sandrine Bounolleau, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
 - o monsieur Gilles Catelain, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
 - o madame Valérie Quitteville, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
 - o monsieur Patrick Leroy, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
 - o madame Florence Bunoux, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
 - o madame Isabelle Marie, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
 - o monsieur Fabrice Degrenne, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production

Article 15 – Territorialité

La direction de l'appui à la production ayant une compétence régionale, les délégations de signature objet de la présente décision valent sur l'ensemble du territoire couvert par la direction régionale.

Article 16 – Abrogation

La décision No n° 2020-22 DS PTF du 27 avril 2020 est abrogée.

Article 17 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Rouen, le 2 juin 2020.

Martine Chong-Wa Numeric,
directrice régionale
de Pôle emploi Normandie

Décision No n° 2020-26 DS DR du 2 juin 2020

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie au sein de la direction régionale

La directrice régionale de Pôle emploi Normandie,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5312-13, R. 5312-4 à R. 5312-6, R. 5312-19 et R. 5312-23 à R. 5312-26,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n° 2018-1335 du 28 décembre 2018 relatif aux droits et aux obligations des demandeurs d'emploi et au transfert du suivi de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2019-14 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu la délibération n° 2020-08 du 21 janvier 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2020-07 du 18 février 2020 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Vu la décision n° 2019-01 du 3 janvier 2019 du directeur général de Pôle emploi portant délégation de pouvoir aux directeurs régionaux de Pôle emploi,

Décide :

Section 1 – Fonctionnement général

Article 1 – Correspondances, congés, autorisations d'absence et de déplacement

§ 1 – Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie, dans la limite de leurs attributions :

- 1) les correspondances se rapportant aux activités du service, y compris les instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Normandie et les correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents placés sous leur autorité, ainsi que les décisions leur accordant des primes et indemnités,
- 3) les approbations hiérarchiques de déplacement des agents placés sous leur autorité, à l'exception de ceux se rapportant à des déplacements hors de France ou entre la France métropolitaine et l'Outre-mer, et les notes de frais afférentes aux déplacements des personnels placés sous leur autorité.

§ 2 – Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article pour l'ensemble de la direction régionale :

- madame Laurence Charles, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- monsieur Henri Godenne, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale

§ 3 – Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie, dans la limite de leurs attributions :

- 1) les correspondances se rapportant aux activités du service, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Normandie et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents placés sous leur autorité, ainsi que les décisions leur accordant des primes et indemnités,
- 3) les approbations hiérarchiques de déplacement des agents placés sous leur autorité, à l'exception de ceux se rapportant à des déplacements hors de France ou entre la France métropolitaine et l'Outre-mer, et les notes de frais afférentes aux déplacements des personnels placés sous leur autorité.

S'agissant, en matière de gestion des ressources humaines, des congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement, des approbations hiérarchiques de déplacement et des notes de frais afférentes aux déplacements des personnels placés sous leur autorité, en cas d'absence ou d'empêchement du délégataire désigné au présent paragraphe, un délégataire de la direction concernée bénéficie, de la délégation, à titre temporaire.

Au sein de la direction adjointe en charge de la performance sociale :

- madame Nathalie Rott, directrice de la gestion des ressources humaines
- monsieur Damien Decomble, directeur des relations sociales et qualité de vie au travail
- madame Laure Toussaint, responsable de service gestion administrative et paie
- madame Laurence Le Goff-Mahot, responsable de service développement des talents et des compétences
- madame Catherine Fournigault, responsable de service qualité de vie au travail
- monsieur Patrick Lipinski, chef de projet RH
- monsieur Rémi Rovelet, responsable de service relations sociales
- madame Emilie Sevré, responsable d'équipe service gestion administrative et paie
- monsieur Sébastien Bonniec, responsable d'équipe développement talents et compétences

Au sein de la direction maîtrise des risques :

- madame Caroline Arné, directrice de la maîtrise des risques
- monsieur David Richard, responsable de service sécurisation des risques informatiques
- madame Yolande Brione-Deblangy, responsable de service contrôle interne

Au sein de la direction administration, finances et gestion :

- monsieur Sébastien Billaux, directeur administration, finances et gestion
- monsieur Jean Lallet, responsable de service environnement de travail
- madame Virginie Thibault Jouve, responsable d'équipe au sein du service moyens généraux
- monsieur Franck Mouchel, responsable service juridique, achats, marchés et approvisionnement
- monsieur Patrick Pierron, responsable de service contrôle de gestion
- monsieur Patrice Chapron, responsable de service comptabilité et trésorerie
- monsieur François Lelièvre, responsable d'équipe support au sein du service comptabilité et trésorerie
- madame Orlane Epiphane, responsable de service sécurité et sûreté des personnes et des biens

Au sein de la direction de la stratégie et des relations extérieures :

- monsieur Christophe Lefèvre, directeur de la stratégie et des relations extérieures
- madame Marion Mabile, responsable de service communication

- monsieur Hervé Baron, responsable de service partenariat stratégique
- madame Catherine Anquetil, responsable de service innovation et RSO
- madame Maryse Lanchon, chargée de mission sur la veille économique et stratégique

Au sein de la direction en charge de l'offre de service :

- monsieur Jean-Philippe Damiani, directeur en charge de l'offre de service
- madame Sandrine Lepron-Marc, responsable de service appui à la délivrance de l'offre de service,
- monsieur Alain Johannin, responsable de service formations, prestations et dispositifs spécifiques
- madame Sophie Poyer, responsable d'équipe support au sein du service formations, prestations et dispositifs spécifiques
- madame Camille Cousin, responsable d'équipe support au sein du service appui à la délivrance de l'offre de service
- madame Monique Luzon chargée de mission au sein de la direction en charge de l'offre de service

Au sein de la direction de la performance, du pilotage et de l'organisation du travail :

- monsieur Stéphane Joyaux, directeur de la performance, pilotage et organisation du travail
- madame Frédérique Pellier, responsable de service statistiques, étude et évaluation
- monsieur Florent Gouhier, responsable service pilotage de la performance
- madame Françoise Hays, responsable de service organisation du travail et qualité
- madame Valérie Pinel, responsable d'équipe support organisation du travail et qualité
- monsieur Stéphane Legrand, responsable de service outils et méthodes

Au sein de la médiation régionale :

- monsieur Pascal Arnoud, médiateur

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Pascal Arnoud, médiateur, bénéficiant de la délégation, à titre temporaire, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie, dans la limite de leurs attributions les correspondances se rapportant aux activités du service, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Normandie et des correspondances avec ses partenaires institutionnels :

- madame Brigitte Misko, chargée d'appui à la médiation
- monsieur Olivier Magri, chargé d'appui à la médiation

Article 2 – Courriers accordant une promotion

§ 1 – Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie, dans la limite de leurs attributions, les courriers accordant une promotion sur instruction de la directrice régionale, hormis pour les cadres supérieurs au sens de la CCN ou leurs homologues de droit public

§ 2 – Bénéficiant de la délégation visée au § 1 du présent article pour l'ensemble de la direction régionale :

- madame Laurence Charles, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- monsieur Henri Godenne, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale

Au sein de la direction régionale adjointe en charge de la performance sociale:

- madame Nathalie Rott, directrice de la gestion des ressources humaines
- monsieur Damien Decoble, directeur des relations sociales et qualité de vie au travail
- madame Laure Toussaint, responsable de service gestion administrative et paie
- madame Laurence Le Goff-Mahot, responsable de service développement des talents et des compétences
- madame Catherine Fournigault, responsable de service qualité de vie au travail
- monsieur Rémi Rovelet, responsable de service relations sociales

Au sein de la direction maîtrise des risques :

- madame Caroline Arné, directrice de la maîtrise des risques

- monsieur David Richard, responsable de service sécurisation des risques informatiques
- madame Yolande Brione-Deblangy, responsable de service contrôle interne

Au sein de la direction administration, finances et gestion

- monsieur Sébastien Billaux, directeur administration, finances et gestion
- monsieur Jean Lallet, responsable de service environnement de travail
- monsieur Franck Mouchel, responsable service juridique, achats, marchés et approvisionnement
- monsieur Patrice Chapron, responsable de service comptabilité et trésorerie
- madame Orlane Epiphane, responsable de service sécurité et sûreté des personnes et des biens
- monsieur Patrick Pierron, responsable de service contrôle de gestion

Au sein de la direction de la stratégie et des relations extérieures :

- monsieur Christophe Lefèvre, directeur de la stratégie et des relations extérieures
- madame Marion Mabile, responsable de service communication
- monsieur Hervé Baron, responsable de service partenariat stratégique
- madame Catherine Anquetil, responsable de service innovation et RSO

Au sein de la direction en charge de l'offre de service :

- monsieur Jean-Philippe Damiani, directeur en charge de l'offre de service
- madame Sandrine Lepron-Marc, responsable de service appui à la délivrance de l'offre de service,
- monsieur Alain Johannin, responsable de service formations, prestations et dispositifs spécifiques

Au sein de la direction de la performance, du pilotage et de l'organisation du travail :

- monsieur Stéphane Joyaux, directeur de la performance, pilotage et organisation du travail
- madame Frédérique Pellier, responsable de service statistiques, étude et évaluation
- monsieur Florent Gouhier, responsable service pilotage de la performance
- madame Françoise Hays, responsable de service organisation du travail et qualité
- monsieur Stéphane Legrand, responsable de service outils et méthodes

Au sein de la médiation régionale :

- monsieur Pascal Arnoud, médiateur

Section 2 – Contrats, marchés et biens immobiliers

Article 3 – Achat de fournitures et de services

§ 1 – Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Laurence Charles, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- monsieur Henri Godenne, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Sébastien Billaux, directeur administration, finances et gestion
- madame Caroline Arné, directrice de la maîtrise des risques
- monsieur Christophe Lefèvre, directeur de la stratégie et des relations extérieures

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions

de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 2 – Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Jean-Philippe Damiani, directeur en charge de l'offre de service
- monsieur Stéphane Joyaux, directeur de la performance, pilotage et organisation du travail
- madame Nathalie Rott, directrice de la gestion des ressources humaines
- monsieur Damien Decomble, directeur des relations sociales et qualité de vie au travail

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 3 – En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Sébastien Billaux, directeur administration, finances et gestion, délégation temporaire de signature est donnée à :

- monsieur Patrick Pierron, responsable du service contrôle de gestion
- monsieur Franck Mouchel, responsable du service juridique, achats, marchés et approvisionnement

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie, les bons de commande d'un montant inférieur à 75000 euros HT.

§ 4 – En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Sébastien Billaux, directeur administration, finances et gestion, délégation temporaire de signature est donnée à :

- madame Orlane Epiphane, responsable du service sécurité et sûreté des personnes et des biens
- monsieur Jean Lallet, responsable du service environnement de travail

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie, les bons de commande d'un montant inférieur à 10000 euros HT.

Article 4 – Marchés de travaux

§ 1 – Délégation permanente de signature est donnée à madame Laurence Charles, directrice régionale adjointe en charge des opérations, à monsieur Henri Godenne, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale et à monsieur Sébastien Billaux, directeur administration, finances et gestion à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie dans la limite de leurs attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Sébastien Billaux, directeur administration, finances et gestion, délégation temporaire de signature est donnée à :

- monsieur Patrick Pierron, responsable du service contrôle de gestion
- monsieur Franck Mouchel, responsable du service juridique, achats, marchés et approvisionnement

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie, les bons de commande d'un montant inférieur à 75000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux.

§ 3 – En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Sébastien Billaux, directeur administration, finances et gestion, délégation temporaire de signature est donnée à :

- madame Orlane Epiphane, responsable du service sécurité et sûreté des personnes et des biens
- monsieur Jean Lallet, responsable du service environnement de travail

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie, les bons de commande d'un montant inférieur à 10000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux.

Article 5 – Baux, acquisitions et aliénations de biens immobiliers

§ 1 – Délégation permanente de signature est donnée à madame Laurence Charles, directrice régionale adjointe en charge des opérations et à monsieur Henri Godenne, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie, dans la limite de leurs attributions :

- les baux, que Pôle emploi y ait qualité de preneur ou de bailleur,
- les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers.

§ 2 – En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 1 du présent article, bénéficie de la même délégation monsieur Sébastien Billaux, directeur administration, finances et gestion.

Article 6 – Autres contrats

Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Laurence Charles, directrice régionale adjointe en charge des opérations,
- monsieur Henri Godenne, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- monsieur Christophe Lefèvre, directeur de la stratégie et des relations extérieures,

aux fins d'exécution du service public de l'emploi, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie, à l'effet de signer les contrats de portée régionale de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion prévues à l'article L. 5424-2 du code du travail.

Section 3 – Ressources humaines

Article 7 – Gestion des ressources humaines

§ 1 – Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Laurence Charles, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- monsieur Henri Godenne, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- madame Nathalie Rott, directrice de la gestion des ressources humaines
- monsieur Damien Decoble, directeur des relations sociales et qualité de vie au travail

à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie dans la limite de leurs attributions :

- dans le cadre de la politique générale de recrutement de Pôle emploi, signer les documents et actes utiles au recrutement des agents nécessaires au fonctionnement de la direction

- régionale, à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
- prendre les décisions de nomination et l'ensemble des autres actes de gestion des ressources humaines, y compris la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public, ainsi que les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme, des agents de la direction régionale autres que :
 - o les cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
 - o concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003, les agents de niveaux VA et VB.

§ 2 – En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 1 du présent article, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Patrick Lipinski, chef de projet RH

Section 4 – Prestations en trop versées

Article 8 – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non-valeur

§ 1 – Délais de remboursement

Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Laurence Charles, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- monsieur Henri Godenne, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale

pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie

- 1) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées sans limite de délai
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, sans limite de délai.

§ 2 – Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée à madame Laurence Charles, directrice régionale adjointe en charge des opérations et à monsieur Henri Godenne, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, quel que soit le montant de ces prestations.

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Stéphane Joyaux, directeur de la performance, pilotage et organisation du travail et à monsieur Jean-Philippe Damiani, directeur en charge de l'offre de service, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros.

§ 3 – Admission en non-valeur

Délégation permanente de signature est donnée à madame Laurence Charles, directrice régionale adjointe en charge des opérations et à monsieur Henri Godenne, directeur régional adjoint en charge

de la performance sociale, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, quel que soit le montant de ces prestations.

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Stéphane Joyaux, directeur de la performance, pilotage et organisation du travail et à monsieur Jean-Philippe Damiani, directeur en charge de l'offre de service, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros.

Section 5 – Décisions de sanction et décision sur recours

Article 9 – Décisions de sanction

Délégation permanente de signature est donnée à madame Caroline Arné, directrice de la maîtrise des risques, à l'effet de prendre, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie, les décisions de radiation et suppression du revenu de remplacement en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement.

Article 10 – Recours gracieux

Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Laurence Charles, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- monsieur Henri Godenne, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Jean-Philippe Damiani, directeur en charge de l'offre de service
- monsieur Stéphane Joyaux, directeur de la performance, pilotage et organisation du travail

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie, les décisions sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées aux articles 3, 4, 5, 6, 7 et 8 de la présente décision.

Article 11 – Recours hiérarchiques

Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Laurence Charles, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- monsieur Henri Godenne, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Jean-Philippe Damiani, directeur en charge de l'offre de service
- monsieur Stéphane Joyaux, directeur de la performance, pilotage et organisation du travail

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie les décisions sur les recours hiérarchiques formés par les usagers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie, y compris les décisions ou conventions conclues pour le compte de l'Etat mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail ou des employeurs mentionnées à l'article L. 5424-1 du même code.

Article 12 – Recours préalables obligatoires et recours hiérarchiques

Délégation de signature est donnée à :

- madame Laurence Charles, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- monsieur Henri Godenne, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Jean-Philippe Damiani, directeur en charge de l'offre de service
- monsieur Stéphane Joyaux, directeur de la performance, pilotage et organisation du travail

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie

- en cas d'absence ou d'empêchement des personnes compétentes au sein des directions territoriales et pour des manquements constatés à compter du 1er janvier 2019, les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre une décision de radiation ou de radiation et de suppression du revenu de remplacement,
- les décisions sur les recours hiérarchiques formés par les usagers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie, y compris les décisions ou conventions conclues pour le compte de l'Etat mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail ou des employeurs mentionnées à l'article L. 5424-1 du même code.

Section 6 – Plaintes, contentieux et transactions

Article 13 – Plaintes sans constitution de partie civile

§ 1 – Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie et dans la limite de leurs attributions, porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers que Pôle emploi représente, pour tout fait ou acte intéressant la direction régionale.

§ 2 – Bénéficient de la délégation visée au § 1 du présent article pour l'ensemble de la direction régionale :

- madame Laure Toussaint, responsable de service gestion administrative et paie
- madame Laurence Le Goff-Mahot, responsable de service développement des talents et des compétences
- madame Catherine Fournigault, responsable de service qualité de vie au travail
- monsieur Rémi Rovelet, responsable de service relations sociales
- madame Emilie Sevré, responsable d'équipe service gestion administrative et paie
- monsieur Sébastien Bonniec, responsable d'équipe développement talents et compétences
- monsieur David Richard, responsable de service sécurisation des risques informatiques
- madame Yolande Brione-Deblangy, responsable de service contrôle interne
- monsieur Jean Lallet, responsable de service environnement de travail
- madame Virginie Thibault Jouve, responsable d'équipe au sein du service moyens généraux
- monsieur Patrick Pierron, responsable de service contrôle de gestion
- monsieur Patrice Chapron, responsable de service comptabilité et trésorerie
- monsieur François Lelièvre, responsable d'équipe support au sein du service comptabilité et trésorerie
- madame Orlane Epiphane, responsable de service sécurité et sûreté des personnes et des biens
- monsieur Christophe Lefèvre, directeur de la stratégie et des relations extérieures
- madame Marion Mabilie, responsable de service communication
- monsieur Hervé Baron, responsable de service partenariat stratégique
- madame Catherine Anquetil responsable de service innovation et RSO
- monsieur Jean-Philippe Damiani, directeur en charge de l'offre de service
- madame Sandrine Lepron-Marc, responsable de service appui à la délivrance de l'offre de service,
- monsieur Alain Johannin, responsable de service formations, prestations et dispositifs spécifiques
- madame Sophie Poyer, responsable d'équipe support au sein du service formations, prestations et dispositifs spécifiques
- madame Camille Cousin, responsable d'équipe support au sein du service appui à la délivrance de l'offre de service
- monsieur Stéphane Joyaux, directeur de la performance, pilotage et organisation du travail
- madame Frédérique Pellier, responsable de service statistiques, étude et évaluation
- monsieur Florent Gouhier, responsable service pilotage de la performance
- madame Françoise Hays, responsable de service organisation du travail et qualité
- madame Valérie Pinel, responsable d'équipe support organisation du travail et qualité
- monsieur Stéphane Legrand, responsable de service outils et méthodes

- monsieur Pascal Arnoud, médiateur

Article 14 – Contentieux « fraudes »

Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Laurence Charles, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- monsieur Henri Godenne, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- madame Caroline Arné, directrice de la maîtrise des risques
- monsieur David Richard, responsable de service sécurisation des risques informatiques
- monsieur Sébastien Billaux, directeur administration, finances et gestion

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie et dans la limite de leurs attributions, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du conseil d'Etat et de la cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Normandie ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2019-16 du 12 mars 2019, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

Article 15 – Contentieux « ressources humaines »

§ 1 – Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Henri Godenne, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, à madame Nathalie Rott, directrice de la gestion des ressources humaines et à monsieur Damien Decombe, directeur des relations sociales et qualité de vie au travail, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie et dans la limite de leurs attributions, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant aux ressources humaines de la direction régionale, à l'exception des litiges :

- relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et aux accords collectifs nationaux de travail, ainsi qu'à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale ;
- relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale afférents à la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public ;
- entre Pôle emploi et un agent de la direction régionale porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un agent soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de niveau VA ou VB qui serait porté devant le juge judiciaire ;
- entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou supérieur visé à l'article 1er, 1.2 ou 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi.

§ 2 – En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 1 du présent article, bénéficie de la même délégation :

- monsieur Patrick Lipinski, chef de projet RH

Article 16 – Autres contentieux

Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Laurence Charles, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- monsieur Henri Godenne, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Sébastien Billaux, directeur administration, finances et gestion
- monsieur Franck Mouchel, responsable service juridique, achats, marchés et approvisionnement

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du conseil d'Etat et de la cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi

Normandie ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2019-16 du 12 mars 2019, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi ou mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi.

Article 17 – Transactions

Délégation permanente de signature est donnée, à l'effet de transiger, dans la limite de leurs attributions, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie ou d'un tiers que Pôle emploi représente, dans les cas se rapportant à ses décisions ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, prévoyant le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 50000 euros, à l'exception de ceux dans lesquels le directeur général ne peut conclure une transaction qu'après délibération préalable et spéciale du conseil d'administration en application de l'article 3 de la délibération susvisée n° 2019-16 du 12 mars 2019, à :

- madame Laurence Charles, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- monsieur Henri Godenne, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale

Section 7 – Divers

Article 18 – Abrogation

La décision No n° 2020-17 DS DR du 1er avril 2020 est abrogée.

Article 19 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Rouen, le 2 juin 2020.

Martine Chong-Wa Numeric,
directrice régionale
de Pôle emploi Normandie

Décision ARA n° 2020-27 DS Agences du 4 juin 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes au sein des agences

Le directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1 et L.5412-2, L.5422-4, L.5422-20, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5312-4, R.5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-11, R.5426-15, R.5426-17 à R.5426-20,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de l'annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité et la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2020-07 du 18 février 2020 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 – Placement et gestion des droits

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 à l'effet de signer l'ensemble des décisions et actes en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris l'inscription sur la liste et les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de cessation d'inscription, de changement de catégorie ou appliquant la pénalité administrative, ainsi que les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

Article 2 – Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les conventions locales de subvention,
- 3) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 4) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 40 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 5.

Article 3 – Prestations en trop versées

§ 1 – Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :

- dans la limite de 12 mois à l'ensemble des agents,
- dans la limite de 36 mois aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 pour accorder une remise de prestations en trop versées lorsque leur montant (ou le solde restant dû) est inférieur ou égal à 650 euros.

§ 3 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 pour admettre en non valeur des prestations en trop versées, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque leur montant est inférieur ou égal à 650 euros.

§ 4 – Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que, pour les § 1 et § 2, celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Article 4 – Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les engagements d'un service civique, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, ainsi que, sauf en ce qui concerne des déplacements hors de la région, les ordres de missions, les états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 3 de l'article 5.

Article 5 – Délégués

§ 1 – directeurs d'agence

- madame Catherine Arnaud, directrice au sein de l'agence d'Aix les Bains
- madame Karine Blandino-Coutant, directrice au sein de l'agence d'Albertville
- madame Armal Guergouz, directrice au sein de l'agence d'Ambérieux
- madame Christelle Cuvex-Combaz, directrice au sein de l'agence de Belley
- madame Isabelle Charrel, directrice au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- monsieur Wilfrid Bristiel, directeur au sein de l'agence de Chambéry Grand Verger
- madame Delphine Bonnel, directrice au sein de l'agence de Chambéry Mudry
- monsieur Philippe Zymek, directeur au sein de l'agence de Meximieux/Miribel
- monsieur Christian Berthomier, directeur au sein de l'agence de Montmélan
- monsieur Philippe Bourget, directeur au sein de l'agence de Moutiers
- madame Christine Doucement, directrice au sein de l'agence d'Oyonnax
- monsieur Armel Gautron, directeur au sein de l'agence de Saint Jean de Maurienne
- madame Mélinda Gineste, directrice au sein de l'agence de Trévoux
- madame Marie-Agnès Rossignol, directrice au sein de l'agence d'Annonay
- madame Cécile Cecchetto, directrice au sein de l'agence d'Aubenas
- monsieur Philippe Fustier, directeur au sein de l'agence de Crest
- monsieur Hassan Gaïla, directeur au sein de l'agence de Montélimar
- madame Denise Ménétrier, directrice au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- monsieur David Chabal, directeur au sein de l'agence de Privas
- monsieur Michel Duchamp, directeur au sein de l'agence de Romans sur Isère
- monsieur Cédric Fayol, directeur au sein de l'agence de Tournon
- madame Liliane Perretti, directrice au sein de l'agence de Valence Briffaut
- monsieur Denis Buhler, directeur au sein de l'agence de Valence Hugo
- madame Laurence Gallezot, directrice au sein de l'agence de Bourgoin Jallieu
- madame Florence Turenne, directrice au sein de l'agence d'Echirolles
- madame Florence Gode, directrice au sein de l'agence de Fontaine
- madame Isabelle Marin-Lamellet, directrice au sein de l'agence Grenoble Europole
- madame Corinne Alberti-Rochette, directrice au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Nathalie Lajouannique, directrice au sein de l'agence de La Côte Saint André
- madame Nathalie de Beaurepaire, directrice au sein de l'agence de La Tour du Pin
- madame Isabelle Liétar, directrice au sein de l'agence de Pontcharra
- monsieur Frédéric Bramante, directeur au sein de l'agence de Pont de Claix
- madame Florence Sanfilippo, directrice au sein de l'agence de Roussillon
- madame Catherine Krebs, directrice au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- madame Blandine Raphet, directrice au sein de l'agence de Tignieu Jemezieu
- madame Hélène Calvetti, directrice au sein de l'agence de Vienne
- madame Marie-Agnès Colomb, directrice au sein de l'agence de Villefontaine
- madame Nathalie Murat-Mathian, directrice au sein de l'agence de Centre Isère
- monsieur Patrice Nowaczyk, directeur au sein de l'agence d'Andrézieux-Bouthéon
- monsieur Hervé Pichon, directeur au sein de l'agence de Brioude
- monsieur Jean Christophe Gessen, directeur au sein de l'agence de Firminy

- monsieur Patrick Vassal, directeur au sein de l'agence du Puy en Velay
- monsieur Christophe Erpelding, directeur au sein de l'agence de Monistrol/Yssingeaux
- monsieur Joël de la Torre, directeur au sein de l'agence de Montbrison et directeur ad interim au sein de l'agence de Roanne
- madame Marielle Geai, directrice au sein de l'agence de Rive de Gier
- monsieur Stéphane Colliat, directeur au sein de l'agence de Roanne
- madame Laure Patouillard, directrice au sein de l'agence de Saint Chamond
- monsieur Didier Coste, directeur au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
- madame Monique Mallon Piccolomo, directrice au sein de l'agence de Saint-Etienne Chateaucieux
- madame Corinne Neel, directrice au sein de l'agence de Saint-Etienne Clapier
- monsieur Joued Meguireche, directeur au sein de l'agence de Saint Etienne Terrasse
- madame Fabienne Metzlé, directrice au sein de l'agence de Belleville
- madame Violaine Badin, directrice au sein de l'agence de Bron
- madame Marion Henocq, directrice au sein de l'agence de Caluire-et-Cuire
- madame Nathalie Carette, directrice au sein de l'agence de Givors
- madame Isabelle Mattiazzo, directrice au sein de l'agence de Lyon Albert Thomas
- madame Caroline Salmi-Schatz, directrice au sein de l'agence de Lyon Confluence
- madame Nathalie Miquel, directrice au sein de l'agence de Lyon Croix-Rousse
- monsieur Edwin Darmochod, directeur au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- madame Sabine Danquigny-Handel, directrice au sein de l'agence de Lyon Scènes et Images
- monsieur Laurent Visocchi, directeur au sein de l'agence de Lyon-Vaise
- monsieur Lilian Trompille, directeur au sein de l'agence de Meyzieu/espace emploi Saint-Exupéry,
- monsieur Ludovic Venet, directeur au sein de l'agence de Neuville
- monsieur Gaël Le Pennuen, directeur au sein de l'agence d'Oullins
- madame Véronique Begyn-Mourisson, directrice au sein de l'agence de Rilleux-La-Pape
- monsieur Patrice Mayonobe, directeur au sein de l'agence de Saint Fons
- madame Nathalie Comte, directrice au sein de l'agence de Saint Priest
- madame Isabelle Blancardi, directrice au sein de l'agence de Vaulx en Velin
- madame Corinne Nicolas, directrice au sein de l'agence de Vénissieux
- madame Patricia Félix, directrice au sein de l'agence de Tarare/L'Arbresle-Thizy
- monsieur Pierre-Yves Garguil, directeur au sein de l'agence de Tassin
- madame Laurence Liengme, directrice au sein de l'agence de Villefranche-sur-Saône
- madame Corinne Crozier, directrice au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Sabine Cordier, directrice au sein de l'agence d'Annecy
- monsieur Carlos Sanchez, directeur au sein de l'agence d'Annemasse/Saint-Julien-en-Genevois
- madame Carine Degallaix, directrice au sein de l'agence de Cluses
- madame Sophie Passetemps, directrice au sein de l'agence de Meythet
- monsieur François Carillo, directeur au sein de l'agence de Sallanches/Chamonix
- madame Claudine Gruffy, directrice au sein de l'agence de Seynod
- madame Chadia Limam, directrice au sein de l'agence de Thoiry
- madame Stéphanie Puaud, directrice au sein de l'agence de Thonon
- monsieur Carlos Sanchez, directeur ad-interim au sein de l'agence de Ville-la-Grand
- madame Aline Gayet, directrice au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- madame Lila Boudellal, directrice au sein de l'agence de Chamalières
- madame Nathalie Michaud, directrice au sein de l'agence de Clermont Est
- monsieur Thierry Malatrait, directeur au sein de l'agence de Clermont Nord
- monsieur Christophe Hébrard, directeur au sein de l'agence de Clermont Ouest
- madame Françoise Loiseau, directrice au sein de l'agence de Cournon
- monsieur Cyrille Dufraisse, directeur au sein de l'agence d'Issoire
- monsieur Yannick Vens, directeur au sein de l'agence de Montluçon
- monsieur Marc Bono, directeur au sein de l'agence de Moulins
- madame Martine Peny-Tournaire, directrice au sein de l'agence de Riom
- madame Aline Pouyet, directrice ad interim au sein de l'agence de Saint-Flour
- monsieur Christophe Mondière, directeur au sein de l'agence de Thiers/Ambert
- monsieur Olivier Laffont, directeur au sein de l'agence de Vichy

- madame Anita Boishardy, directrice au sein de la plateforme de production traitement centralisé Ain-Savoie [PPTC 01-73] et directrice ad-interim directrice au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Isère [PPTC 38]
- monsieur Jean-Régis Vialle, directeur au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Drôme Ardèche [PPTC 26 07]
- monsieur Charles-Henry Pierre, directeur au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Rhône [PPTC 69]
- madame Isabelle Jauffret-Triboulet, directrice au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie [PPTC 74]

§ 2 – directeurs adjoints

- monsieur Christophe Vella, directeur adjoint au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- monsieur André Rolland, directeur adjoint au sein de l'agence d'Annonay
- monsieur Sébastien Point-Rivoire, directeur adjoint au sein de l'agence d'Aubenas
- madame Laurence Gaffiot, directrice adjointe au sein de l'agence de Crest
- madame Catherine Colas, directrice adjointe au sein de l'agence de Montélimar
- monsieur Eric Perdriol, directeur adjoint au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- madame Soline Delineau, directrice adjointe au sein de l'agence de Privas
- madame Sandrine Eymard, directrice adjointe au sein de l'agence de Romans sur Isère
- monsieur Claude Habauzit, directeur adjoint au sein de l'agence de Valence Briffaut
- madame Naziha Miladi, directrice adjointe au sein de l'agence d'Echirolles
- monsieur Mathieu Bouttaz, directeur adjoint au sein de l'agence de Fontaine
- madame Joëlle Eymard, directrice adjointe au sein de l'agence de Grenoble Europole
- madame Odile Semet, directrice adjointe au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- monsieur Gilles Vantornout, directeur adjoint au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Sandrine Badie, directrice adjointe au sein de l'agence de la Tour du Pin
- madame Valérie Pèlerin-Curcio, directrice adjointe au sein de l'agence de la Tour du Pin
- madame Céline Hondareyte, directrice adjointe au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- monsieur Yannick Lecossec, directeur adjoint au sein de l'agence de Vienne
- madame Hélène Pascal, directrice adjointe au sein de l'agence de Villefontaine
- madame Nathalie Murat Mathian, directrice adjointe au sein de l'agence de Centre Isère
- monsieur Christophe Rivier, directeur adjoint au sein de l'agence d'Andrézieux-Bouthéon
- madame Béatrice Bonnevie, directrice adjointe au sein de l'agence de Firminy
- monsieur Antoine Cathala, directeur adjoint au sein de l'agence du Puy en Velay
- madame Diera Gonin, directrice adjointe au sein de l'agence du Puy en Velay
- monsieur Philippe Perret, directeur adjoint au sein de l'agence de Monistrol/Yssingeaux
- monsieur Jean-Christophe David, directeur adjoint au sein de l'agence de Montbrison
- monsieur Lilian Portailier, directeur adjoint au sein de l'agence de Roanne
- monsieur Thomas Jouve, directeur adjoint au sein de l'agence de Roanne
- madame Fatiha Nasri, directrice adjointe au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
- monsieur Jean-Michel Prunier, directeur adjoint au sein de l'agence de Saint-Etienne Châteaueux
- madame Catherine Bourquard-Santamaria, directrice adjointe au sein de l'agence de Saint-Etienne Clapier
- madame Annick Chovet-Beaubet, directrice adjointe au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- madame Catherine Vial, directrice adjointe au sein de l'agence de Givors
- monsieur Ferreol Palau, directeur adjoint au sein de l'agence de Lyon Bollier
- madame Dominique Gand, directrice adjointe au sein de l'agence Lyon Confluence
- monsieur Sébastien Raynal Oliver, directeur adjoint au sein de l'agence de Lyon Croix Rousse
- madame Carole Granjon, directrice adjointe au sein de l'agence Lyon de Part-Dieu
- madame Cécile Auray, directrice adjointe au sein de l'agence Lyon de Part-Dieu
- monsieur Florent Guérin, directeur adjoint au sein de l'agence de Lyon Scènes et Images
- madame Fabienne Provo, directrice adjointe au sein de l'agence de Lyon Vaise
- monsieur Mathieu Tournier, directeur adjoint directeur au sein de l'agence de Meyzieu/espace emploi Saint-Exupéry,
- madame Nathalie Mariadassou, directrice adjointe au sein de l'agence d'Oullins

- madame Nadine Prenas, directrice adjointe au sein de l'agence de Vaulx-en-Velin
- monsieur Zennou Abdelkader, Directeur adjoint au sein de l'agence de Vénissieux
- madame Laëtitia Escaich, directrice adjointe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- madame Marie Saieva-Carry, directrice adjointe au sein de l'agence de Villefranche
- madame Eliane Arjona, directrice adjointe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Liliane Guillet, directrice adjointe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Elsa Rousson, directrice adjointe au sein de l'agence d'Annecy
- madame Gaëlle Pelud, directrice adjointe au sein de l'agence d'Annemasse/Saint-Julien-en-Genevois
- madame Marie Roattino, directrice adjointe au sein de l'agence d'Annemasse/Saint-Julien-en-Genevois
- monsieur Christophe Campos, directeur adjoint au sein de l'agence de Meythet
- monsieur Marc Lapierre, directeur adjoint au sein de l'agence de Seynod
- madame Claude Jacquot, directrice adjointe au sein de l'agence de Thoiry
- madame Corinne Moret, directrice adjointe au sein de l'agence de Thonon les Bains
- monsieur Vincent Ols, directeur adjoint au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac,
- madame Cécile Gueux, directrice adjointe au sein de l'agence de Clermont Est
- monsieur Gilles Planat, directeur adjoint au sein de l'agence de Clermont Nord
- madame Thérèse Carte, directrice adjointe au sein de l'agence de Clermont Ouest
- monsieur Julien Lalitte, directeur adjoint au sein de l'agence de Cournon
- madame Murielle Delos, directrice adjointe au sein de l'agence de Montluçon
- madame Florence Soulier, directrice adjointe au sein de l'agence de Moulins
- madame Agnès Despalles-Treille, directrice adjointe au sein de l'agence de Riom/Saint-Eloy
- monsieur Frédéric Diot, directeur adjoint au sein de l'agence de Vichy
- madame Yolande Sanchez, directrice adjointe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône [PPTC 69]

§ 3 – responsables d'équipe

- madame Catherine Bani Sadr, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aix les Bains
- madame Sandrine Rolando, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aix les Bains
- madame Rachel Dakouri, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aix les Bains
- madame Sylvie Matheret, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Albertville
- madame Elodie Martin, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Albertville
- madame Amandine Perroux-Daude, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Albertville
- madame Marine Le Mercier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Albertville
- madame Sarah Guironnet, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Albertville
- madame Nathalie Musielak, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Ambérieu-en-Bugey
- madame Alessandra Gonella, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Ambérieu-en-Bugey
- madame Viviane Pommerel, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Ambérieu-en-Bugey
- madame Marie-Pierre Louis, responsable d'équipe au sein de l'agence de Belley
- madame Christine Large, responsable d'équipe au sein de l'agence de Belley
- madame Leïla Choubane, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Isabelle Clermont-Vivat, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Sylvie Begué, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Catherine Travert, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- monsieur Thomas Pelle, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Christelle Blot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Céline Moussière, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Grand Verger
- madame Françoise Delorme, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Grand Verger
- madame Cécile Haumonté, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Grand Verger
- madame Joëlle Blanchard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Mudry
- madame Sylvie Prunier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Mudry
- monsieur Frédéric Rameau, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Mudry

- monsieur Arnaud Pean, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Mudry
- madame Christine Debarre, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meximieux/Miribel
- madame Stéphanie Ottonello, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meximieux/Miribel
- madame Maud Wantier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montmélian
- madame Chrystelle Savio Bristiel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montmélian
- madame Cindy Dragnea, responsable d'équipe au sein de l'agence Moutiers
- madame Aurélie Dagnault, responsable d'équipe au sein de l'agence de Moutiers
- madame Véronique Mangier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oyonnax
- madame Stéphanie Teixeira, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oyonnax
- madame Cindy Dell Aquila, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oyonnax
- madame Valérie Huttaux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Jean de Maurienne
- madame Fanny Villemin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Jean de Maurienne
- madame Catherine Coffy, responsable d'équipe au sein de l'agence de Trévoux
- madame Alexandra Pinault, responsable d'équipe au sein de l'agence de Trévoux
- monsieur Florent Bastien, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annonay
- madame Violène Hoenig, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annonay
- madame Véronique Faugier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aubenas
- monsieur Jean-Paul Altobelli, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aubenas
- monsieur François Chatelain, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aubenas
- madame Clotilde Poret, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aubenas
- madame Valérie Mulet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Crest
- madame Gabrielle Compigne, responsable d'équipe au sein de l'agence de Crest
- madame Adeline Fauquet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Crest
- madame Annouc Lagrange, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montélimar le Teil
- madame Agnès Debal, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montélimar le Teil
- madame Maud Anglade Fez, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montélimar le Teil
- monsieur Pascal Bergogne, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montélimar le Teil
- monsieur Olivier Anselin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- madame Sylvie Fiorentino, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- madame Laurence Pigache, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- monsieur Guillaume Rochette, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- madame Laurence André, responsable d'équipe au sein de l'agence de Privas
- madame Séverine Cousot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Privas
- monsieur Yves Garayt, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Romans sur Isère
- madame Anita Mocellin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Romans sur Isère
- madame Véronique Rey, responsable d'équipe au sein de l'agence de Romans sur Isère
- madame Fatima Badji, responsable d'équipe au sein de l'agence de Romans sur Isère
- monsieur Medhi Dehdouh, responsable d'équipe au sein de l'agence de Romans sur Isère
- monsieur Jean-Claude Deveaux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tournon
- madame Mathilde Sylvestre, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tournon
- madame Nathalie Gelas, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tournon
- madame Nathalie Auclair, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tournon
- madame Aude Berger-Dubosson, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tournon
- monsieur Jean-Luc Chamayou, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- monsieur Simon Belugou, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- madame Marie-Christine Tardieu, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- monsieur Yann Piard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- monsieur Bruno Zabe, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- madame Patricia Pasquion, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Victor Hugo
- monsieur Bruno Bervialle, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Hugo
- madame Emilie Grangier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Victor Hugo
- madame Fabienne Pencier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Hugo
- madame Andrée Marcel, adjointe au sein de l'agence de Bourgoin Jallieu
- monsieur Roland Cimadomo, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourgoin Jallieu
- madame Tania Ovsec, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourgoin Jallieu

- madame Catherine Lastella, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Echirolles
- madame Virginie Lehmann, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Echirolles
- madame Anne-Marie Eynac, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Echirolles
- madame Anne-Laure Masson, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Echirolles
- madame Mathilde Gaucher, responsable d'équipe au sein de l'agence de Fontaine
- madame Sandrine Ginot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Fontaine
- madame Anne Hourdel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Fontaine
- madame Patricia Gebel-Servolles, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Grenoble Europole
- monsieur Nicolas Gandin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble Europole
- monsieur Jean-Luc Spano, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble Europole
- madame Florence Maillard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Béatrice Plumas, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Sophie Claret Bramante, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Laurence Pabion, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Isabelle Facomprez, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Stéphanie Guillon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- monsieur Thomas Colomb, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Côte Saint André
- madame Isabelle Mollard, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Côte Saint André
- madame Danielle Janin, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Tour du Pin
- madame Virginie Fabre, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Tour du Pin
- madame Véronique Grandjean, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Tour du Pin
- monsieur Cyril Girard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pontcharra
- madame Kadra Lattali, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pont de Claix
- monsieur Jean-François Métrals, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pont de Claix
- madame Marie Fabrier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pont de Claix
- madame Stéphanie Thouvenot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roussillon
- madame Madeline Ferlay, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roussillon
- madame Régine Sigu, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- madame Béatrice Cortes, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- madames Anne-Laure Gallon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- madame Sandra Moreau, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- madame Christelle Berthelon-Viout, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tignieu Jemezieu
- madame Sophie Coutier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tignieu Jemezieu
- madame Mélanie Lauvernier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tignieu Jemezieu
- madame Nathalie Berger, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Vienne
- madame Jovita Bozzalla, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vienne
- madame Catherine Chaulet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vienne
- madame Isabel Herrera, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vienne
- monsieur Iheb Chaieb, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefontaine
- madame Martine Andraud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefontaine
- madame Yamina Archi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Centre Isère
- madame Edith Laronze, responsable d'équipe au sein de l'agence de Centre Isère
- monsieur Nicolas Malnoury, responsable d'équipe au sein de l'agence de Centre Isère
- madame Nathalie Parigot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Centre Isère
- monsieur Frédéric Pomel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Centre Isère
- monsieur Philippe Rabot, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Andrézieux-Bouthéon
- madame Amandine Charra Burgard, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Andrézieux-Bouthéon
- madame Sandrine Poinat, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Andrézieux-Bouthéon
- madame Christelle Tixidre, responsable d'équipe au sein de l'agence de Brioude
- monsieur Olivier Nugues, responsable d'équipe au sein de l'agence de Brioude
- madame Houria El Bouzidi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Firminy

- monsieur Michel Pin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Firminy
- madame Séverine Demore, responsable d'équipe au sein de l'agence de Firminy
- monsieur Julien Félix, responsable d'équipe au sein de l'agence du Puy-en-Velay
- monsieur Philippe Leclerc, responsable d'équipe au sein de l'agence du Puy-en-Velay
- monsieur Thomas Py, responsable d'équipe au sein de l'agence du Puy-en-Velay
- madame Catherine Jurdie, responsable d'équipe au sein de l'agence de Monistrol/Yssingaux
- madame Anne-Sophie Thiblier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Monistrol/Yssingaux
- madame Touria Harmane, responsable d'équipe au sein de l'agence de Monistrol/Yssingaux
- madame Laurence Bilusis, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montbrison
- monsieur Eric Rochard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montbrison
- madame Corinne Ducreux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montbrison
- monsieur Pierre Gonzalvez, responsable d'équipe au sein de l'agence de Rive de Gier
- madame Florence De Carrière, responsable d'équipe au sein de l'agence de Rive de Gier
- monsieur Patrice Gouy, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- madame Hélène Bouillot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- monsieur Dominique Thevenet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- madame Hélène Paimblant, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- madame Stéphanie Callari, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- madame Edith Gautron, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- madame Isabelle De Oliveira, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Chamond
- monsieur Ali El Bouzidi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Chamond
- monsieur Saïd Lazizi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Chamond
- madame Sarah Paulet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Chamond
- madame Claude Tinot-Laroué, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
- monsieur Vincent Vicedo, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
- madame Stéphanie Massacrier-Rechagneux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
- monsieur Yves Cizeron, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Châteaueux
- madame Béatrice Bonfils, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Châteaueux
- madame Laurence Pommarel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Châteaueux
- madame Fadella Galoul, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Clapier
- madame Claire Fouletier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Clapier
- monsieur Philippe Duluc, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Clapier
- monsieur Hervé Buzzi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- madame Véronique Vérité, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- monsieur Patrick Viallon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- madame Fabienne Fady, responsable d'équipe au sein de l'agence de Belleville
- madame Estelle Elloh, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bron
- madame Laure Forgeat-Touzet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bron
- madame Sophie Combe-Laboissière-Thermoz, responsable d'équipe au sein de l'agence de Caluire-et-Cuire
- monsieur Patrick Muraro, responsable d'équipe au sein de l'agence de Givors
- madame Claire Picard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Givors
- madame Annouk Demont, responsable d'équipe au sein de l'agence de Givors
- madame Stéphanie Saintemarie, responsable d'équipe au sein de l'agence de Givors
- madame Angélique Coindet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Albert Thomas
- madame Anne-Lise Palaric, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Albert Thomas
- madame Florence Marin-Pangaud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Albert Thomas
- madame Laëttia Jantet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon-Bollier

- monsieur Abderrahim Lasri, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon-Bollier
- madame Nathalie Bonneau, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon-Bollier
- madame Camélia Ressler, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon-Bollier
- madame Stéphanie Hémar, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon-Bollier
- madame Valérie Matéra, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Part-Bollier
- madame Corinne Venturini, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Part-Bollier
- madame Anne Bergiron, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Confluence
- monsieur Frédéric De Boni, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Confluence
- madame Christelle Domeneghetti, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Confluence
- madame Christine Girard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon-Croix-Rousse
- madame Françoise Durieu, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon-Croix-Rousse
- madame Sandrine Didier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon-Croix-Rousse
- monsieur Guillaume Vincent, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon-Croix-Rousse
- madame Joanne Allegre, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon-Croix-Rousse
- madame Corinne Morera, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- monsieur Nadir Bouzemboua, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- monsieur Olivier Rostan, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- madame Nathalie Gamblin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Scènes et Images
- madame Elise Magurno, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Scènes et Images
- monsieur Tristan Gros, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Vaise
- monsieur Louis-Joseph Liotard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Vaise
- madame Catherine Watelle, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Vaise
- monsieur Thierry Leroy, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Vaise
- madame Chloé Rubellat, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Vaise
- madame Marie-Claude Cayssials, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Meyzieu/espace emploi Saint-Exupéry,
- monsieur Thierry Perello, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meyzieu/espace emploi Saint-Exupéry,
- madame Marie-José Perez, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meyzieu :espace Saint-Exupéry
- madame Rachel Llorca, responsable d'équipe au sein de l'agence de Neuville
- madame Véronique Beaudier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Neuville
- monsieur David Bouvier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oullins
- madame Pascale Gicquel, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oullins
- madame Fatiha Belfadel, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oullins
- madame Marie-Hélène Torres, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oullins
- madame Johanna Dolmadjian-Gaget, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oullins et Givors
- madame Yvette Cherpain, responsable d'équipe au sein de l'agence de Rillieux-la-Pape
- madame Marianne Perez-Rochon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Rillieux-la-Pape
- madame Isabelle Belli, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Fons
- madame Alexandra Blanchon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Fons
- madame Brigitte Dussert-Rosset, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Priest
- monsieur Yves Boulanouar, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Priest
- madame Nassima Lalmi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Priest
- madame Cécile Biermann, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vaulx-en-Velin
- madame Dalila Boukerkra, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Vaulx-en-Velin
- madame Sakina Charas, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vaulx-en-Velin
- monsieur Fabrice Raboutot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vénissieux
- madame Nathalie Arnaud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vénissieux
- monsieur Brice Degeorges, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vénissieux
- madame Sandrine Lasfargues, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tarare/L'Arbresle-Thizy
- madame Christelle Cathelain, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tarare/L'Arbresle-Thizy

- madame Patricia Thollet Lopes Torres, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tarare/L'Arbresle-Thizy
- monsieur Thierry Crollet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- monsieur Philippe Jolivet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- monsieur Christophe Novent, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- madame Nadia El Boughanemi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- monsieur Nersès Derdérian, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- monsieur Damien Stumpf, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- madame Lydia Chambard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefranche-sur-Saône
- madame Séverine Regnault, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefranche-sur-Saône
- madame Fleurine Laubier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefranche-sur-Saône
- madame Valérie Mariadassou, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefranche-sur-Saône
- madame Catherine About, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Brouka Benfifi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Cécile Campy, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Isabelle Jérôme, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Lauren Lenoble, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- monsieur Laurent Morin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- monsieur Johann Roland, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Elodie Tortorici, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Catherine Maras, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annecy
- madame Laurence Roulier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annecy
- monsieur Eric Vitiello, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annecy
- madame Christine Ferme, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annemasse/Saint-Julien-en-Genevois
- madame Guenaëlle Wavelet, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annemasse/Saint-Julien-en-Genevois
- monsieur Laurent Kelindjian, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annemasse/Saint-Julien-en-Genevois
- madame Pascale Saunier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annemasse/Saint-Julien-en-Genevois
- madame Géraldine Bastard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cluses
- madame Isabelle Yver, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cluses
- madame Valérie Delannoy, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cluses
- madame Claude Cousin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cluses
- madame Christèle Gros, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cluses
- madame Laëtitia Budzki, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meythet
- madame Laurence Maybon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meythet
- madame Corinne Lamoureux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meythet
- madame Rosine Darmon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Sallanches/Chamonix
- madame Anne-Laure Tardy, responsable d'équipe au sein de l'agence de Sallanches/Chamonix
- monsieur Frédéric Derouard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Sallanches/Chamonix
- madame Nadine Delpoux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Seynod
- madame Laurence Gervex, responsable d'équipe au sein de l'agence de Seynod
- madame Myriam Guillermier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Seynod
- madame Stéphanie Michel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Seynod
- madame Audrey Monaya, responsable d'équipe au sein de l'agence de Seynod
- monsieur Pascal Doumengeux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Seynod
- monsieur Grégory Millet, adjoint au sein de l'agence de Thoiry
- monsieur Samuel Damerval, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thoiry
- madame Audrey Soufflet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thoiry

- madame Fabienne Bizzarri, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thonon les Bains
- madame Cécile Vulliez, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thonon les Bains
- madame Christelle Paul, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thonon les Bains
- madame Christine Piccinini, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thonon les Bains
- madame Stéphanie Randaxhe-Kostic, adjointe au sein de l'agence de Ville-la-Grand
- madame Isabelle D'Hers, responsable d'équipe au sein de l'agence de Ville-la-Grand
- madame Emmanuelle Dufourd, responsable d'équipe au sein de l'agence de Ville-la-Grand
- monsieur Victor Morot, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- monsieur Stéphane Palmier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- monsieur Timothé Pena, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- monsieur Jean-Louis Aranda, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chamalières
- madame Christine Sanitas, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chamalières
- madame Magali Cadoret-Gonon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Est
- monsieur David Chaput, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Est
- monsieur Frédéric Bruneaud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Est
- madame Corinne Bonnefoi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Nord
- madame Virginie Cleret, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Nord
- madame Florence Ferragne, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Nord
- monsieur Karim Amirat, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Ouest
- madame Morgane Vellard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Ouest
- monsieur Nans Sepulveda, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cournon
- madame Evelyne Giraud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cournon
- monsieur José Pereira, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cournon
- madame Marie-Claude Gibert, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Issoire
- monsieur Gregory Delivert, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Issoire
- madame Marie-Laure Massardier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Issoire
- madame Jennifer Gonzato, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montluçon
- monsieur Lionel Joachim, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montluçon
- monsieur Philippe Bros, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montluçon
- madame Nathalie Blety, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montluçon
- madame Magali Machefer, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montluçon
- madame Catherine Bernard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Moulins
- monsieur Féthi Filali, responsable d'équipe au sein de l'agence de Moulins
- monsieur Laurent Marchand, responsable d'équipe au sein de l'agence de Moulins
- monsieur Sébastien Eragne, responsable d'équipe au sein de l'agence de Riom/Saint Eloy
- madame Sylvie Coutard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Riom/Saint Eloy
- madame Christelle Ducourtioux-Torrent, responsable d'équipe au sein de l'agence de Riom/Saint Eloy
- madame Véronique Marteau, responsable d'équipe au sein de l'agence de Riom/Saint Eloy
- madame Sylvie Brigoulet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thiers/Ambert
- monsieur Jamel Zendaoui, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thiers/Ambert
- madame Sandrine Belair, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thiers/Ambert
- madame Cécile Barbier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vichy
- madame Stéphanie Bard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vichy
- madame Elise Houtteville, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vichy
- madame Cathia Ledu, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vichy
- monsieur Pierre-Yves Montagnont, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vichy
- monsieur Christophe Blanchet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vichy
- madame Marie-Françoise Fondraz, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Ain-Savoie [PPTC 01-73]
- madame Stéphanie Besson, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Drôme Ardèche [PPTC 26 07]
- madame Corine Bernard, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Drôme Ardèche [PPTC 26 07]
- madame Denise Rousset, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Drôme Ardèche [PPTC 26 07]
- madame Pascale Hay, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Isère [PPTC 38]

- madame Marie-Catherine Biondi, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Isère [PPTC 38]
- madame Nathalie Morand, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône [PPTC 69]
- monsieur Pierre-Laurent Pourchot, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône [PPTC 69]
- madame Maryna Amrhein, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie [PPTC 74]
- madame Claire Julien, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie [PPTC 74]

§ 4 – référents métier

- madame Leila Bonnet Ben-Abdelouahed, référente métiers au sein de l'agence d'Aix les Bains
- madame Frédérique Baudry-Lemoine, référente métiers au sein de l'agence d'Albertville
- madame Dounia Ghoudifa, référente métiers au sein de l'agence d'Albertville
- madame Maryse Swit, référente métiers au sein de l'agence d'Ambérieu-en-Bugey
- madame Elisa Calvet, référente métiers au sein de l'agence de Belley
- madame Audrey Triomphe, référente métiers au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- monsieur Sébastien Trincal, référent métiers au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Marie-Anne Humbert, référente métiers au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Ghislaine Gras, référente métiers au sein de l'agence de Chambéry Grand Verger
- madame Myriam Chene, référente métiers au sein de l'agence de Chambéry Mudry
- madame Carole Lablache, référente métiers au sein de l'agence de Meximieux/Miribel
- madame Anouk Vincent-Falquet, référente métiers au sein de l'agence de Montmélian
- madame Sandrine Roche, référente métiers au sein de l'agence de Moutiers
- madame Martine Neyron, référente métiers au sein de l'agence d'Oyonnax
- monsieur Christian Junet, référent métiers au sein de l'agence de Saint Jean de Maurienne
- madame Samia Benzait, référente métiers au sein de l'agence de Trévoux
- monsieur Thierry Romero, référent métiers au sein de l'agence d'Annonay
- monsieur Vincent Le Pessot, référent métiers au sein de l'agence d'Aubenas
- monsieur Jean-Michel Mila Alonso, référent métiers au sein de l'agence d'Aubenas
- monsieur Philippe Robin, référent métiers au sein de l'agence de Crest
- madame Réjane Ménard, référente métiers au sein de l'agence de Montélimar
- madame Céline Sawrei, référente métiers au sein de l'agence de Montélimar
- madame Sandra Meffre, référente métiers au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- monsieur Valéry Lecomte, référent métiers au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- monsieur David Valette, référent métiers au sein de l'agence de Privas
- madame Joëlle Bertholon, référente métiers au sein de l'agence de Romans sur Isère
- madame Dominique Vermote, référente métiers au sein de l'agence de Romans sur Isère
- madame Sylvie Ottone, référente métiers au sein de l'agence de Tournon
- monsieur Laurent Sawrei, référent métiers au sein de l'agence de Valence Briffaut
- madame Stéphanie Schwarz, référente métiers au sein de l'agence de Valence Victor Hugo
- monsieur Jean-François Tauleigne, référent métiers au sein de l'agence de Valence Victor Hugo
- madame Sandrine Filliat, référente métiers au sein de l'agence de Bourgoin-Jallieu
- madame Evelyne Borys, référente métiers au sein de l'agence d'Echirolles
- madame Sonia Boukhatem, référente métiers au sein de l'agence d'Echirolles
- monsieur Jean-Claude Galva, référent métiers au sein de l'agence de Fontaine
- madame Raphaëlle Péguy, référente métiers au sein de l'agence de Fontaine
- madame Astrid-Céline Saint-Martin, référente métiers au sein de l'agence de Grenoble Europole
- madame Isabelle Paillares, référente métiers au sein de l'agence de Grenoble Europole
- madame Emmanuelle Robert, référente métiers au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Valérie Colin, référente métiers au sein de l'agence de La Côte Saint André
- madame Murielle Jan, référente métiers au sein de l'agence de La Tour du Pin
- monsieur Carlos Carmona, référent métiers au sein de l'agence de Pontcharra
- madame Solen Arnaud, référente métiers au sein de l'agence de Pontcharra

- madame Aurélie Ada, référente métiers au sein de l'agence de Pont de Claix
- madame Laurence Rosaz, référente métiers au sein de l'agence de Roussillon
- monsieur Jean-Michel Miard, référent métiers au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- madame Agnès Delran, référente métiers au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- monsieur Frédéric Delorme, référent métiers au sein de l'agence de Tignieu Jemezieu
- monsieur Nicolas Lollo, référent métiers au sein de l'agence de Vienne
- madame Laëtitia Geny, référente métiers au sein de l'agence de Villefontaine
- madame Stéphanie Meiller, référente métiers au sein de l'agence de Centre Isère
- madame Florence Chatelain, référente métiers au sein de l'agence de Centre Isère
- monsieur Frédéric Lopez, référent métiers au sein de l'agence de Centre Isère
- monsieur Christophe Martin, référent métiers au sein de l'agence d'Andrézieux-Bouthéon
- madame Jessica Lejczyk, référente métiers au sein de l'agence de Brioude
- monsieur Eric Bravard, référent métiers au sein de l'agence de Firminy
- madame Sandrine Carton, référente métiers au sein de l'agence de Firminy
- madame Sandrine Legrand, référente métiers au sein de l'agence du Puy en Velay
- madame Christine Vallat, référente métiers au sein de l'agence de Monistrol/Yssingieux
- madame Fabienne Salazard, référente métiers au sein de l'agence de Montbrison
- madame Line Garnier, référente métiers au sein de l'agence de Rive de Gier
- madame Christine Vivière, référente métiers au sein de l'agence de Roanne
- madame Audrey Kulma, référente métiers au sein de l'agence de Roanne
- madame Nathalie Ruy, référente métiers au sein de l'agence de Roanne
- monsieur Gilles Richard, référent métiers au sein de l'agence de Saint-Chamond
- madame Elodie Coursoux, référente métiers au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
- monsieur Michel Raymond, référent métiers au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
- monsieur Benjamin Fleury, référent métiers au sein de l'agence de Saint-Etienne
Châteaucreux
- monsieur Fabrice Poinat, référent métiers au sein de l'agence de Saint-Etienne Clapier
- madame Sandrine Berne, référente métiers au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- monsieur Serge Martel, référent métiers au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- monsieur Sylvain Collet, référent métiers au sein de l'agence de Belleville
- madame Catherine Bambini, référente métiers au sein de l'agence de Bron
- monsieur Aziz Chelghoum, référent métiers au sein de l'agence de Caluire
- monsieur Sébastien Calligaro, référent métiers au sein de l'agence de Givors
- madame Delphine Coupet, référente métiers au sein de l'agence de Lyon Albert Thomas
- monsieur El Hani Badreddine, référent métiers au sein de l'agence de Lyon-Bollier
- madame Céline Desroches, référent métiers au sein de l'agence de Lyon-Confluence
- madame Natacha Travert, référente métiers au sein de l'agence de Lyon-Croix-Rousse
- monsieur Sidi Ould, référent métiers au sein de l'agence de Lyon-Croix-Rousse
- madame Karine Richert, référente métiers au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- madame Caroline Rouveyrol, référente métiers au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- madame Maud Vandewinckel, référente métiers au sein de l'agence de Lyon Scènes et
Images
- madame Valérie Jacquet, référente métiers au sein de l'agence de Lyon-Vaise
- monsieur Jean-Charles Thermo-Borier, référent métiers au sein de l'agence de Lyon-Vaise
- madame Assia Boumediene, référente métiers au sein de l'agence de Lyon-Vaise
- madame Nadine Zhu, référente métiers au sein de l'agence de Meyzieu/espace emploi Saint-
Exupéry,
- madame Laëtitia Prigent, référente métiers au sein de l'agence de Meyzieu/espace emploi
Saint-Exupéry,
- madame Maria Zymek, référente métiers au sein de l'agence de Neuville
- madame Sandrine Giroud, référente métiers au sein de l'agence de Rillieux-la-Pape
- monsieur Cédric Longin, référent métiers au sein de l'agence de Rillieux-la-Pape
- madame Nadia Bouguenna, référente métiers au sein de l'agence de Saint Fons
- madame Aurélie Couturat, référente métiers au sein de l'agence de Saint Fons
- monsieur Eric Blanc, référent métiers au sein de l'agence de Vaulx-en-Velin
- monsieur Emmanuel Pilon, référent métiers au sein de l'agence de Vénissieux
- madame Carole Trivery, référent métiers au sein de l'agence de Vénissieux
- monsieur Patrick Col, référent métiers au sein de l'agence de Tarare/L'Arbresle-Thizy

- monsieur Julien Berger, référent métiers au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- madame Nathalie Valente, référente métiers au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- madame Géraldine Mallery-Cozic, référente métiers au sein de l'agence de Villefranche-sur-Saône
- madame Sabrina Souilah, référente métiers au sein de l'agence de Villeurbanne
- monsieur Olivier Saunier, référent métiers au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Agnès Goliard, référente métiers au sein de l'agence d'Annecy
- monsieur Romain Real, référent métiers au sein de l'agence d'Annecy
- monsieur Nicolas Hirschauer, référent métiers au sein de l'agence d'Annemasse/Saint-Julien-en-Genevois
- madame Catherine Rabatel, référente métiers au sein de l'agence de Cluses
- madame Véronique Jacquemoire, référente métiers au sein de l'agence de Cluses
- madame Anne-Claire Berthelot, référente métiers au sein de l'agence de Cluses
- monsieur Serge Orset, référent métiers au sein de l'agence de Meythet
- madame Nadia Aubry, référente métiers au sein de l'agence de Meythet
- madame Ingrid Grether, référente métiers au sein de l'agence de Sallanches/Chamonix
- madame Audrey Ducognon, référente métiers au sein de l'agence de Seynod
- madame Leïla Bouziane, référente métiers au sein de l'agence de Seynod
- monsieur Pascal Girard, référent métiers au sein de l'agence de Thoiry
- madame Anne-Lise Birraux, référente métiers au sein de l'agence de Thonon les Bains
- madame Catherine Hanras, référente métiers au sein de l'agence de Thonon les Bains
- madame Corinne Delattre, référente métiers au sein de l'agence de Ville-la-Grand
- monsieur Patrick Pijoulat, référent métiers au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- madame Stéphanie François, référente métiers au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- madame Alexia Saint-Narcisse, référente métiers au sein de l'agence de Chamalières
- monsieur Christophe Dif, référent métiers au sein de l'agence de Clermont Est
- madame Isabelle Preux-Bernard, référente métiers au sein de l'agence de Clermont Nord
- madame Catherine Mathey, référente métiers au sein de l'agence de Clermont Ouest
- madame Marie-Mélodie Hoarau, référente métiers au sein de l'agence de Cournon
- madame Cécile Nocart-Souchayre, référente métiers au sein de l'agence d'Issoire
- monsieur Guillaume Dallièrre, référent métiers au sein de l'agence d'Issoire
- monsieur Nicolas Houari, référent métiers au sein de l'agence de Montluçon
- monsieur Jérôme Perrin, référent métiers au sein de l'agence de Montluçon
- monsieur Guillaume Sartin, référent métiers au sein de l'agence de Moulins
- monsieur David Rodrigues, référent métiers au sein de l'agence de Moulins
- madame Elisabeth Leoty, référente métiers au sein de l'agence de Riom/Saint-Eloy
- monsieur Philippe Coopmann, référent métiers au sein de l'agence de Saint-Flour
- monsieur Laurent Rodde, référent métiers au sein de l'agence de Thiers/Ambert
- monsieur Régis Gelt, référent métiers au sein de l'agence de Vichy
- madame Estelle Deschamps, référente métiers au sein de l'agence de Vichy
- monsieur Jacky Tricaud, référent métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé de l'Ain-Savoie [PPTC 01-73]
- monsieur Patrice Clément, référent métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé de Drôme-Ardèche [PPTC 26-07]
- madame Anne Chantelove, référente métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé de l'Isère [PPTC 38]
- monsieur Marc Talmon, référent métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône [PPTC 69]
- monsieur Stéphane Commun, référent métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie [PPTC 74]

Article 6 – Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne Rhone-Alpes. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 7 – Abrogation et publication

La décision ARA n° 2020-21 DS Agences du 5 mai 2020 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Lyon, le 4 juin 2020.

Pascal Blain,
directeur régional
de Pôle emploi Auvergne-Rhone-Alpes

Décision ARA n° 2020-28 DS IPR du 4 juin 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par les articles 46, 46 bis et 55 du règlement d'assurance chômage et les articles 46, 46 bis et 55 de ses annexes VIII et X, et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables

Le directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-10, L. 5422-20, L. 5426-1-1, L.5426-8-3, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu, ensemble, le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de l'annexe A,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle ,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant respectivement acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu, ensemble, la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2018-113 du 29 novembre 2018 relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive et les décisions par lesquelles le directeur général a transféré à cet établissement des missions complémentaires précédemment exercées par la direction régionale de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes,

Décide :

A titre préliminaire cette délégation n'a pas pour vocation de priver d'effet, en matière d'IPR, les délégations de signature consenties par le directeur régional aux « agences » et à la « PFT Loire Auvergne » en vigueur lors de la publication de la présente.

Article 1 – Décisions relatives au versement des allocations d'assurance chômage

§ 1 – Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, et dans les conditions et limites fixées par le régime d'assurance chômage, en particulier les articles 46, 46 bis et 55 du règlement d'assurance chômage et les articles 46, 46 bis et 55 de ses annexes VIII et X, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article 4 de la présente décision, après instruction des demandes :

- 1) admettre un demandeur d'emploi au bénéfice des allocations en cas de départ volontaire d'un emploi précédemment occupé,
- 2) prendre en compte, dans le salaire de référence servant à calculer le montant des allocations, des majorations de rémunérations intervenues pendant la période de référence servant au calcul du revenu de remplacement mentionnée au § 3 des articles 12 des annexes VIII et X du règlement d'assurance chômage,
- 3) accorder le bénéfice des allocations dans les quatre situations visées au § 3 des articles 46 bis des annexes VIII et X du règlement d'assurance chômage,

- 4) accorder le maintien du versement des prestations au titre du § 3 de l'article 9 du règlement d'assurance chômage dans les deux cas visés au § 3 des articles 46 bis du règlement d'assurance chômage.

§ 2 – Bénéficiaire de la délégation donnée au § 1er du présent article :

- madame Anita Boishardy, directrice au sein de la plateforme de production traitement centralisé Ain-Savoie [PPTC 01-73] et directrice ad interim au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Isère [PPTC 38]
- monsieur Jean-Régis Vialle, directeur au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Drôme Ardèche [PPTC 26 07]
- monsieur Charles-Henry Pierre, directeur au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Rhône [PPTC 69]
- madame Isabelle Jauffret-Triboulet, directrice au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie [PPTC 74]
- madame Yolande Sanchez, directrice adjointe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône [PPTC 69]
- madame Marie-Françoise Fondraz, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Ain-Savoie [PPTC 01-73]
- madame Stéphanie Besson, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Drôme Ardèche [PPTC 26 07]
- madame Corine Bernard, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Drôme Ardèche [PPTC 26 07]
- madame Denise Rousset, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Drôme Ardèche [PPTC 26 07]
- madame Pascale Hay, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Isère [PPTC 38]
- madame Marie-Catherine Biondi, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Isère [PPTC 38]
- madame Nathalie Morand, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône [PPTC 69]
- monsieur Pierre-Laurent Pourchot, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône [PPTC 69]
- madame Maryna Amrhein, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie [PPTC 74]
- madame Claire Julien, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie [PPTC 74]
- monsieur Jacky Tricaud, référent métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé de l'Ain-Savoie [PPTC 01-73]
- monsieur Patrice Clément, référent métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé de Drôme-Ardèche [PPTC 26-07]
- madame Anne Chantelove, référente métiers au sein de la plateforme de production centralisée de l'Isère [PPTC 38]
- monsieur Marc Talmon, référent métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône [PPTC 69]
- monsieur Stéphane Commun, référent métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie [PPTC 74]

§ 3 – En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiaire de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Jean-Marie Gay, responsable de service contentieux
- monsieur Eddy Marron, adjoint au responsable de service contentieux

Article 2 – Remises des allocations et/ou prestations indûment versées

§ 1 – Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne Rhône Alpes et dans les conditions et limites fixées par le régime d'assurance chômage, en particulier le § 4 des articles 46 bis du règlement d'assurance chômage et de ses annexes VIII et X, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article 4 de la présente décision, après

instruction des demandes, accorder, en tout ou en partie, la remise des allocations et/ou prestations indûment versées au titre du régime d'assurance chômage ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) pour une raison autre que l'existence d'une fraude ou d'une fausse déclaration, établie par le juge ou alléguée par les services de Pôle emploi, pour un montant maximal de 650 euros,

§ 2 – Bénéficient de la délégation visée au § 1er du présent article, les personnes désignées aux § 2 et § 3 de l'article 1.

Article 3 – Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

§ 1 – Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne Rhône Alpes, dans les conditions et limites fixées par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi et sous réserve des dispositions de l'article 4 de la présente décision, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à :

- 1) 1 000 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage ou du CSP, à :
 - o madame Anne-Sophie Attia, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et des relations extérieures
 - o monsieur Jacques-Alex Dorliat, directeur régional adjoint en charge des opérations
 - o madame Marie-Christine Dubroca-Cortesi, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
 - o madame Carole Fiard, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la gestion
 - o madame Fabienne Siebenborn, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- 2) 500 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage ou du CSP, aux personnes désignées aux § 2 et § 3 de l'article 1, ainsi qu'à :
 - o monsieur Christian Brugiroux, directeur au sein de la plateforme de services à distance
 - o monsieur Patrick Picot, directeur adjoint au sein de la plateforme services à distance
 - o monsieur Alain Seux, responsable d'équipe au sein de la plateforme services à distance
 - o madame Sylvie Reymond, responsable d'équipe au sein de la plateforme services à distance
 - o madame Véronique Reboud, responsable d'équipe au sein de la plateforme services à distance
 - o monsieur Anthony Meli, responsable d'équipe au sein de la plateforme services à distance
 - o monsieur Antoine Darbeda, référent métiers au sein de la plateforme services à distance
 - o monsieur Thierry Lesage, directeur au sein de la plateforme Loire-Auvergne
 - o monsieur Jean Louis Chovin, directeur adjoint au sein de la plateforme Loire-Auvergne
 - o madame Catherine Doguet, responsable d'équipe au sein de la plateforme Loire-Auvergne
 - o madame Cathy Bonhoure, responsable d'équipe au sein de la plateforme Loire-Auvergne
 - o monsieur Thierry Bion, responsable d'équipe au sein de la plateforme Loire-Auvergne
 - o monsieur Philippe Durieu, référent métiers au sein de la plateforme Loire-Auvergne
 - o monsieur Emmanuel Steenbock, référent métiers au sein de la plateforme Loire-Auvergne

§ 2 – Bénéficie à titre permanent des délégations mentionnées à l'article 3 alinéa 2) :

- monsieur Gilles Artaud, responsable de service support à l'offre de service

Article 4 – Restriction

Lorsque, par décision du directeur général, l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence pour gérer une mission déterminée, les délégataires constitués dans la présente décision ne disposent plus, à compter de la date d'effet de la décision du directeur général, de la compétence pour statuer dans les dossiers afférents à cette mission lorsque l'établissement Pôle emploi services a le pouvoir de décider.

Article 5 – Incompatibilités

Lorsque le bénéficiaire d'une délégation de signature constate qu'il est parent ou allié du demandeur d'emploi ou de l'employeur sur la situation duquel il est appelé à statuer, ou lié à celui-ci, sous quelque forme que ce soit, il ne peut ni prendre de décision, ni donner un avis sur la décision à prendre dans le dossier concerné.

Article 6 – Abrogation

La décision ARA n° 2020-22 DS IPR du 5 mai 2020 est abrogée.

Article 7 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Lyon, le 4 juin 2020.

Pascal Blain,
directeur régional de Pôle emploi
Auvergne Rhône Alpes

Décision ARA n° 2020-29 DS PTF SAD et PPTC RA du 4 juin 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes au sein des plateformes SAD et PPTC Rhône-Alpes

Le directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5426-2, L. 5426-5, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu le décret n° 2018-1335 du 28 décembre 2018 relatif aux droits et aux obligations des demandeurs d'emploi et au transfert du suivi de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Décide :

Article 1 – Fonctionnement général

§ 1 – Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 5 § 1 et § 3 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- 1) signer tout ordre de service, acte et correspondance se rapportant aux activités de la plateforme, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) signer les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la région,
- 3) en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents placés sous leur autorité,
- 4) les plaintes sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant la plateforme.

Article 2 – Prestations en trop versées

§ 1 – Délais de remboursement

Délégation de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 5 § 1 et § 2, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes :

- 1) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage indûment versées dans la limite de 36 mois,
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 36 mois.

§ 2 – Remise de dette

Délégation de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 5 § 1 et § 2, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros.

Article 3 – Contrôle de la recherche d'emploi

§ 1 – Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 5 § 1 et § 2, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, en matière de contrôle de la recherche d'emploi et dans la limite de leurs attributions, les décisions de radiation et les décisions de radiation et de suppression de tout ou partie du revenu de remplacement pour défaut de justification de l'accomplissement d'actes positifs et répétés en vue de rechercher un emploi, de créer, de reprendre ou de développer une entreprise, telles que prévues aux articles R. 5412-1 et R. 5426-3 du même code.

Article 4 – Recours contre une décision de radiation ou une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement

§ 1 – Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 5 § 3, à l'effet de signer au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires prévus aux articles R. 5412-8 et R. 5426-11 du code du travail formés à l'encontre d'une décision de radiation ou d'une décision de radiation et de suppression de tout ou partie du revenu de remplacement prise sur le fondement de l'article 4 de la présente décision.

Article 5 – Délégués permanents

§ 1 – Bénéficient à titre permanent des délégations mentionnées aux articles 1, 2 et 3 :

- monsieur Christian Brugiroux, directeur au sein de la plateforme de services à distance,
- monsieur Patrick Picot, directeur adjoint au sein de la plateforme de services à distance,
- madame Isabelle Jauffret-Triboulet, directrice au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie [PPTC 74]
- madame Anita Boishardy, directrice ad-interim au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Isère [PPTC 38]
- monsieur Charles-Henry Pierre, directeur au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Rhône [PPTC 69]
- madame Yolande Sanchez, directrice adjointe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône [PPTC 69]
- monsieur Alain Seux, responsable d'équipe au sein de la plateforme de services à distance,
- madame Sylvie Reymond, responsable d'équipe au sein de la plateforme de services à distance,
- madame Véronique Reboud, responsable d'équipe au sein de la plateforme de services à distance,
- monsieur Anthony Meli, responsable d'équipe au sein de la plateforme de services à distance
- madame Maryna Amrhein, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie [PPTC 74]
- madame Claire Julien, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie [PPTC 74]
- madame Pascale Hay, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Isère [PPTC 38]
- madame Marie-Catherine Biondi, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Isère [PPTC 38]
- madame Nathalie Morand, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône [PPTC 69]

- monsieur Pierre-Laurent Pourchot, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône [PPTC 69]

§ 2 – Bénéficiaire à titre permanent des délégations mentionnées aux articles 2 et 3 :

- monsieur Antoine Darbeda, référent métiers au sein de la plateforme de services à distance.
- monsieur Stéphane Commun, référent métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie [PPTC 74]
- madame Anne Chantelove, référente métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé Isère [PPTC 38]
- monsieur Marc Talmon, référent métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône [PPTC 69]

§ 3 – Bénéficiaire à titre permanent des délégations mentionnées aux articles 1 et 4:

- madame Chantal Didi, directeur de la production centralisée,
- monsieur Christophe Simonin, adjoint au directeur de la production centralisée.

Article 6 – Territorialité

La plateforme ayant une compétence régionale, les délégations de signature objet de la présente décision valent sur l'ensemble du territoire couvert par la direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes.

Article 7 – Abrogation

Décision ARA n° 2020-25 DS PTF SAD et PPTC du 5 mai 2020 est abrogée.

Article 8 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Lyon, le 4 juin 2020.

Pascal Blain,
directeur régional
de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes

Décision ARA n° 2020-30 DS DT du 4 juin 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes

au sein des directions territoriales

Le directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu le code du travail, notamment ses articles, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-2, L. 5426-8-1 à -3, L.5427-1, R.5312-4, R.5312-25 et -26, R.5412-8, R.5426-11, R.5426-18 à R.5426-20,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment ses articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide :

Article 1 – Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les conventions locales ou départementales de subvention,
- 3) les autres conventions d'initiative territoriale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 4) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 139 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 de l'article 5.

Article 2 – Prestations en trop versées

§ 1 – Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement des prestations en trop versées :

- dans la limite de 48 mois aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5 pour accorder une remise de prestations en trop versées lorsque leur montant est inférieur ou égal à 1000 euros.

§ 3 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5 pour admettre en non valeur des prestations en trop versées, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque leur montant est inférieur ou égal à 1000 euros.

§ 4 – Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que, pour le § 1, celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Article 3 – Recours contre une décision de radiation ou une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de radiation ou de radiation et de suppression du revenu de remplacement.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 5.

Article 4 – Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de la direction territoriale ou à l'animation du service public territorial de l'emploi, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, ainsi que, les ordres de mission, états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule, se rapportant à des déplacements à l'intérieur de la région Auvergne-Rhône-Alpes, pour la Drôme-Ardèche y compris pour les déplacements à l'intérieur d'une zone de 50 km dans les régions Provence Alpes Côté d'Azur et Languedoc Roussillon et pour l'Ain, la Savoie et la Haute-Savoie y compris pour les déplacements à l'intérieur d'une zone de 50 km au-delà de la frontière.
- 2) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi pour tout fait ou acte intéressant la direction territoriale.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 5.

Article 5 – Délégués

§ 1 – directeurs territoriaux

- monsieur Nicolas Faillet, directeur territorial Ain et Savoie
- monsieur Vincent Panisset, directeur territorial Drôme et Ardèche
- monsieur Gilles Desvaquet, directeur territorial Loire et Haute-Loire
- monsieur Michel Debernardy, directeur territorial Haute-Savoie
- madame Bénédicte Brugière-Kada, directrice territoriale Isère
- madame Nathalie Halot, directrice territoriale Allier, Cantal, Puy de Dôme
- monsieur Philippe Hillarion, directeur territorial Rhône

§ 2 – directeurs territoriaux délégués

- madame Martine Demont, directrice territoriale déléguée Ain
- monsieur Yann Métais, directeur territorial délégué Savoie
- monsieur Philippe Fournier, directeur territorial délégué Drôme
- monsieur Wilfried Faure, directeur territorial délégué Ardèche
- madame Marie-Claude Frossard, directrice territoriale déléguée Léman
- madame Michèle Nucci, directrice territoriale déléguée Sud-Isère,
- madame Aurélie Maurel, directrice territoriale déléguée Nord Isère
- madame Cécile Gall, directrice territoriale déléguée Loire
- monsieur Patrick Ferrari, directeur territorial délégué Haute-Loire
- monsieur Christophe de Menthon, directeur territorial délégué Rhône
- madame Nathalie Péquignot, directrice territoriale déléguée Rhône
- monsieur Frédéric Sienko, directeur territorial délégué Rhône
- monsieur Jérôme Faure, directeur territorial délégué Puy-de-Dôme,
- monsieur Sébastien Faure-Rouquié, directeur territorial délégué Cantal
- monsieur Eric Schall, directeur territorial délégué Allier

Article 6 – Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 7 – Abrogation et publication

La décision ARA n° 2020-18 DS DT du 5 mars 2020 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Lyon, le 4 juin 2020.

Pascal Blain,
directeur régional
de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes

Décision May n° 2020-01 DS DR du 5 juin 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Mayotte au sein de la direction régionale

Le directeur régional de Pôle emploi Mayotte,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-5, L.5312-6, L.5312-8, L.5312-9, L.5312-10, L.5312-13, L.5412-2, R.5312-4 à R.5312-6, R.5312-19 et R.5312-23 à R.5312-26, R.5412-1, R.5412-5, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8 à R.5426-11,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2019-14 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu la délibération n° 2020-08 du 21 janvier 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Vu la décision n° 2020-07 du 18 février 2020 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Vu la décision n° 2020-21 du 2 juin 2020 du directeur général de Pôle emploi portant délégation de pouvoir aux directeurs régionaux de Pôle emploi,

Décide :

Section 1 – Fonctionnement général

Article 1 – Correspondances, congés, autorisations d'absence et ordres de missions

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 14 à l'effet de signer les instructions et notes à destination du réseau.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 14 à l'effet de signer :

- 1) les actes et correspondances nécessaires aux activités du service,
- 2) les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, les décisions accordant une prime ou indemnité, et les approbations hiérarchiques de déplacement ainsi que, sauf en ce qui concerne les déplacements hors du territoire national, les états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule.

Article 2 – Marchés publics

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 14 à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution (y compris la résiliation) de marchés publics, quel que soit leur montant.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 3 de l'article 14 à l'effet de signer :

- 1) les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT,
- 2) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution de marchés publics, quel que soit leur montant, à l'exception des actes ayant une incidence financière et de la résiliation.

Section 2 – Autres contrats

Article 3 – Partenariat et autres contrats

Délégation est donnée à monsieur Christian Saint Etienne, directeur des opérations à l'effet de signer les conventions locales, départementales et régionales de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion conclues avec des employeurs.

Section 3 – Gestion immobilière

Article 4 – Baux, acquisitions, aliénations de biens immobiliers et autorisations d'urbanisme

Délégation est donnée à monsieur Christian Saint Etienne, directeur des opérations à l'effet de signer :

- 1) les baux et les actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, que Pôle emploi ait qualité de preneur ou bailleur,
- 2) les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers,
- 3) les demandes d'autorisations d'urbanisme.

Section 4 – Ressources humaines

Article 5 – Gestion des ressources humaines

Délégation de signature est donnée à monsieur Jean-Michel Dorilas, responsable administration finance, à l'effet de signer, concernant les agents de la direction régionale à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs, les documents et actes nécessaires à la gestion des ressources humaines, y compris le recrutement, la rupture du contrat et les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme.

Section 5 – Décisions de sanction et décisions suite à recours

Article 6 – Recours hiérarchiques

Délégation est donnée à monsieur Christian Saint Etienne, directeur des opérations, à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours hiérarchiques formés par les usagers et autres tiers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional.

Article 7 – Décisions de sanction

Délégation est donnée à monsieur Christian Saint Etienne, directeur des opérations, à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement, ainsi que les décisions appliquant la pénalité administrative.

En cas d'absence ou d'empêchement, monsieur Jean-Michel Dorilas, responsable administration finance, bénéficie de cette même délégation.

Article 8 – Recours préalables obligatoires

§ 1 – Délégation est donnée à monsieur Christian Saint Etienne, directeur des opérations, à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement et contre les décisions appliquant la pénalité administrative en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de

demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement.

En cas d'absence ou d'empêchement, monsieur Jean-Michel Dorilas, responsable administration finance, bénéficie de cette même délégation.

§ 2 – Délégation est donnée à monsieur Christian Saint Etienne, directeur des opérations. à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les autres décisions de radiation ou de radiation et de suppression du revenu de remplacement

Section 6 – Prestations en trop versées

Article 9 – Délais, remise et admission en non-valeur

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 14 à l'effet d'accorder tout délai de remboursement de prestations en trop versées.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 14 à l'effet d'accorder toute remise de prestations en trop versées ou les admettre en non-valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées :

- sans limite de montant lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers ;
- dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage ;
- d'un montant inférieur à 1000 euros pour admettre en non-valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Section 7 – Plaintes, contentieux, transactions et production au passif

Article 10 – Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation est donnée à madame Fatouma Bacar, directrice de l'agence de Pôle emploi Dzoumogne et à madame Ibizat Mohamed Chaher, directrice de l'agence de Pôle emploi de Mamoudzou, à l'effet de porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente.

Article 11 – Contentieux

Délégation est donnée à l'effet de signer les actes nécessaires pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente dans tout litige, devant toute juridiction en demande et en défense, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Mayotte ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale :

- à monsieur Christian Saint Etienne, directeur des opérations, en matière de placement et gestion des droits des demandeurs d'emploi ;
- à monsieur Christian Saint Etienne, directeur des opérations, en matière de fraudes, à l'exception des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi ;
- à monsieur Jean-Michel Dorilas, responsable administration finance, en matière de gestion des ressources humaines, à l'exception :
 - o des litiges relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et accords collectifs nationaux de travail et à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale ;
 - o des litiges relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale concernant la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public ;
 - o d'un litige entre Pôle emploi et un agent porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou cadre supérieur ;
- à monsieur Jean-Michel Dorilas, responsable administration finance, en toute autre matière, à l'exception des litiges :

- entre Pôle emploi et un partenaire institutionnel ;
- relatifs à l'exécution d'une convention sur laquelle ou d'un marché public sur lequel le conseil d'administration a délibéré ;
- se rapportant à une prise de participation financière ou la participation à des groupements d'intérêt économique, groupements d'intérêt public ou groupements européens de coopération territoriale ;
- mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi.

Article 12 – Transactions

Délégation est donnée à monsieur Christian Saint Etienne, directeur des opérations, à l'effet de signer les transactions prévoyant le versement d'une somme d'un montant total inférieur à 50 000 euros.

Article 13 – Production au passif des entreprises en procédure collective

Délégation est donnée à monsieur Christian Saint Etienne, directeur des opérations, à l'effet de signer les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

Section 8 – Délégués et dispositions diverses

Article 14 – Délégués

§ 1 – Instructions et notes à destination du réseau / Correspondances, congés, autorisations d'absence et ordres de missions

- monsieur Christian Saint Etienne, directeur des opérations,
- monsieur Jean-Michel Dorilas, responsable administration finance,
- madame Gabrielle Kuola, cheffe du service plateforme FSE-Partenariats.

§ 2 – Marchés publics et délais de remise en non-valeur

- monsieur Christian Saint Etienne, directeur des opérations.

§ 3 – Marchés publics < 10 k €

- monsieur Jean-Michel Dorilas, responsable administration finance

Article 15 – Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégué et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont pris au nom du directeur régional de Pôle emploi Mayotte. Le délégué est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

On entend par « cadres dirigeants » les cadres dirigeants mentionnés à l'article 1.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et cadres dirigeants soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 et par « cadres supérieurs » les cadres visés à l'article 4.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et les agents soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de niveaux VA et VB.

Article 16 – Abrogation et publication

La décision May n° 2019-07 DS DS du 10 mai 2019 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Mamoudzou, le 5 juin 2020.

Jean-Christophe Baklouti,
directeur régional
de Pôle emploi Mayotte

Décision May n° 2020-02 DS Agences du 5 juin 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Mayotte au sein des agences

Le directeur régional de Pôle emploi Mayotte,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1 et L.5412-2, L.5422-4, L.5422-20, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5312-4, R.5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-11, R.5426-15, R.5426-17 à R.5426-20,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-374 du 26 avril 2019 relatif à l'indemnisation du chômage à Mayotte,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment l'annexe IX portant application de l'article 35 du règlement d'assurance chômage applicable à Mayotte

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité et la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2020-07 du 18 février 2020 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 – Placement et gestion des droits

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet de signer l'ensemble des décisions et actes en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris l'inscription sur la liste et les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de cessation d'inscription, de changement de catégorie ou appliquant la pénalité administrative, ainsi que les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

Article 2 – Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les conventions locales de subvention,
- 3) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 4) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 40 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 5.

Article 3 – Prestations en trop versées

§ 1 – Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :

- dans la limite de 12 mois à l'ensemble des agents,
- dans la limite de 24 mois aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsque qu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées dans la limite de 650 euros.

§ 3 – Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que, celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Article 4 – Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, et les approbations hiérarchiques de déplacement ainsi que, sauf en ce qui concerne les déplacements hors du territoire national, les états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée à monsieur Christian Saint Etienne, directeur des opérations.

Article 5 – Délégués

§ 1 – directeurs d'agence

- madame Ibizat Mohamed Chaher, directrice de l'agence pôle emploi de Mamoudzou,
- madame Fatouma Bacar, directrice de l'agence pôle emploi de Dzoumogné.

§ 2 – responsables d'équipe

- monsieur Elemane Abdou, responsable d'équipe au sein de l'agence de Mamoudzou,
- madame Nilam Kasamali, responsable d'équipe au sein de l'agence de Mamoudzou
- madame Bastua Ali, responsable d'équipe au sein de l'agence de Mamoudzou.
- monsieur Mohamadi Daroussi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Dzoumogné,
- monsieur Salim Farssi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Dzoumogné,

§ 3 – référents métier

- madame Mariam Assani, référent métiers au sein de l'agence de Mamoudzou,
- madame Audrey Lerisson, référent métiers au sein de l'agence de Dzoumogné.

Article 6 – Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégué et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Mayotte. Le délégué est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 7 – Abrogation et publication

La décision May n° 2019-06 DS IPR du 1er avril 2019 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Mamoudzou, le 5 juin 2020.

Jean-Christophe Baklouti,
directeur régional
de Pôle emploi Mayotte

Décision May n° 2020-03 DS PTF du 5 juin 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Mayotte au sein de la plate-forme formations et prestations

Le directeur régional de Pôle emploi Mayotte,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1 à L. 5312-14, L.5412-1, L5422-13, L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-6 L.5412-1, L5422-13, L5422-20-1 à L. 5422-20-2, R.1521-1 4°, R.5312-6 à R.5312-28, R.5412-8 et, R.5426-11,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel

Vu le décret n° 2018-1335 du 28 décembre 2018 relatif aux droits et aux obligations des demandeurs d'emploi et au transfert du suivi de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-374 du 26 avril 2019 relatif à l'indemnisation du chômage à Mayotte,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment l'annexe IX portant application de l'article 35 du règlement d'assurance chômage applicable à Mayotte,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n°2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n°2009-49 du 10 juillet 2009 et n°2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité,

Vu la décision n° 2020-07 du 18 février 2020 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 – Placement et gestion des droits

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 8 à l'effet de signer :

- 1) les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées,
- 3) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

Article 2 – Prestations en trop versées

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 8 à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou pour le compte d'un tiers et faire procéder à son exécution.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 8 à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 60 mois.

§ 3 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 8 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées :

- dans la limite de 5 000 euros lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers.
- dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage ;
- d'un montant inférieur à 1 000 euros pour admettre en non-valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

§ 4 – Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers et celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

§ 5 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 8 à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer la pénalité administrative.

Article 3 – Demande de remboursement auprès des employeurs

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 8 à l'effet de :

- 1) signer les décisions concernant le remboursement d'allocations chômage au paiement desquelles sont condamnés les employeurs fautifs en cas de requalification du licenciement sans cause réelle et sérieuse, conformément à l'article L.1235-4 du code du travail,
- 2) notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des allocations chômage dues par ces employeurs fautifs et faire procéder à son exécution,
- 3) les décisions concernant le remboursement d'aides et mesure en faveur des employeurs.

Article 4 – Contentieux en matière de recouvrement

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 8 à l'effet de signer tout acte nécessaire pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente (y compris constituer avocat ou avoué), devant toute juridiction en demande et en défense, dans tout litige en matière de recouvrement des prestations et sommes mentionnées aux articles 2 et 3.

Article 5 – Contrôle de la recherche d'emploi et recours

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 5 de l'article 8, à l'effet de signer, les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement pour défaut de justification de l'accomplissement d'actes positifs et répétés en vue de retrouver un emploi, créer, reprendre ou développer une entreprise ou pour non-respect du projet de reconversion professionnelle.

Délégation est donnée à monsieur Christian Saint Etienne, directeur des opérations, à l'effet de signer, les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement prise sur le fondement du § 1 du présent article.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 3 de l'article 8.

Article 6 – Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 3 de l'article 8 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance se rapportant aux activités de la plateforme, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement ainsi que, sauf en ce qui concerne les déplacements hors du territoire national, les états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 5 de l'article 8.

Article 7 – Factures de prestations

Délégation de signature est donnée à madame Gabrielle Kuola, cheffe du service plateforme FSE-partenariats afin de valider les factures de prestations de services au bénéfice des demandeurs d'emploi en régularisation.

Article 8 – Délégués

§ 1 – directeurs d'agence

- madame Ibizat Mohamed Chaher, directrice de l'agence pôle emploi de Mamoudzou,
- madame Fatouma Bacar, directrice de l'agence pôle emploi de Dzoumogné

§ 2 – autres managers

- monsieur Christian Saint Etienne, directeur des opérations

§ 3 – autres managers

- madame Gabrielle Kuola, cheffe du service plateforme, partenariat FSE

§ 4 – autres managers

- monsieur Jean-Michel Dorilas, responsable administration finance,

§ 5 – responsables d'équipe

- monsieur Elemane Abdou, responsable d'équipe au sein de l'agence de Mamoudzou,
- madame Nilam Kasamali, responsable d'équipe au sein de l'agence de Mamoudzou
- madame Bastua Ali, responsable d'équipe au sein de l'agence de Mamoudzou.
- monsieur Mohamadi Daroussi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Dzoumogné,
- monsieur Salim Farssi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Dzoumogné,

Article 9 – Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées à titre permanent, pour l'ensemble du territoire couvert par la direction régionale, dans la limite des attributions du délégataire.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont pris au nom du directeur régional de Pôle emploi Mayotte. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 10 – Abrogation et publication

La décision May n° 2019-05 DS PTF du 1er Avril 2019 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Mamoutzou, le 5 juin 2020.

Jean-Christophe Baklouti,
Directeur Régional
de Pôle emploi Mayotte

Décision May n° 2020-04 DS Dépense du 5 juin 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Mayotte au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense et de recette

Le directeur régional de Pôle emploi Mayotte,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-6, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu la délibération n° 2015-49 du 18 novembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi relative à la signature des opérations de dépense,

Vu la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2019-15 du 12 février 2019 fixant le cadre des délégations de signature au sein de Pôle emploi en matière d'opérations de dépense et de recette,

Décide :

Article 1 – Bon à payer d'une opération de dépense et émission ou endos d'un chèque

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Mayotte, le bon à payer d'une opération de dépense, d'une part, et un chèque ou l'endos d'un chèque, d'autre part, dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015, à l'exclusion de toute autre opération de mise en règlement :

- monsieur Christian Saint Etienne, directeur des opérations,
- monsieur Jean-Michel Dorilas, responsable administration finance.

Article 2 – Bon à payer d'une opération de dépense

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Mayotte, le bon à payer d'une opération de dépense :

- monsieur Christian Saint Etienne, directeur des opérations,
- monsieur Jean-Michel Dorilas, responsable administration finance.

Article 3 – Conditions d'exercice des délégations données aux articles 1 et 2

Pour une même opération de dépense, d'une part, un même délégataire ne peut signer à la fois le bon à payer et le chèque y afférent et, d'autre part, lorsqu'un délégataire est signataire du bon à payer, son supérieur hiérarchique (N+1) ne peut pas être signataire du chèque et vice versa. Il ne peut être dérogé à ce second principe qu'à titre exceptionnel, en cas de nécessité (urgence ou insuffisance momentanée de délégataires).

Article 4 – Autorisation de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale

Délégation permanente est donnée à monsieur Christian Saint Etienne, directeur des opérations et à monsieur Jean-Michel Dorilas, responsable administration finance, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Mayotte, les autorisations de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015.

Article 5 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Mamoudzou, le 5 juin 2020.

Jean-Christophe Baklouti,
directeur régional
de Pôle emploi Mayotte

Décision Ré n° 2020-04 DS DR du 5 juin 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Réunion au sein de la direction régionale

Le directeur régional de Pôle emploi Réunion,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5312-13, R. 5312-4 à R. 5312-6, R. 5312-19 et R. 5312-23 à R. 5312-26,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu, ensemble, l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu le décret n° 2018-1335 du 28 décembre 2018 relatif aux droits et aux obligations des demandeurs d'emploi et au transfert du suivi de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2019-14 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé

Vu la délibération n° 2019-15 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration

Vu la décision n° 2020-07 du 18 février 2020 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Vu la décision n° 2020-21 du 2 juin 2020 du directeur général de Pôle emploi portant délégation de pouvoir aux directeurs régionaux de Pôle emploi,

Décide :

Section 1 – Fonctionnement général

Article 1 – Correspondances, congés, autorisations d'absence et ordres de missions

§ 1 – Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, dans la limite de leurs attributions :

- 1) les correspondances se rapportant aux activités du service, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Réunion et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents placés sous leur autorité, ainsi que les décisions leur accordant des primes et indemnités,

- 3) les approbations hiérarchiques de déplacement des agents placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la région.
- 4) signer tous états de frais des personnels du site placés sous leur autorité

§ 2 – Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- madame Colette Puvilland, directrice de la direction de la stratégie et des relations extérieures
- madame Pierrette Mansard-Morosini, directrice maîtrise des risques et sécurité
- madame Pascale Guiraud, directrice des ressources humaines et des relations sociales
- madame Marie-Hélène Chane-Fane, directrice administration, finances, gestion
- monsieur Walter Stirpe, adjoint à la directrice administration, finances, gestion
- madame Corinne Pascal, chef du service communication, Innovation & responsabilité sociétale et environnementale
- monsieur Thierry Leroux, responsable du pôle relations utilisateurs
- madame Laurence Rochetaing, responsable du pôle support technique de proximité
- monsieur Patrick Sautron, responsable du pôle immobilier, logistique et moyen généraux
- monsieur Alain Teng Chuen Yu, responsable du pôle finances, comptabilité et trésorerie
- madame Julie Boyer, responsable du pôle achats, marchés et affaires juridiques
- madame Denise Narassiguin, responsable du pôle approvisionnement
- monsieur Stéphane Lardenois, responsable du pôle contrôle de gestion et pilotage budgétaire
- madame Sylvie Latchoumy Lebon, responsable du pôle statistiques, études et évaluations
- madame Béatrice Chane-Yum, adjointe à la directrice des ressources humaines et des relations sociales
- madame Céline Brunel, responsable du pôle recrutement, carrière et développement des compétences et accompagnement managérial
- monsieur Paul Rojat, directeur de la production de services régionale
- monsieur Dany Ramaye, directeur de l'offre de services
- monsieur Michael Renard, directeur de la performance et du pilotage
- madame Karine Juin-Denamiel, responsable de la plateforme gestion centralisée allocataire & contentieux
- madame Julie Fortune, adjointe au directeur de l'offre de services

Et en cas d'empêchement ou d'absence de monsieur Patrick Sautron, bénéficie, à titre temporaire, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents :

- monsieur Paul Delaunay, gestionnaire du patrimoine immobilier

Et en cas d'empêchement ou d'absence de monsieur Alain Teng Chuen Yu, bénéficie, à titre temporaire, des délégations mentionnées au § 1 :

- madame Jocelyne Apaya, responsable d'équipe

§ 3 – Délégation temporaire de signature est donnée aux personnes ci-après désignées, à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi Réunion, dans la limite de leurs attributions, les approbations hiérarchiques de déplacement des agents et autorisations d'utiliser un véhicule, se rapportant à des déplacements hors de la région et signer tous états de frais :

- madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- madame Colette Puvilland, directrice de la direction de la stratégie et des relations extérieures
- madame Marie-Hélène Chane-Fane, directrice administration, finances, gestion

§ 4 – Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, et dans la limite de leurs attributions :

- de signer et effectuer la validation électronique des états de frais des représentants des organisations syndicales :
 - o madame Pascale Guiraud, directrice des ressources humaines et des relations sociales

- madame Chane-Yum Béatrice, adjointe à la directrice des ressources humaines et des relations sociales
- d'effectuer la validation électronique des états de frais de formation et des états de frais des représentants des organisations syndicales :
 - monsieur Lionel Lautrette, responsable d'équipe au sein du pôle relations sociales
 - madame Christine Gonneau, agent au sein de la direction des ressources humaines et des relations sociales
 - monsieur Olivier Mourguin, agent au sein de la direction des ressources humaines et des relations sociales

Section 2 – Contrats, marchés et biens immobiliers

Article 2 – Achat de fournitures et de services

§ 1 – Délégation permanente de signature est donnée à madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations et à madame Colette Puvilland, directrice de la direction de la stratégie et des relations extérieures, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 2 – En cas d'absence ou d'empêchement du directeur régional de Pôle emploi Réunion, délégation temporaire est donnée à madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant supérieur à 206 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant supérieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,

§ 3 – Délégation permanente de signature est donnée à madame Marie-Hélène Chane-Fane, directrice administration, finances, gestion et à madame Pierrette Mansard-Morosini, directrice maîtrise des risques et sécurité, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 4 – Délégation permanente de signature est donnée à madame Julie Boyer, responsable du pôle achats, marchés et affaires juridiques, et à monsieur Walter Stirpe, adjoint à la directrice administration, finances, gestion, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, en matière d'achat de fournitures et services, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

Article 3 – Marchés de travaux

§ 1 – Délégation permanente de signature est donnée à madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations et à madame Colette Puvilland, directrice de la direction de la stratégie et des relations extérieures, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion dans la limite de leurs attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 2 – En cas d'absence ou d'empêchement du directeur régional de Pôle emploi Réunion, délégation temporaire est donnée à madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, dans la limite de ses attributions et en matière de travaux :

- les bons de commande d'un montant supérieur à 206 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant supérieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,

§ 3 – Délégation permanente de signature est donnée à madame Marie-Hélène Chane-Fane, directrice administration, finances, gestion et à madame Pierrette Mansard-Morosini, directrice maîtrise des risques et sécurité, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, dans la limite de leurs attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 4 – Délégation permanente de signature est donnée à madame Julie Boyer, responsable du pôle achats, marchés et affaires juridiques, et à monsieur Walter Stirpe, adjoint à la directrice administration, finances, gestion à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, en matière de travaux, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

Article 4 – Baux, acquisitions et aliénations de biens immobiliers

Délégation permanente de signature est donnée à madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations, à madame Colette Puvilland, directrice de la direction de la stratégie et des relations extérieures, et à madame Marie-Hélène Chane-Fane, directrice administration, finances, gestion, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, dans la limite de leurs attributions :

- les baux, que Pôle emploi y ait qualité de preneur ou de bailleur,
- les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers

- les demandes d'autorisations d'urbanisme.

Article 5 – Autres contrats

Délégation permanente de signature est donnée à madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations et à madame Colette Puvilland, directrice de la direction de la stratégie et des relations extérieures, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, à l'effet de signer les contrats de portée régionale de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion prévues à l'article L. 5424-2 du code du travail.

Section 3 – Ressources humaines

Article 6 – Gestion des ressources humaines

§ 1 – Délégation permanente de signature est donnée à madame Pascale Guiraud, directrice des ressources humaines et des relations sociales, à l'effet de signer au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, dans la limite de ses attributions :

- dans le cadre de la politique générale de recrutement de Pôle emploi, les documents et actes utiles au recrutement des agents nécessaires au fonctionnement de la direction régionale, à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
- prendre les décisions de nomination et l'ensemble des autres actes de gestion des ressources humaines, y compris la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public, ainsi que les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme, des agents de la direction régionale autres que :
 - o les cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
 - o concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003, les agents de niveaux VA et VB.

§ 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de la personne désignée au § 1 du présent article, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- madame Béatrice Chane-Yum, adjointe à la directrice des ressources humaines et des relations sociales
- madame Colette Puvilland, directrice de la direction de la stratégie et des relations extérieures

Section 4 – Recouvrement

Article 7 – Recouvrement des contributions, cotisations et autres ressources

§ 1 – Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- 1) les décisions relatives au recouvrement des contributions et cotisations, majorations de retard y afférentes et autres sommes devant être recouvrées par Pôle emploi, à l'exception des contributions, cotisations, majorations et autres sommes pour le recouvrement desquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général ;
- 2) les décisions relatives aux demandes de remboursement de ces contributions, cotisations, majorations de retard, et autres sommes, lorsqu'elles ont indûment été encaissées,
- 3) les décisions par lesquelles les contributions, cotisations et autres ressources restant dues à Pôle emploi sont produites au passif des entreprises en procédure collective,
- 4) les décisions par lesquelles le remboursement prévu à l'article R. 1235-1 du code du travail est demandé,

- 5) les décisions relatives aux aides et mesure en faveur des entreprises,
- 6) les décisions par lesquelles il est statué sur les « demandes de renseignement sur la participation » à l'assurance chômage des dirigeants, mandataires sociaux et associés,

§ 2 – Bénéficiaire de la délégation mentionnée au § 1 du présent article :

- madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- madame Colette Puvilland, directrice de la direction de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Paul Rojat, directeur de la production de services régionale
- madame Marie Karine Laigneau, responsable de la plateforme régionale d'appui et de production
- madame Julie Fortune, adjointe au directeur de l'offre de services

Article 8 – Contraintes

§ 1 – Contraintes délivrées en vue de recouvrer les ressources

Délégation permanente de signature est donnée à madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations, à monsieur Paul Rojat, directeur de la production de services régionale, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des contributions, cotisations, majorations de retard et autres ressources visées à l'article 7, § 1 et faire procéder à son exécution.

§ 2 – Contraintes délivrées en vue de recouvrer les prestations en trop versées

Délégation permanente de signature est donnée à madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations, à monsieur Paul Rojat, directeur de la production de services régionale, à madame Karine Juin-Denamiel, responsable de la plateforme gestion centralisée allocataire & contentieux et à madame Marie Karine Laigneau, responsable de la plateforme régionale d'appui et de production, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, ou pour le compte d'un tiers lorsque la loi autorise le recours à cette procédure et faire procéder à son exécution .

§ 3 – Contraintes délivrées dans le cadre de l'article L. 1235-4 du code du travail

Délégation permanente de signature est donnée à madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations, à monsieur Paul Rojat, directeur de la production de services régionale, à madame Karine Juin-Denamiel, responsable de la plateforme gestion centralisée allocataire & contentieux et à madame Marie Karine Laigneau, responsable de la plateforme régionale d'appui et de production, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte, conformément à l'article L.1235-4 du code du travail, en vue de recouvrer auprès de l'employeur fautif tout ou partie des allocations de chômage versées par Pôle emploi, pour le compte de l'organisme gestionnaire du régime d'assurance chômage, et faire procéder à son exécution.

Article 9 – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non valeur

§ 1 – Délais de remboursement

1.1 Délégation permanente de signature est donnée à madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations, et à monsieur Paul Rojat, directeur de la production de services régionale pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion :

- 1) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées sans limitation de durée pour madame Angélique Goodall, et dans la limite de 60 mois pour monsieur Paul Rojat ,
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, sans limitation de durée.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Pierrette Mansard-Morosini , directrice maîtrise des risques et sécurité

1.2 Délégation permanente de signature est donnée à madame Karine Juin-Denamiel, responsable de la plateforme gestion centralisée allocataire & contentieux et à madame Marie Karine Laigneau, responsable de la plateforme régionale d'appui et de production, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion :

- 1) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées dans la limite de 48 mois
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 36 mois.

1.3 Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Marie Christine Wrobel, agent de la plateforme gestion centralisée allocataire & contentieux
- madame Samira Ponamale, agent de la plateforme gestion centralisée allocataire & contentieux
- madame Nadia Grondin, agent de la plateforme gestion centralisée allocataire & contentieux
- madame Hélène Rosaire, agent de la plateforme gestion centralisée allocataire & contentieux
- madame Lucile Nativel, agent de la plateforme gestion centralisée allocataire & contentieux
- monsieur Mourtaza Goulamhousen, agent de la plateforme gestion centralisée allocataire & contentieux
- madame Leïla Dussel, agent de la plateforme gestion centralisée allocataire & contentieux

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion :

- 1) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées dans la limite de 24 mois
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 24 mois.

§ 2 – Remise de dette

2.1 Délégation permanente de signature est donnée à madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations et à monsieur Paul Rojat, directeur de la production de services régionale, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, quel que soit le montant de ces prestations.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Pierrette Mansard-Morosini directrice maîtrise des risques et sécurité

2.2 Délégation permanente de signature est donnée à madame Karine Juin-Denamiel, responsable de la plateforme gestion centralisée allocataire & contentieux et à madame Marie Karine Laigneau, responsable de la plateforme régionale d'appui et de production, pour, au nom du directeur régional

de Pôle emploi Réunion dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros.

§ 3 – Admission en non valeur

Délégation permanente de signature est donnée à madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations et à madame Colette Puvilland, directrice de la direction de la stratégie et des relations extérieures pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, quel que soit le montant de ces prestations.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Pierrette Mansard-Morosini, directrice maîtrise des risques et sécurité.

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Paul Rojat, directeur de la production de services régionale, à madame Karine Juin-Denamiel, responsable de la plateforme gestion centralisée allocataire & contentieux, et à madame Marie Karine Laigneau, responsable de la plateforme régionale d'appui et de production pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros.

Délégation est donnée à monsieur Paul Rojat directeur de la production de services régionale et à madame Karine Juin-Denamiel responsable de la plateforme gestion centralisée allocataire & contentieux et à madame Marie Karine Laigneau, responsable de la plateforme régionale d'appui et de production à l'effet d'effectuer la validation électronique des décisions prises par le directeur régional, par le directeur régional adjoint opérations, le directeur régional adjoint support, par la directrice maîtrise des risques et sécurité, par la directrice de la direction de la stratégie et des relations extérieures pour les décisions prise pour les § 1, § 2 et § 3.

Section 5 – Décisions sur recours

Article 10 – Décisions de sanction

Délégation permanente de signature est donnée à la personne désignée au présent paragraphe à l'effet de prendre, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, les décisions de radiation et suppression du revenu de remplacement en cas de d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement :

- madame Pierrette Mansard-Morosini, directrice maîtrise des risques et sécurité.

Article 11 – Recours gracieux

Délégation permanente de signature est donnée à madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, les décisions sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées aux articles 2, 3, 4, 5, 6 et 9 de la présente décision.

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Paul Rojat, directeur de la production de services régionale, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, les décisions sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées à l'article 9 de la présente décision.

Délégation permanente de signature est donnée à madame Colette Puvilland, directrice de la direction de la stratégie et des relations extérieures, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, les décisions sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées aux articles 2, 3, 4, 5, 6 de la présente décision.

Article 12 – Recours hiérarchiques

Délégation permanente de signature est donnée à madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, les décisions sur les recours hiérarchiques formés par les usagers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional de Pôle emploi Réunion, y compris les décisions ou conventions conclues pour le compte de l'Etat mentionnés à l'article R. 5312-4 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail.

Article 13 – Recours préalables obligatoires

§ 1 – Délégation permanente de signature est donnée à madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre une décision mentionnée à l'article 10.

Section 6 – Plaintes, contentieux et transactions

Article 14 – Contentieux « réglementation »

Délégation permanente de signature est donnée à madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations, à madame Colette Puvilland, directrice de la direction de la stratégie et des relations extérieures, à madame Pierrette Mansard-Morosini, directrice maîtrise des risques et sécurité et à monsieur Paul Rojat, directeur de la production de services régionale, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Réunion ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération n°2019-16 du 12 mars 2019, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

Article 15 – Contentieux « fraudes »

Délégation permanente de signature est donnée à madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations, à madame Colette Puvilland, directrice de la direction de la stratégie et des relations extérieures et à madame Pierrette Mansard-Morosini, directrice maîtrise des risques et sécurité, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Réunion ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

Article 16 – Contentieux « ressources humaines »

Délégation permanente de signature est donnée à madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations, à madame Colette Puvilland, directrice de la direction de la stratégie et des relations extérieures et à madame Pascale Guiraud, directrice des ressources humaines et des relations sociales, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense,

devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant aux ressources humaines de la direction régionale, à l'exception des litiges :

- relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et aux accords collectifs nationaux de travail, ainsi qu'à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale ;
- relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale afférents à la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public ;
- entre Pôle emploi et un agent de la direction régionale porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un agent soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de niveau VA ou VB qui serait porté devant le juge judiciaire;
- entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou supérieur visé à l'article 1er, 1.2 ou 4, §2 de la convention collective nationale de Pôle emploi.

Article 17 – Autres contentieux

Délégation permanente de signature est donnée à madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations, à madame Colette Puvilland, directrice de la direction de la stratégie et des relations extérieures et à madame Pierrette Mansard-Morosini, directrice maîtrise des risques et sécurité, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Réunion ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi ou mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi.

Article 18 – Transactions

Délégation permanente de signature est donnée, à l'effet de transiger, dans la limite de leurs attributions respectives, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion ou d'un tiers que Pôle emploi représente, dans les cas se rapportant à leurs décisions ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, prévoyant le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 25 000 euros, à l'exception de ceux dans lesquels le directeur général ne peut conclure une transaction qu'après délibération préalable et spéciale du conseil d'administration en application de l'article 3 de la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019, à :

- madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- madame Colette Puvilland, directrice de la direction de la stratégie et des relations extérieures

Section 7 – Divers

Article 19 – Production au passif des entreprises en procédure collective

Délégation permanente de signature est donnée à madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations et à madame Colette Puvilland, directrice de la direction de la stratégie et des relations extérieures, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de ses attributions, les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres que celles visées à l'article 7 de la présente décision sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

Article 20 – Factures de prestations

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Paul Rojat, directeur de la production de services régionale, à monsieur Dany Ramaye, directeur de l'offre de services, à madame Julie Fortune, adjointe au directeur de l'offre de services et à madame Marie Karine Laigneau, responsable de la plateforme régionale d'appui et de production afin de valider les factures prestation de service au bénéfice des demandeurs d'emploi en régularisation.

Article 21 – Abrogation

La décision Ré n° 2019-44 DS DR du 13 décembre 2019 est abrogée.

Article 22 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Sainte-Clotilde, le 5 juin 2020.

Michel Swieton,
directeur régional
de Pôle emploi Réunion

Décision Ré n° 2020-05 DS Dépense du 5 juin 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Réunion au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense et de recette

Le directeur régional de Pôle emploi Réunion,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-6, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu la délibération n° 2015-49 du 18 novembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi relative à la signature des opérations de dépense,

Vu la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2019-15 du 12 février 2019 fixant le cadre des délégations de signature au sein de Pôle emploi en matière d'opérations de dépense et de recette,

Décide :

Article 1 – Bon à payer d'une opération de dépense et émission ou endos d'un chèque

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, le bon à payer d'une opération de dépense, d'une part, et un chèque ou l'endos d'un chèque, d'autre part, dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015, à l'exclusion de toute autre opération de mise en règlement :

- madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- madame Colette Puvilland, directeur de la stratégie, de la coordination et du partenariat
- madame Marie-Hélène Chane-Fane, directrice administration, finances, gestion
- monsieur Dany Ramaye, directeur de l'offre de service
- monsieur Alain Teng Chuen Yu, responsable du pôle finances, comptabilité et trésorerie

Article 2 – Bon à payer d'une opération de dépense

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, le bon à payer d'une opération de dépense :

- madame Julie Boyer, responsable du pôle achats, marchés et affaires juridiques

Article 3 – Conditions d'exercice des délégations données aux articles 1 et 2

Pour une même opération de dépense, d'une part, un même délégataire ne peut signer à la fois le bon à payer et le chèque y afférent et, d'autre part, lorsqu'un délégataire est signataire du bon à payer, son supérieur hiérarchique (N+1) ne peut pas être signataire du chèque et vice versa. Il ne peut être dérogé à ce second principe qu'à titre exceptionnel, en cas de nécessité (urgence ou insuffisance momentanée de délégataires).

Article 4 – Autorisation de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, les autorisations de prélèvement sur le compte bancaire de la direction Réunion régionale dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015 :

- madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- madame Colette Puvilland, directeur de la stratégie, de la coordination et du partenariat
- madame Marie-Hélène Chane-Fane, directrice administration, finances, gestion

Article 5 – Abrogation

La décision Ré n° 2019-39 DS Dépense du 8 novembre 2019 est abrogée.

Article 6 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Ste-Clotilde, le 5 juin 2020.

Michel Swieton,
directeur régional
de Pôle emploi Réunion